



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Rédaction

Patrice Routhier, chargé de projet, MRC Robert-Cliche

Geneviève Turgeon, coordonnatrice à l'aménagement du territoire, MRC Robert-Cliche

Cartographie

Patrice Routhier, chargé de projet, MRC Robert-Cliche

Geneviève Turgeon, coordonnatrice à l'aménagement, MRC Robert-Cliche

Photographies

Patrice Routhier, chargé de projet, MRC Robert-Cliche

Ce PDZA a pu être mis en œuvre grâce à l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre de l'entente Canada-Québec concernant Cultivons l'avenir 2.

© MRC Robert-Cliche, 2018

Mot du préfet



C'est avec fierté et enthousiasme que nous vous présentons le Plan de développement de la zone agricole de la MRC Robert-Cliche.

Au terme de plusieurs mois de travail et fruit d'une mobilisation au-delà de nos espérances, ce projet rassembleur permettra non seulement de renforcer l'apport socio-économique de l'agriculture en Robert-Cliche, mais également de saisir les nouvelles opportunités de développement qui s'offrent à nous.

Le succès de cette démarche repose principalement sur l'implication et l'engagement des intervenants des milieux agricoles et forestiers. Par le choix des actions retenues, les acteurs misent en premier lieu sur la consolidation des activités agricoles et forestières, sans passer outre la mise en valeur du territoire et des paysages, les questions relatives à l'emploi et à la relève agricole, ainsi que la diversification des productions par l'émergence de nouvelles pratiques et de créneaux distinctifs.

Nous espérons que l'ensemble de la communauté s'appropriera ce Plan de développement de la zone agricole et que cet outil fasse du milieu agricole et forestier un acteur de premier rang dans le développement socio-économique de la région. Avec ce PDZA, nous affirmons notre volonté de soutenir le développement des activités agricoles, forestières et agroalimentaires. Nous comptons y travailler assidûment afin de faire rayonner toute la beauté et le potentiel de notre territoire.

En mon nom et celui de mes collègues, je tiens à remercier tous ceux qui ont été impliqués de près ou de loin dans la réalisation de ce mandat.

M. Luc Provençal
Préfet de la MRC Robert-Cliche



Remerciements

La MRC Robert-Cliche tient à remercier l'ensemble des personnes et organismes ayant collaboré de près ou de loin à la réalisation du Plan de développement de la zone agricole. Un remerciement tout spécial aux membres du Comité directeur et du Comité technique ainsi qu'à leurs organisations respectives pour leur disponibilité, leur dévouement et sans qui la grande mobilisation autour de ce projet n'aurait pu être possible.

Finalement, la MRC remercie tous les participants présent au forum de consultation du 17 janvier 2017 ayant consacré temps et énergie pour faire de cet événement une grande réussite, ainsi que vous tous chers citoyennes et citoyens et productrices et producteurs agricoles. Ce document n'aurait pu être si complet dans votre support.

À vous tous, nos sincères remerciements.

M. Michel Légaré

Directeur général de la MRC Robert-Cliche



Table des matières

Mot du préfet	iii
Remerciements	iv
Table des matières	v
Liste des tableaux	viii
Liste des cartes	viii
Liste des graphiques	ix
Liste des acronymes	xi
Lexique	xii
Tableau de conversion	xv
Unités de mesure	xv
Mise en contexte	xvi
Composition des comités de travail	xvii
Portrait de situation	1
1. L'historique du territoire	2
2. Le profil socioéconomique du territoire	4
2.1. La population	4
2.2. L'âge de la population	5
2.3. Les perspectives démographiques	5
2.4. L'activité et l'emploi	5
2.5. La scolarité	6
2.6. Les ménages	6
2.7. Les revenus	7
2.8. La structure économique du territoire	8
3. Le profil général du territoire	9
3.1. Situation	9
3.2. Le découpage administratif	9
3.3. Le cadre naturel	11
3.4. Les infrastructures d'utilité publique	21
4. Le territoire	23
4.1. La zone agricole permanente	23
4.2. Les affectations du sol de la MRC	26
4.3. L'occupation et l'utilisation de la zone agricole permanente par les exploitations	28
5. Les activités agricoles et forestières	33
5.1. La production agricole	33



5.2.	La production forestière	68
5.3.	La transformation des produits agroalimentaires et forestiers.....	73
5.4.	La commercialisation des produits agroalimentaires	75
6.	La multifonctionnalité de l'agriculture	77
6.1.	Présentation du concept.....	77
6.2.	Les paysages	77
6.3.	Les activités touristiques	77
6.4.	Les événements à caractère agricole.....	78
6.5.	Les activités récréatives et de villégiature en zone agricole.....	78
7.	Le soutien à l'industrie agroalimentaire	79
7.1.	Le soutien financier et technique	79
7.2.	Les entreprises fournisseurs de services	81
7.3.	Les autres regroupements	82
7.4.	La formation	82
8.	Le cadre législatif et de planification	83
8.1.	Mise en contexte	83
8.2.	L'intervention du domaine fédéral	83
8.3.	L'intervention du domaine provincial.....	83
8.4.	L'intervention du domaine local et régional.....	85
9.	Les enjeux transversaux	88
9.1.	L'enjeu de la relève agricole	88
9.2.	Les enjeux de cohabitation	88
9.3.	Les enjeux environnementaux.....	89
Diagnostic		91
10.	Mise en contexte.....	92
11.	Étapes de la réalisation du diagnostic.....	92
11.1.	Méthodologie FFOM.....	92
12.	Énoncés constituant le diagnostic.....	93
12.1.	Les forces	94
12.2.	Les faiblesses	95
12.3.	Les opportunités	95
12.4.	Les menaces.....	96
Vision concertée		97
13.	Mise en contexte.....	98
14.	Étapes de réalisation de la vision concertée.....	98
15.	Énoncé de vision concertée	99



Plan d'action	100
16. Mise en contexte.....	101
17. Élaboration du Plan d'action.....	101
18. Plan d'action.....	102
19. Plan d'action détaillé.....	103
Mesures de suivi.....	110
20. Mise en contexte.....	111
21. Mesures de suivi	111
21.1. Embauche d'une personne-ressource	111
21.2. Soutien financier et professionnel.....	111
22. Des indicateurs de suivi.....	111
Bibliographie	112
Annexes.....	117
Annexe 1 – Méthodologie pour le calcul des investissements à partir des permis de construction.....	117
Annexe 2 – Méthodologie pour le calcul de la valeur foncière attribuable à l'agriculture et la foresterie	118
Annexe 3 – Caractéristiques des organismes de soutien à l'industrie agroalimentaire	119



Liste des tableaux

Tableau 1 - Indicateurs de l'activité et de l'emploi, MRC Robert-Cliche, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2011	6
Tableau 2 - Principales caractéristiques du climat, MRC Robert-Cliche	22
Tableau 3 - Nombre de fermes, MRC Robert-Cliche, région de la Chaudière-Appalaches et Québec, 2003, 2007 et 2010	33
Tableau 4 - Revenus totaux des fermes, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches, Québec, 2003, 2007 et 2010	34
Tableau 5 - Liste des entreprises de fabrication alimentaire	74
Tableau 6 - Principales caractéristiques des affectations agricoles, agroforestières et forestières, MRC Robert-Cliche	86

Liste des cartes

Carte 1 - Principales caractéristiques de la MRC Robert-Cliche	10
Carte 2 - Caractéristiques physiques de la MRC Robert-Cliche et limites des unités de paysage	12
Carte 3 - Dépôts de surface dans la MRC Robert-Cliche	13
Carte 4 - Potentiel agricole des terres de la MRC Robert-Cliche	16
Carte 5 - Type de couvert forestier dans la MRC Robert-Cliche	18
Carte 6 - Réseau hydrographique de la MRC Robert-Cliche	20
Carte 7 - Zone agricole de la MRC Robert-Cliche	24
Carte 8 - Îlots déstructurés de la MRC Robert-Cliche	25
Carte 9 - Affectations du sol de la MRC Robert-Cliche	27
Carte 10 - Occupation de la zone agricole, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2010	29
Carte 11 - Répartition géographique des exploitations agricoles, MRC Robert-Cliche, 2010	35
Carte 12 - Caractéristiques du revenu des fermes	37
Carte 13 - Caractéristiques des productions des municipalités de la MRC Robert-Cliche	44
Carte 14 - Caractéristiques des municipalités de la MRC Robert-Cliche selon le premier revenu déclaré	46
Carte 15 - Revenus des fermes (catégorie de production), municipalités, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010	47
Carte 16 - Caractéristiques de la production laitière	51
Carte 17 - Caractéristiques de la production bovine de boucherie	53
Carte 18 - Caractéristiques de la production porcine	55
Carte 19 - Caractéristiques de la production de volaille	57
Carte 20 - Caractéristiques de la production acéricole	61
Carte 21 - Caractéristiques de la culture fourragère	64
Carte 22 - Caractéristiques de la culture céréalière et de protéagineux	66



Liste des graphiques

Graphique 1 - Faits saillants de l'évolution de l'agriculture de la MRC Robert-Cliche	3
Graphique 2 - Évolution de la population de la MRC Robert-Cliche,.....	4
Graphique 3 - Répartition de la population (2011) et variation de la population (2001-2011) dans les municipalités de la MRC Robert-Cliche	4
Graphique 4 - Répartition de population de la MRC Robert-Cliche selon l'âge et le sexe, 2011	5
Graphique 5 - Répartition de la population selon l'âge, MRC Robert-Cliche, 2011 et perspectives 2036	5
Graphique 6 - Scolarité de la population selon le plus haut diplôme obtenu, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2011	6
Graphique 7 - Répartition des ménages (2011) et variation du nombre de ménages (2001-2011) dans les municipalités de la MRC Robert-Cliche	6
Graphique 8 - Revenus médian et moyen des ménages, municipalités de la MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2010	7
Graphique 9 - Répartition des ménages selon la classe de revenu, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2010	7
Graphique 10 - Répartition de la population selon le secteur d'emploi, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec 2011	8
Graphique 11 - Superficie des municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2016	9
Graphique 12 - Répartition du territoire selon le potentiel agricole, MRC Robert-Cliche	14
Graphique 13 - Répartition du territoire selon le potentiel agricole, municipalités de la MRC Robert-Cliche	15
Graphique 14 - Portrait du couvert forestier, MRC Robert-Cliche	19
Graphique 15 - Répartition du territoire selon l'affectation, MRC Robert-Cliche 2016	26
Graphique 16 - Répartition du territoire selon l'affectation, municipalités de la MRC Robert-Cliche 2016	26
Graphique 17 - Superficie totale occupée par les fermes selon l'utilisation, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010.....	28
Graphique 18 - Superficie moyenne occupée par les fermes, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003, 2007 et 2010.....	30
Graphique 19 - Superficie occupée selon le mode d'occupation, 2003-2007.....	32
Graphique 20 - Nombre de fermes, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2010	33
Graphique 21 - Revenus moyens des fermes, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003, 2007 et 2010	34
Graphique 22 - Revenus des fermes par classes, municipalités, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010	36
Graphique 23 - Valeur des permis émis dans les entreprises agricoles, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2005 à 2015 (estimations)	38
Graphique 24 - Répartition de la valeur des permis selon le type d'unité d'évaluation (CUBF) entre 2005 et 2015, MRC Robert-Cliche	39
Graphique 25 - Évolution de la valeur foncière, MRC Robert-Cliche, 2011 et 2016.....	39
Graphique 26 - Valeur des immeubles à vocation de production agricole, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2016	40
Graphique 27 - Répartition des exploitants agricoles selon l'âge, municipalités et MRC Robert-Cliche, 2014	41
Graphique 28 - Répartition des exploitants agricoles selon le sexe, municipalités et MRC Robert-Cliche, 2014	41
Graphique 29 - Répartition des exploitants agricoles selon le temps consacré au travail agricole, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2010 .	42
Graphique 30 - Répartition des exploitants agricoles selon le temps consacré au travail agricole, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2010	42
Graphique 31 - Nombre de productions différentes selon la catégorie de production, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010	43
Graphique 32 - Nombre de fermes selon le premier revenu déclaré, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010	45
Graphique 33 - Revenus des fermes selon la catégorie, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010	45
Graphique 34 - Nombre de fermes selon le type de production animale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010	48
Graphique 35 - Revenus générés par les fermes selon le type de production animale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010.....	48



Graphique 36 - Nombre d'unités animales, municipalités, MRC Robert-Cliche, région de la Chaudière-Appalaches et Québec, 2010	49
Graphique 37 - Nombre de fermes selon le type de production végétale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010.....	58
Graphique 38 - Superficie en culture végétale et variation (%) entre 2003 et 2010, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2010	59
Graphique 39 - Revenus générés par les fermes selon le type de production végétale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010.....	59
Graphique 40 - Superficie en culture végétale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010.....	59
Graphique 41 - Nombre d'entailles exploitées par municipalités, 2010	60
Graphique 42 - Nombre de propriétaires de boisés, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2011.....	69
Graphique 43 - Évolution de la valeur foncière, MRC Robert-Cliche, 2011 et 2016.....	70
Graphique 44 - Valeur des immeubles à vocation de production forestière, municipalités et MRC Robert-Cliche, 2016	70
Graphique 45 - Volume de bois produit, bois de sciage et bois à pâtes, territoire de l'APBB, 2011 à 2015	71
Graphique 46 - Volume de bois de sciage produit selon l'essence, territoire de l'APBB, 2015	72
Graphique 47 - Volume de bois à pâte produit, municipalités de la MRC Robert-Cliche, territoire de l'APBB, 2015	72
Graphique 48 - Évolution des ventes provenant des entreprises de transformation de produits agroalimentaires (aliments, boissons et minoterie), MRC Robert-Cliche, 2000, 2005, 2011 et 2015	74
Graphique 49 - Caractéristiques de la transformation de produits forestiers (bois de sciage et séchage), MRC Robert-Cliche. 2000, 2005, 2011 et 2015	75
Graphique 50 - Concepts retenus pour l'élaboration de la Vision concertée	98
Graphique 51 – Axes d'intervention du Plan d'action	101



Liste des acronymes

APBB	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
ARDA	Inventaire des terres du Canada
CLD	Centre local de développement
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CREA	Centre régional d'établissement en agriculture du Québec
FADQ	Financière agricole du Québec
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
UA	Unité animale
UTM	Unité thermique maïs
UPA	Union des producteurs agricoles



Lexique

Agrotourisme

Activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. L'agrotourisme met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production. Font notamment partie des activités agrotouristiques : la visite et l'animation à la ferme, l'hébergement, la promotion et la vente de produits agroalimentaires provenant principalement de l'exploitation agricole et la restauration mettant en valeur en premier lieu les produits de la ferme et, de façon complémentaire, les produits agroalimentaires régionaux de sorte que ces deux sources de produits participent principalement à la composition du menu.

Amplitude moyenne

Correspond à la différence entre les points les plus élevés et les plus bas de l'unité de paysage régional. Elle exprime l'ampleur moyenne des variations altitudinales.

Classification du potentiel des terres

La classification du potentiel agricole des terres de l'Inventaire des Terres du Canada illustre la variation du potentiel d'un endroit particulier pour la production agricole. Elle indique les classes et sous-classes établies par la Classification des possibilités agricoles des sols, qui est basée sur les caractéristiques du sol telles que déterminées par des levés pédologiques. Les sols minéraux sont regroupés en 7 classes et 13 sous-classes selon le potentiel de chaque sol pour la culture de grandes productions végétales. Les sols organiques ne font pas partie de la classification et sont illustrés comme étant une seule unité distincte (0).

Degré-jours de croissance

Un degré-jour de croissance est compté pour chaque degré de température quotidienne se trouvant au-dessus de la température de référence qui est 5,6°C.

Dénivellation absolue

Exprime le dénivelé moyen en mètres sur une distance de un kilomètre. Elle renseigne sur le niveau d'accidenté de la topographie.

Ferme

Établissement (entreprise) spécialisé dans la production animale et/ou végétale (incluant l'acériculture) et dûment enregistré au MAPAQ.

Filière agroalimentaire

Ensemble des activités économiques liées à la production, la transformation, la distribution et le conditionnement des produits agricoles.

Fraction nivale

Proportion de la précipitation annuelle moyenne qui tombe sous forme de neige (pourcentage).

Îlot déstructuré

Secteur de faible superficie en zone agricole, bien délimité dans l'espace et déjà occupé majoritairement par des usages non agricoles.



Indice d'aridité

Nombre annuel moyen de mois où l'on observe des déficits hydriques dans les sols multiplié par 100.

Installation d'élevage

Un bâtiment où des animaux sont élevés ou un enclos ou une partie d'enclos où sont gardés, à des fins autres que le pâturage, des animaux y compris, le cas échéant, tout ouvrage d'entreposage des déjections des animaux qui s'y trouvent.

Longueur de la saison de croissance

Le nombre de jours où la température moyenne quotidienne dépasse 5,6°C.

Population active

Ensemble des personnes à l'emploi ou qui exploitent une entreprise, et des chômeurs.

Précipitation annuelle moyenne

Correspond à la quantité totale annuelle moyenne des précipitations liquides et solides.

Précipitation nivale annuelle moyenne

Somme des précipitations accumulées au sol sous forme de neige (en centimètre).

Revenu médian

Revenu qui divise une population en deux parties égales, c'est-à-dire que 50 % de la population a un revenu supérieur et 50 % de la population a un revenu inférieur au revenu médian.

Revenu moyen

Désigne la somme des revenus totaux d'une population, divisée par le nombre total d'individus.

Superficie cultivée

Territoire occupé par des fermes et qui est voué à la production de céréales et protéagineux, de fourrages, de pâturages, de légumes, de fruits, d'horticulture ornementale, de cultures abritées, d'acériculture, et d'autres cultures et engrais verts.

Système hiérarchique de classification écologique du territoire

Système qui comprend 11 niveaux hiérarchiques dont les limites cartographiques sont parfaitement emboîtées et par conséquent liées entre elles. Chaque niveau est défini par un ensemble de facteurs écologiques dont le nombre et la précision augmentent de l'échelle continentale à l'échelle locale. L'unité de paysage régional est l'un de ces niveaux (le septième).

Taux de chômage

Pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active.



Taux d'emploi

Pourcentage de la population à l'emploi ou qui exploite une entreprise, par rapport à la population âgée de 15 ans et plus.

Taux d'activité

Pourcentage de la population active par rapport à la population âgée de 15 ans et plus.

Terres agricoles

Regroupent, en plus des terres en culture, toutes les autres superficies agricoles, dont les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. Pour les transactions de terres comportant des bâtiments, seule la valeur attribuable aux superficies est retenue, celle des bâtiments étant retranchée de la valeur totale de la transaction.

Terre en culture

Superficies cultivables, transigées sans bâtiments. Elles ne comprennent pas les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés.

Unité thermique maïs

Lien entre le taux de développement de la culture du maïs et la température de l'air. Elle correspond à la quantité minimale de chaleur requise à la culture pour atteindre sa maturité.

Zone agricole

Partie du territoire des municipalités locales décrite aux plans et descriptions techniques élaborés et adoptés conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.



Tableau de conversion

Longueur

1 mètre (m) = 3,28 pieds (pi)

1 pied (pi) = 0,3 mètre (m)

1 kilomètre (km) = 0,62 milles (mi)

1 mille (mi) = 1,61 kilomètre (km)

Surface

1 mètre carré (m²) = 10,76 pieds carrés (pi²)

1 pied carré (pi²) = 0,09 mètre carré (m²)

1 hectare (ha) = 2,47 acres

1 acre = 0,4 hectare (ha)

1 hectare (ha) = 10 000 mètres carrés (m²)

1 kilomètre carré (km²) = 0,39 mille carré (mi²)

1 mille carré (mi²) = 2,59 kilomètre carré (km²)

Unités de mesure

Hectare	ha
Kilomètre	km
Kilomètre carré	km ²
Mètre	m
Mètre cube	m ³
Milliard de dollars	G\$
Million de dollars	M\$



Mise en contexte

La MRC Robert-Cliche a amorcé en janvier 2016 un processus visant à doter le territoire d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). À terme, le PDZA permettra d'identifier les actions à réaliser au cours des prochaines années afin de développer le plein potentiel de l'industrie agroalimentaire de la région.

Cet exercice de planification est divisé en 5 grandes sections : le *Portrait de situation*, le *Diagnostic*, l'élaboration de la *Vision concertée*, suivi du *Plan d'action* et des *Mesures de suivi*.

La portion *Portrait de situation* renferme notamment des données permettant de faire une caractérisation du territoire et des activités agricoles. Elle présente également des informations sur le soutien offert à l'industrie agricole de même que sur les lois, règlements et planifications qui encadrent les activités. Par ailleurs, le *Portrait de situation* s'intéresse également à la production forestière; une bonne portion du territoire étant sous couvert forestier et la production forestière constituant une activité complémentaire pour bon nombre d'agriculteurs.

Pour réaliser ce *Portrait*, un certain nombre de sources ont été utilisées, notamment le fichier d'Enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ. Pour des raisons méthodologiques, nous avons utilisé dans la majorité des cas les données disponibles pour les années 2003 et 2010. Au moment de l'élaboration du présent portrait de situation, seules des données partielles pour l'année 2014 étaient disponibles. Ces données ont été utilisées uniquement pour présenter certaines tendances. Afin de bonifier certaines sections du *Portrait de situation*, des données issues d'une enquête tenue auprès des producteurs agricoles du territoire ont également

été utilisées. L'ensemble des données recueillies lors de cette enquête se trouvera dans un rapport distinct.

Pour sa part, le *Diagnostic* se veut une analyse plus précise du portrait de situation puisqu'il identifie les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui touchent le secteur agricole de la MRC. C'est à partir du *Diagnostic* que l'équipe de travail a formulé des stratégies d'interventions et des pistes de solutions, d'où découleront les étapes subséquentes.

À la suite de l'élaboration du *Portrait de situation* et du *Diagnostic*, l'équipe de travail s'est concentré sur la réalisation de la *Vision concertée*. La *Vision concertée* est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité.

La *Vision concertée* se concrétise par l'élaboration d'un *Plan d'action* proposant des actions devant avoir une influence sur le développement des activités agricoles et forestières. Diverses consultations ont été menées afin d'identifier les actions à entreprendre et d'évaluer le degré d'importance et d'adhésion de chacune d'elles par les différents acteurs prenant part à la démarche. De cet exercice de priorisation résulte le *Plan d'action* composé de 15 actions concrètes divisées en 6 grands axes d'intervention.

Le Plan de développement de la zone agricole est complété par une identification des *Mesures de suivi* qui permettront de maintenir le cap en continu sur les objectifs fixés et suivre l'état d'avancement des actions.

Bonne lecture!



Composition des comités de travail

Comité technique

Audrey Boivin, conseillère au développement économique et au développement des communautés, CLD Robert-Cliche
Jean-Michel Bordron, directeur général, Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (2016)
Pierre Giguère, directeur adjoint, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches (jusqu'en 2018)
Rose-Marie Dumas, aménagiste, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches (depuis 2018)
Simon Giguère, ingénieur forestier, Association des propriétaires de boisés de la Beauce (jusqu'en 2017)
Jean-François Guay, aménagiste, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Jérôme Lapointe, ingénieur forestier, Association des propriétaires de boisés de la Beauce (depuis 2017)
Marie-Josée Mathieu, directrice générale, Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables
Geneviève Turgeon, coordonnatrice à l'aménagement du territoire, MRC de Robert-Cliche

Comité directeur

Michel Cliche, maire, Ville de Saint-Joseph-de-Beauce (jusqu'en 2018)
Jean-Paul Cloutier, maire, Municipalité de Saint-Séverin
Ghislaine Doyon, mairesse, Municipalité de Saint-Jules (depuis 2018)
Guillaume Fortin, administrateur, Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche
Gilles Gamache, administrateur, Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Philippe Grondin, président, comité relève agricole de l'UPA
André Labbé, maire, Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne (jusqu'en 2018)
Nadine Pelletier, conseillère en développement régional, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Denise Roy, mairesse, Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne (depuis 2018)
Jeannot Roy, maire, Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables





Portrait de situation

1. L'historique du territoire¹

Depuis la concession des seigneuries situées de part et d'autre de la vallée de la rivière Chaudière dans les années 1730 jusqu'à aujourd'hui, l'exploitation agricole et forestière a joué un rôle prépondérant dans le développement social et économique du territoire de la MRC Robert-Cliche.

Jusqu'au début du 19^e siècle, on assiste tout d'abord à la colonisation du secteur immédiat de la vallée de la rivière Chaudière. Le défrichage des terres s'amorce, faisant place à une agriculture qui se veut avant tout de subsistance. Les superficies en culture s'accroissent (dominée au départ par le blé) et l'élevage s'intensifie peu à peu. Or, d'une année à l'autre, les productions sont variables. Les inondations fréquentes et le manque d'irrigation des champs engendrent souvent des pertes de production. La proximité de la forêt se veut alors un avantage pour les habitants qui peuvent chasser le gibier, comblant ainsi pour le manque de nourriture. On assiste également à cette époque aux débuts de l'acériculture.

Les années 1800 à 1850 marquent les débuts de la diversification de l'agriculture. Les productions sont cependant toujours marquées de hauts et de bas. La culture du blé, qui se veut difficile compte tenu des conditions climatiques, est progressivement délaissée pour faire place à d'autres types de culture tels l'avoine, l'orge, le seigle et la pomme de terre. On note également une intensification de l'élevage, surtout le bovin. Finalement, la transformation agricole et forestière fait son apparition avec la construction de moulins à farine et de moulins à scie.

Entre 1850 et 1921, l'agriculture est bien implantée dans la vallée de la rivière Chaudière et s'oriente davantage vers l'élevage laitier et bovin. L'expansion de l'élevage bovin a une influence sur les types de cultures végétales qui visent de plus en plus à nourrir le bétail; la culture du foin, de l'avoine et du maïs fourrager sont ainsi en expansion. La transformation des produits est facilitée par les avancées technologiques. La transformation du lait en beurre et en fromage se fait maintenant dans plusieurs localités. En 1911, on comptait 150 manufactures de beurre et de fromage dans toute la Beauce. Les sous-produits du lait sont destinés à l'alimentation des porcs et on assiste à ce moment à l'expansion de ce type d'élevage. Pendant ce

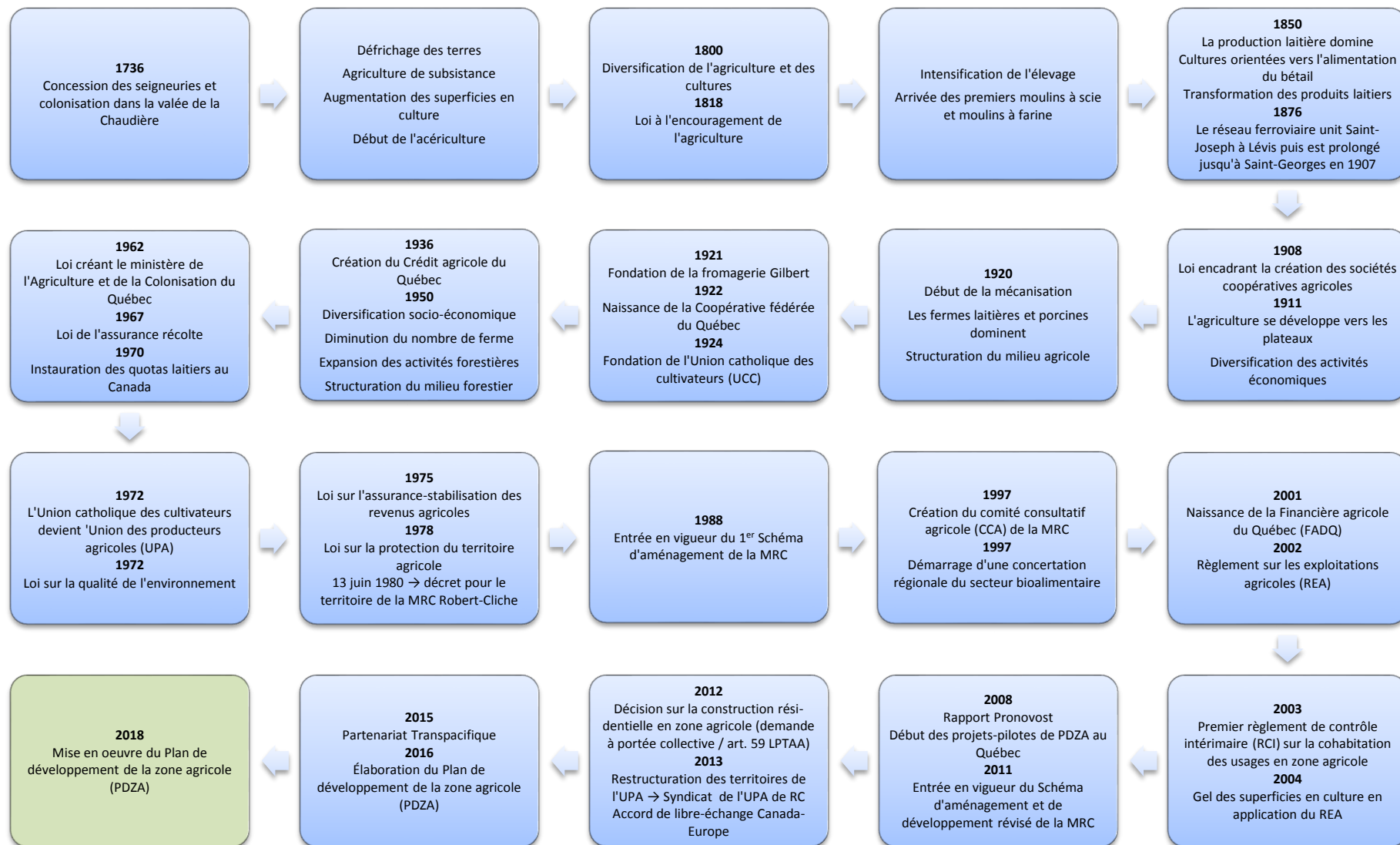
temps, de nouvelles terres, bien que moins fertiles, sont exploitées sur les plateaux situés de part et d'autre de la vallée. Les activités forestières y occupent également une place importante et s'avèrent un complément important aux activités agricoles. L'occupation du territoire amorce cependant une transition durant cette période. Essentiellement développée autour de l'agriculture et de la foresterie, on assiste à une diversification des activités économiques. De plus en plus de services sont développés et on voit apparaître en Beauce plusieurs manufactures dont les activités ne sont pas liées à l'agriculture.

À partir de 1921, on assiste à une profonde transformation de l'agriculture. La mécanisation permet d'exploiter de plus grandes superficies et la productivité augmente. Les fermes de la région s'orientent de plus en plus vers la production laitière et porcine. La Beauce devient la région comptant le plus grand nombre de fermes laitières au Québec. Par ailleurs, le milieu agricole se structure davantage : on assiste aux débuts du syndicalisme agricole et au développement de coopératives. Cependant, bien que l'agriculture se consolide et représente un pan important de l'économie régionale, le milieu rural est en mutation. Le nombre de personnes vivant de l'agriculture diminue fortement à partir de la deuxième moitié du 20^e siècle ; entre 1951 et 1971, elle baisse de 70 % dans le comté de Beauce. Certaines fermes sont abandonnées et le nombre d'hectares cultivés chute. De son côté, l'exploitation forestière poursuit son expansion. Bien que de grandes compagnies soient présentes sur le territoire, plusieurs petits propriétaires sont également actifs. Le grand nombre de propriétaires contribue au morcellement de l'espace forestier. Finalement, tout comme en agriculture, le milieu forestier se structure : on voit apparaître des regroupements de propriétaires forestiers ainsi que des politiques de gestion et d'aménagement. L'industrie agricole et forestière actuelle est donc conditionnée par un certain nombre de facteurs qui peuvent remonter aux débuts de la colonisation. D'autres événements que ceux précédemment énumérés ont évidemment joué un rôle dans son développement. La ligne du temps nous permet d'identifier les éléments qui ont pu avoir un impact sur cette industrie (Graphique 1).

¹ Source : La Beauce et les Beaucerons – Portrait d'une région 1737-1987



Graphique 1 - Faits saillants de l'évolution de l'agriculture de la MRC Robert-Cliche



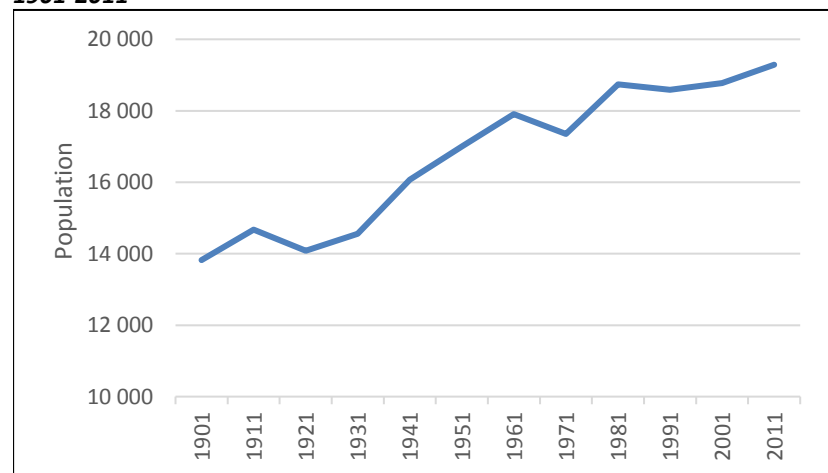
2. Le profil socioéconomique du territoire

Le profil socioéconomique du territoire permet d'une part de bien circonscrire le cadre général dans lequel évolue l'industrie agroalimentaire de la MRC Robert-Cliche. Il permet d'analyser notamment les caractéristiques de la population ainsi que la structure économique dans laquelle elle vit. D'autre part, le profil permet d'identifier certaines tendances futures au niveau socioéconomique, ce qui aura certes une influence sur l'évolution de l'industrie.

2.1. La population

Selon les données du recensement, la population de la MRC Robert-Cliche se fixait à 19 288 habitants en 2011. La population est relativement stable depuis les 30 dernières années. C'est entre 1921 et 1961 que la croissance de la population s'est davantage fait sentir, passant de 14 000 à 18 000 (Graphique 2).

Graphique 2 - Évolution de la population de la MRC Robert-Cliche, 1901-2011



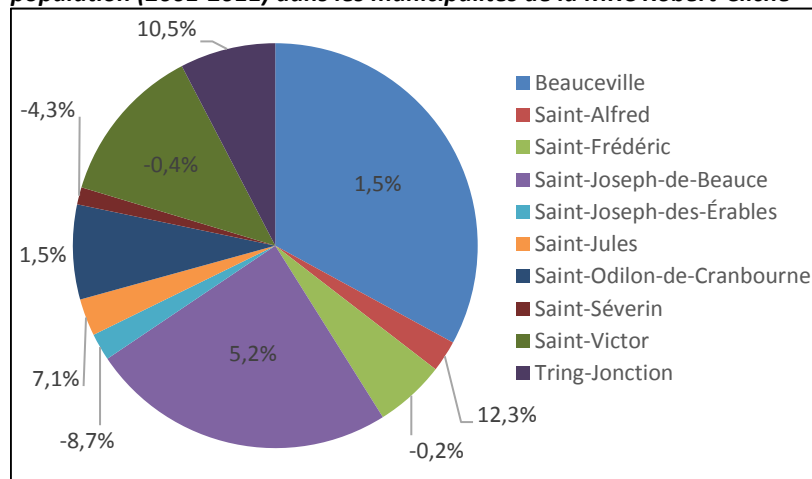
Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1901 à 2011

L'évolution de la population de la MRC Robert-Cliche est différente des tendances que l'on observe dans la région de la Chaudière-Appalaches et au Québec. Depuis 1971, on a assisté à une augmentation globale de 11,2 % de

la population dans la MRC alors qu'elle a crû de 34,1 % dans la région de la Chaudière-Appalaches et de 31,1 % dans l'ensemble du Québec. On note cependant de grandes disparités d'un territoire à l'autre à l'échelle de la région administrative. En effet, un territoire comme Lévis où la population s'est accrue de 142 % pendant cette période contraste énormément avec une MRC comme L'Islet où elle a diminué de près de 20 %.

La population de la MRC demeure inégalement répartie entre ses municipalités. En fait, plus de la moitié de la population réside à Beauceville ou à Saint-Joseph-de-Beauce. Une seule autre municipalité a franchi le cap des 2 000 habitants, soit Saint-Victor (Graphique 3). La variation de la population est également différente d'une municipalité à l'autre. Bien que dans l'ensemble de la MRC, la population ait augmenté de 2,8 % entre 2001 et 2011, certaines municipalités ont connu un accroissement de leur population (au-delà des 10 % pour Saint-Alfred et Tring-Jonction) alors que d'autres ont vu une diminution (Graphique 3).

Graphique 3 - Répartition de la population (2011) et variation de la population (2001-2011) dans les municipalités de la MRC Robert-Cliche



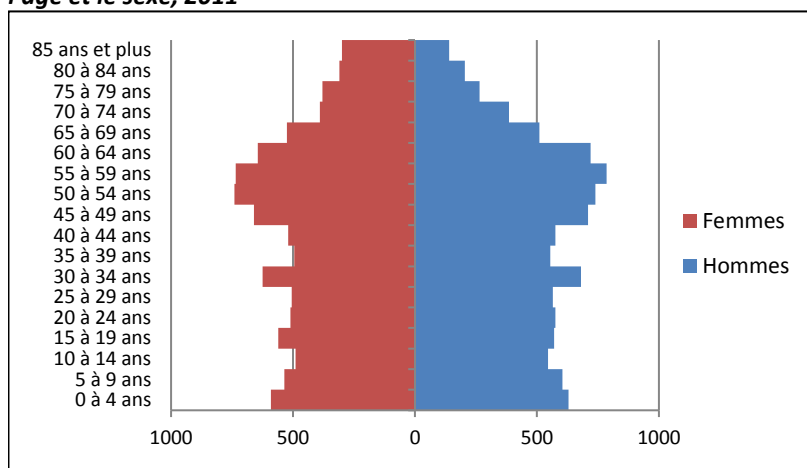
Source : Statistique Canada, recensements de la population, 2001 et 2011



2.2. L'âge de la population

Dans la MRC, la répartition de la population selon l'âge et le sexe suit la tendance nationale. Ainsi, on distingue un accroissement pour les cohortes de populations âgées entre 45 et 64 ans en 2011, ce qui correspond au baby-boom. Pour les générations suivantes, la pyramide se rétrécit, à l'exception des cohortes des 30-34 ans et des 0-9 ans (Graphique 4). On constate donc qu'à l'image de l'ensemble du Québec, la population de la MRC tend à être plus âgée.

Graphique 4 - Répartition de population de la MRC Robert-Cliche selon l'âge et le sexe, 2011



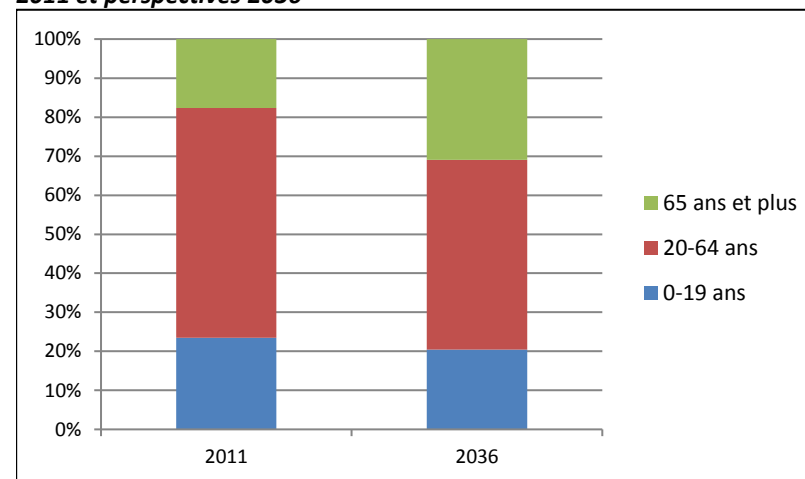
Source : Statistique Canada, recensement de la population 2011

2.3. Les perspectives démographiques

Selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec, la population de la MRC devrait être relativement stable et demeurer en deçà des 20 000 d'ici 2036. Il s'agit d'une situation qui diffère de la région de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec où la population devrait augmenter respectivement de 8 % et 17 % pour la même période. L'augmentation pour Chaudière-Appalaches serait essentiellement due aux territoires de La Nouvelle-Beauce, de Lotbinière et de Lévis.

C'est au niveau de la répartition de la population selon l'âge que les différences devraient davantage se manifester dans la MRC. Se situant actuellement à 17,7 %, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus devrait augmenter à 31 % en 2036 (Graphique 5). Cette proportion serait sensiblement similaire à celle de l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches et supérieure à celle du Québec (25,9 %).

Graphique 5 - Répartition de la population selon l'âge, MRC Robert-Cliche, 2011 et perspectives 2036



Sources : Statistique Canada, recensement de la population 2011 et Institut de la statistique du Québec

2.4. L'activité et l'emploi

La MRC Robert-Cliche présente des données relatives à l'emploi avantageuses. En effet, le taux de chômage est nettement inférieur à ceux enregistrés dans la région de la Chaudière-Appalaches et au Québec. Affichant un taux de 3,6 %, il est deux fois moindre que celui de la province. Les taux d'emploi et d'activité sont quant à eux comparables à ceux de la région et du Québec (Tableau 1).



Tableau 1 - Indicateurs de l'activité et de l'emploi, MRC Robert-Cliche, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2011

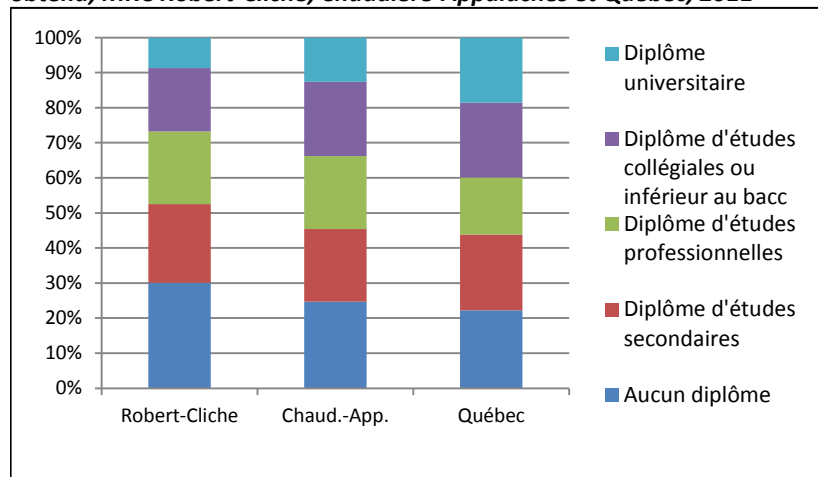
	MRC Robert-Cliche	Chaudière- Appalaches	Ensemble du Québec
Taux de chômage	3,6 %	4,6 %	7,2 %
Taux d'emploi	63,1 %	63,6 %	59,9 %
Taux d'activité	65,5 %	66,7 %	64,6 %

Source : Statistique Canada, enquête nationale auprès des ménages, 2011

2.5. La scolarité

En la comparant avec la région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, la population de la MRC Robert-Cliche montre une scolarisation moindre. Près d'une personne sur trois ne détient aucun diplôme alors que le taux se tient à une sur cinq au Québec. Par ailleurs, moins de 10 % de la population de la MRC a obtenu un diplôme universitaire alors que cette proportion se chiffre à près de 20 % au Québec (Graphique 6).

Graphique 6 - Scolarité de la population selon le plus haut diplôme obtenu, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2011



Source : Statistique Canada, enquête nationale auprès des ménages, 2011
Compilation : MRC Robert-Cliche

Les données relatives à l'emploi : quelques définitions

Taux de chômage : Nombre de personnes en chômage/Population active

Taux d'emploi : Nombre de personnes en emploi/Population de 15 ans et plus

Taux d'activité : Population active/Population de 15 ans et plus

Personne en chômage : Personne sans emploi, mais à la recherche d'un emploi

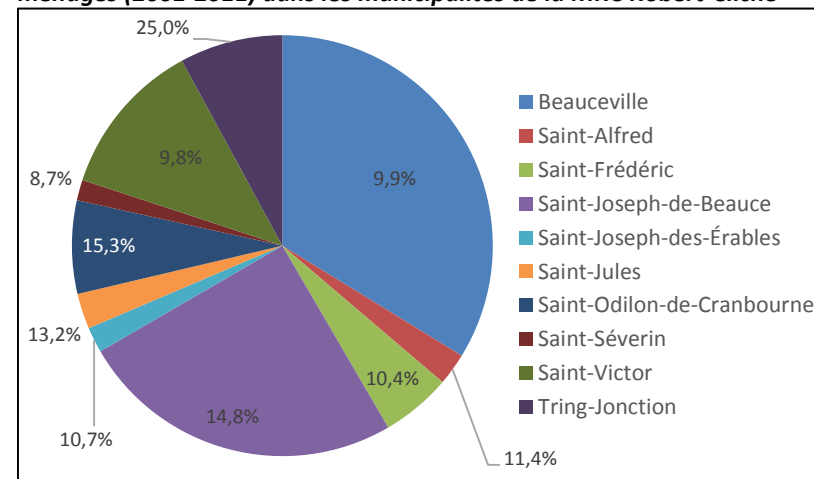
Population active : Population de 15 ans et plus en emploi ou au chômage

Source : Emploi-Québec

2.6. Les ménages

La répartition des ménages dans l'ensemble de la MRC s'apparente à celle de la population. Ainsi, les municipalités les plus peuplées sont aussi celles ayant le plus grand nombre de ménages. Or, bien que la population de la MRC ait été relativement stable entre 2001 et 2011, le nombre de ménages a augmenté dans une bonne proportion durant la même période. Il a cru de 12,6 % dans Robert-Cliche, ce qui est tout de même légèrement moindre que dans la région administrative (15,8 %) et l'ensemble du Québec

Graphique 7 - Répartition des ménages (2011) et variation du nombre de ménages (2001-2011) dans les municipalités de la MRC Robert-Cliche



Source : Statistique Canada, recensements de la population 2001 et 2011



(14,0 %). Certaines municipalités de la MRC ont cependant vu le nombre de ménages augmenter de façon importante. C'est le cas de Tring-Jonction où le nombre de ménages est en hausse de 25,0 % (Graphique 7).

Considérant que le nombre de ménages a augmenté malgré une population plutôt stable, la taille des ménages a conséquemment diminué dans la MRC Robert-Cliche entre 2001 et 2011, passant de 2,7 à 2,4 personnes.

2.7. Les revenus

Concernant les revenus, la MRC Robert-Cliche affiche des indicateurs plus faibles que la région et l'ensemble du Québec. Le revenu médian est d'environ 5 000 \$ inférieur à celui de la région de la Chaudière-Appalaches et de 4 000 \$ à celui du Québec. L'écart est encore plus grand lorsque l'on compare les revenus moyens (Graphique 8).

Dans le cas des classes de revenu, la différence majeure entre la MRC et les autres territoires réside au niveau des classes extrêmes. Ainsi, la part des ménages ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ est plus élevée dans la MRC alors que celle ayant 100 000 \$ et plus est moindre. C'est ce qui explique l'écart entre le revenu médian et le revenu moyen (Graphique 9).

Par ailleurs, en 2013 on comptait 4,3 % des familles de la MRC Robert-Cliche vivant sous le seuil de faible revenu. Il s'agit d'un taux légèrement plus élevé que la moyenne de la Chaudière-Appalaches (3,8 %), mais bien inférieur à celle de la province (8,2 %)

Les données relatives au revenu : quelques définitions

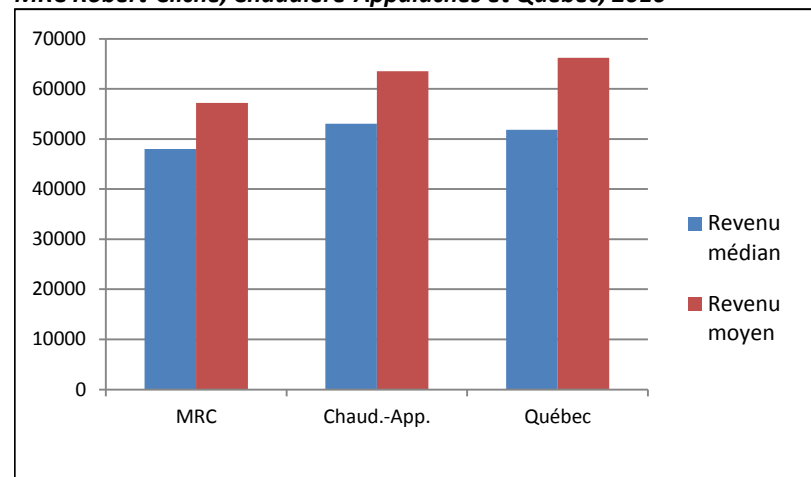
Revenu médian vs revenu moyen

Selon certains analystes, il serait plus fiable d'utiliser le revenu médian puisqu'il est moins soumis à l'influence des valeurs extrêmes. Il reflète davantage l'état de situation de la majorité de la population puisqu'il la départage en deux groupes égaux. Au contraire, le revenu moyen peut être gonflé par les valeurs extrêmes.

Taux de faible revenu

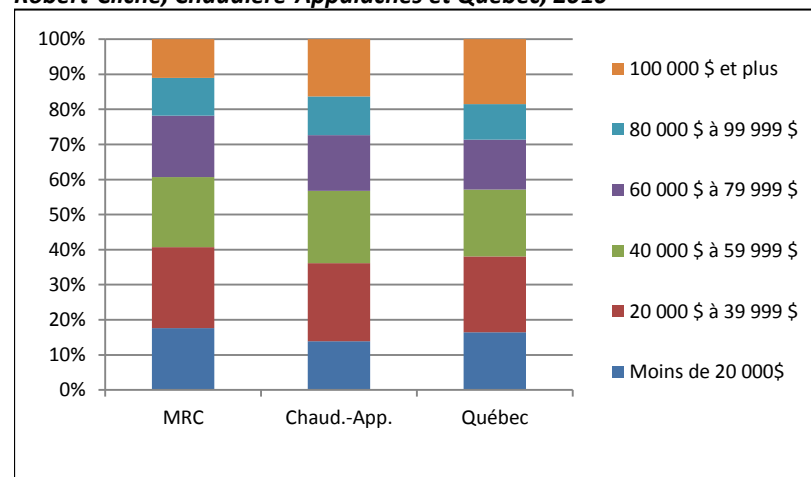
Le taux de faible revenu mesure le pourcentage de famille dont le revenu est inférieur aux seuils prévus. Dépendamment de la méthodologie utilisée, le seuil est déterminé en fonction du nombre de personnes dans la famille ou de la taille

Graphique 8 - Revenus médian et moyen des ménages, municipalités de la MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2010



Source : Statistique Canada, enquête nationale auprès des ménages 2011

Graphique 9 - Répartition des ménages selon la classe de revenu, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2010



Source : Statistique Canada, enquête nationale auprès des ménages, 2011
Compilation : MRC Robert-Cliche

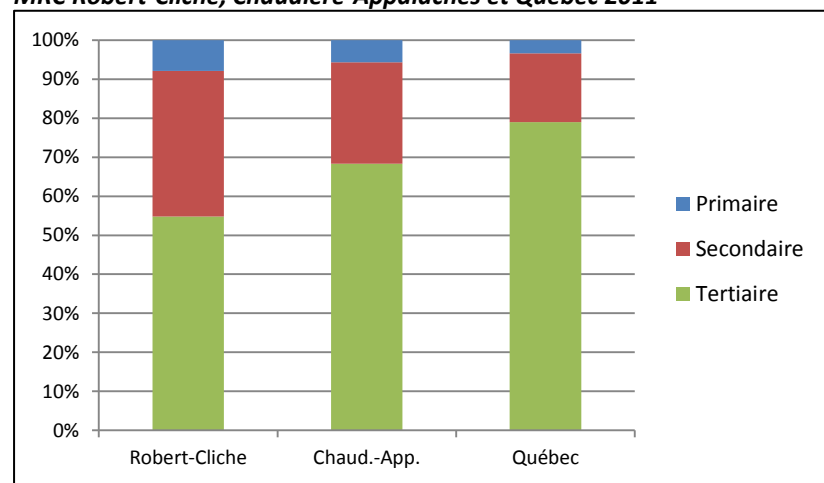


2.8. La structure économique du territoire

La structure économique de la MRC Robert-Cliche présente certains traits communs aux communautés rurales. On constate dans un premier temps que les emplois du secteur primaire, dans lequel se retrouvent ceux liés aux productions agricole et forestière, sont en plus grande proportion dans la MRC (7,9 %) qu'au Québec (3,4 %). Le secteur secondaire (manufacturier) est aussi supérieur dans la MRC. En contrepartie, le secteur tertiaire (services) affiche une proportion de 25 % moindre qu'au Québec (Graphique 10).

En analysant plus précisément les emplois du secteur primaire de la MRC, on constate que la très grande majorité de ceux-ci sont attribuables aux activités agricoles; près de 95 % est issu de l'agriculture alors que 5 % est imputable à la foresterie. Dans Chaudière-Appalaches, la proportion d'emplois agricoles atteint les 90 % alors qu'au Québec, elle est d'environ 85 %.

Graphique 10 - Répartition de la population selon le secteur d'emploi, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec 2011



Source : Statistique Canada, enquête nationale auprès des ménages, 2011



3. Le profil général du territoire

3.1. Situation

La MRC Robert-Cliche se situe au centre-sud de la province de Québec. Elle est relativement bien située, à environ 75 km au sud de la ville de Québec et à 300 km de Montréal (Carte 1).

Elle est l'un des dix territoires (neuf MRC en plus de la ville de Lévis) compris dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches. D'une superficie de 846 km², la MRC Robert-Cliche se situe au centre de la région Beauceronne et son territoire est limitrophe à six MRC :

- la MRC de la Nouvelle-Beauce au nord;
- la MRC de Bellechasse au nord-est;
- la MRC des Etchemins à l'est;
- la MRC de Beauce-Sartigan au sud;
- la MRC des Appalaches, à l'ouest;
- et la MRC de Lotbinière au nord-est.

Elle est traversée du sud-est au nord-ouest par la rivière Chaudière sur une distance d'environ 23 km. Finalement, les principales routes qui la traversent sont l'autoroute 73, les routes 173, 112, 108 et 276. Ces voies de communication font en sorte que la région se situe à un carrefour important des municipalités de Sainte-Marie, Saint-Georges et de Thetford Mines, trois agglomérations importantes de la Chaudière-Appalaches situées dans un rayon de 40 km.

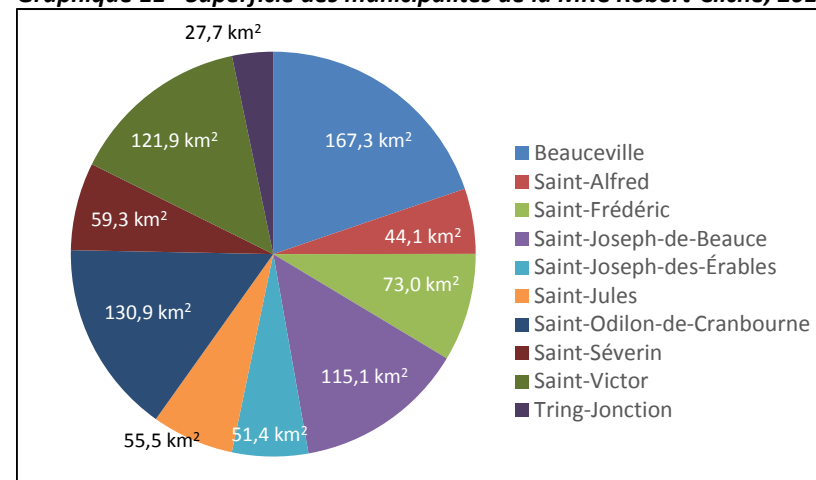
Finalement, la totalité du territoire est de tenure privée. La MRC ne compte donc aucune terre appartenant à l'état.

3.2. Le découpage administratif

La MRC Robert-Cliche se divise en dix municipalités (Carte 1 et Graphique 11). Certaines de ses localités ont été impliquées dans des regroupements municipaux au fil des années. C'est le cas des municipalités de Beauceville (regroupement avec Beauceville-Est en 1973; regroupement avec Saint-François-de-Beauce et Saint-François-Ouest en 1998), Saint-Joseph-de-Beauce (regroupement avec la paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce en 1999) ainsi que Saint-Victor (regroupement avec Saint-Victor-de-Tring en 1996).

La superficie des municipalités du territoire varie entre 27,7 km² (Tring-Jonction) et 167,3 km² (Beauceville) (Graphique 11).

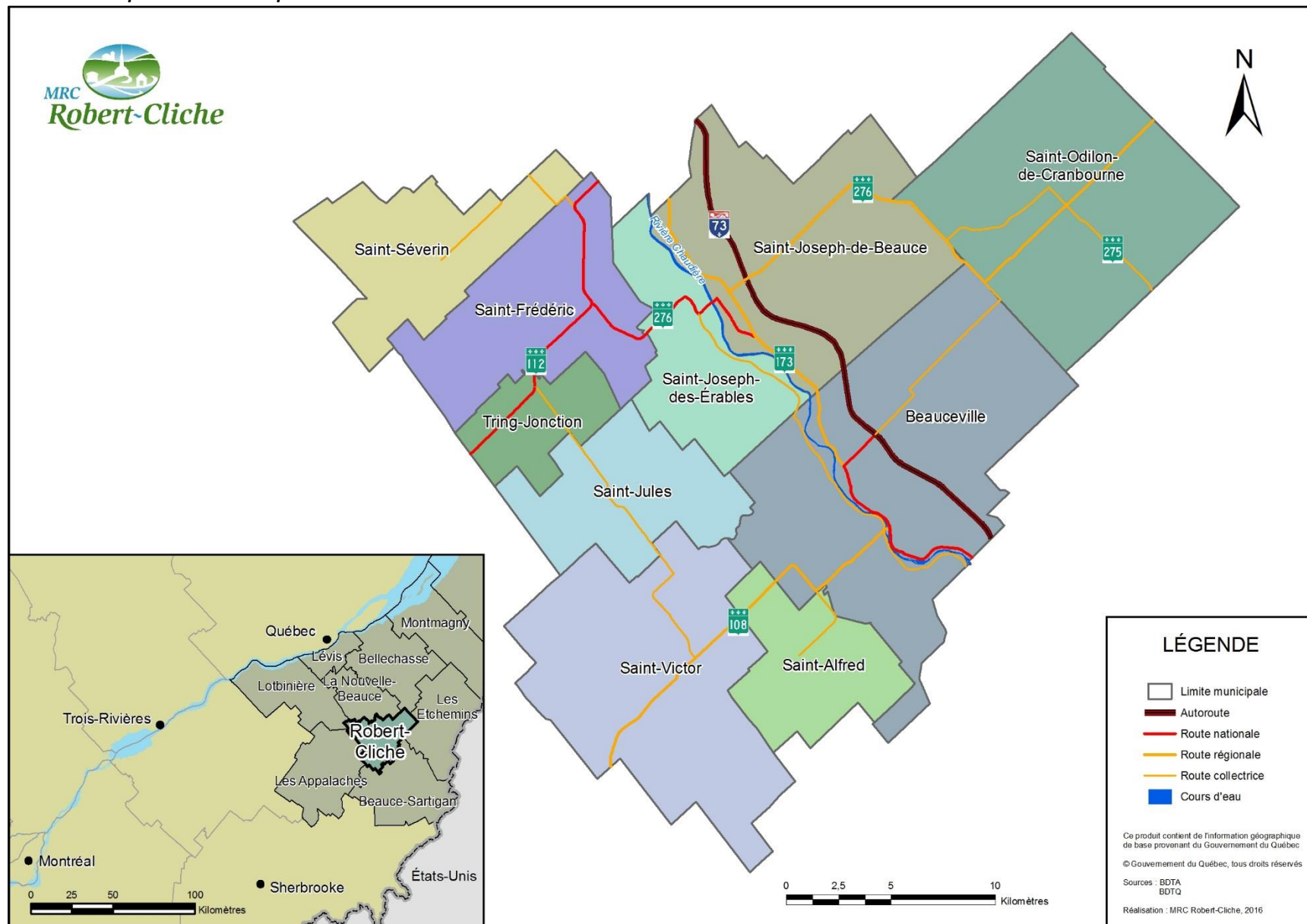
Graphique 11 - Superficie des municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2016



Source : BDTA 2016



Carte 1 - Principales caractéristiques de la MRC Robert-Cliche



3.3. Le cadre naturel

La MRC Robert-Cliche est située dans un cadre naturel principalement composé d'une vallée où coule la rivière Chaudière, ainsi que des collines et des plateaux qui sont situés de part et d'autre (Carte 2).

Selon le *Système hiérarchique de classification écologique du territoire*, la MRC peut être divisée en quatre territoires présentant des caractéristiques différentes et qui correspondent à autant d'unités de paysage régional. La principale unité composant la MRC est l'unité Sainte-Marie qui occupe plus de la moitié du territoire (460 km²). Les autres unités répertoriées sont celles de Thetford Mines à l'ouest, du Lac Saint-François au sud et du Lac Etchemin à l'est (Carte 2).

3.3.1. Le relief

Le centre du territoire de la MRC Robert-Cliche correspond à l'unité de paysage Sainte-Marie. Cette unité est principalement constituée d'une vallée, celle de la rivière Chaudière qui scinde le territoire en deux, et de collines qui s'élèvent de chaque côté. Le fond de vallée pouvant correspondre au lit majeur de la rivière s'étend sur toute la longueur du territoire, du sud au nord, sur environ 23 km, et peut atteindre une largeur d'un km à la hauteur de Saint-Joseph-de Beauce et Saint-Joseph-des-Érables. La rivière peut être sinueuse à certains endroits et son dénivelé y est plutôt faible (0,8 m/km entre le périmètre urbain de Beauceville et celui de Saint-Joseph-de-Beauce), ce qui explique en partie les embâcles qui se forment chaque printemps. Finalement, ce secteur est caractérisé par une agriculture dynamique.

De part et d'autre de la rivière, la pente est plus ou moins abrupte dépendamment où on se trouve sur le territoire. Sur ces coteaux se trouvent des terres agricoles et des boisés.

Finalement, sur le plateau appalachien (correspondant aux extrémités est et ouest de l'unité Sainte-Marie ainsi qu'aux trois autres unités de paysages), le relief est davantage accidenté et composé de nombreux vallons. Bien que le couvert soit davantage forestier, on y retrouvera aussi plusieurs terres vouées à l'agriculture. Les altitudes y sont également plus élevées. Les plus hautes collines se situent au nord-ouest du territoire, dans la municipalité de Saint-Séverin, aux limites de Saint-Sylvestre, et peuvent atteindre les

650 m d'altitude. À l'est, les plus hauts sommets sont situés à Saint-Odilon-de-Cranbourne et s'élèvent à quelque 500 m (Carte 2).

Comme pour l'ensemble du territoire où se trouve la chaîne de montagnes des Appalaches, le sous-sol de la MRC est constitué de roches sédimentaires.

3.3.2. Les dépôts de surface

L'analyse des dépôts de surface s'avère d'intérêt puisque ceux-ci auront un impact sur le potentiel agricole des terres (voir section 3.3.3). Le territoire de la MRC Robert-Cliche est en majeure partie recouvert de dépôts glaciaires, plus précisément de till indifférencié (Carte 3). Le till indifférencié regroupe les dépôts constitués de sédiments tels l'argile et le sable ainsi que des éléments comme des blocs, des cailloux et des pierres. Sur le territoire de la MRC, on les retrouvera surtout sur les collines et les plateaux.

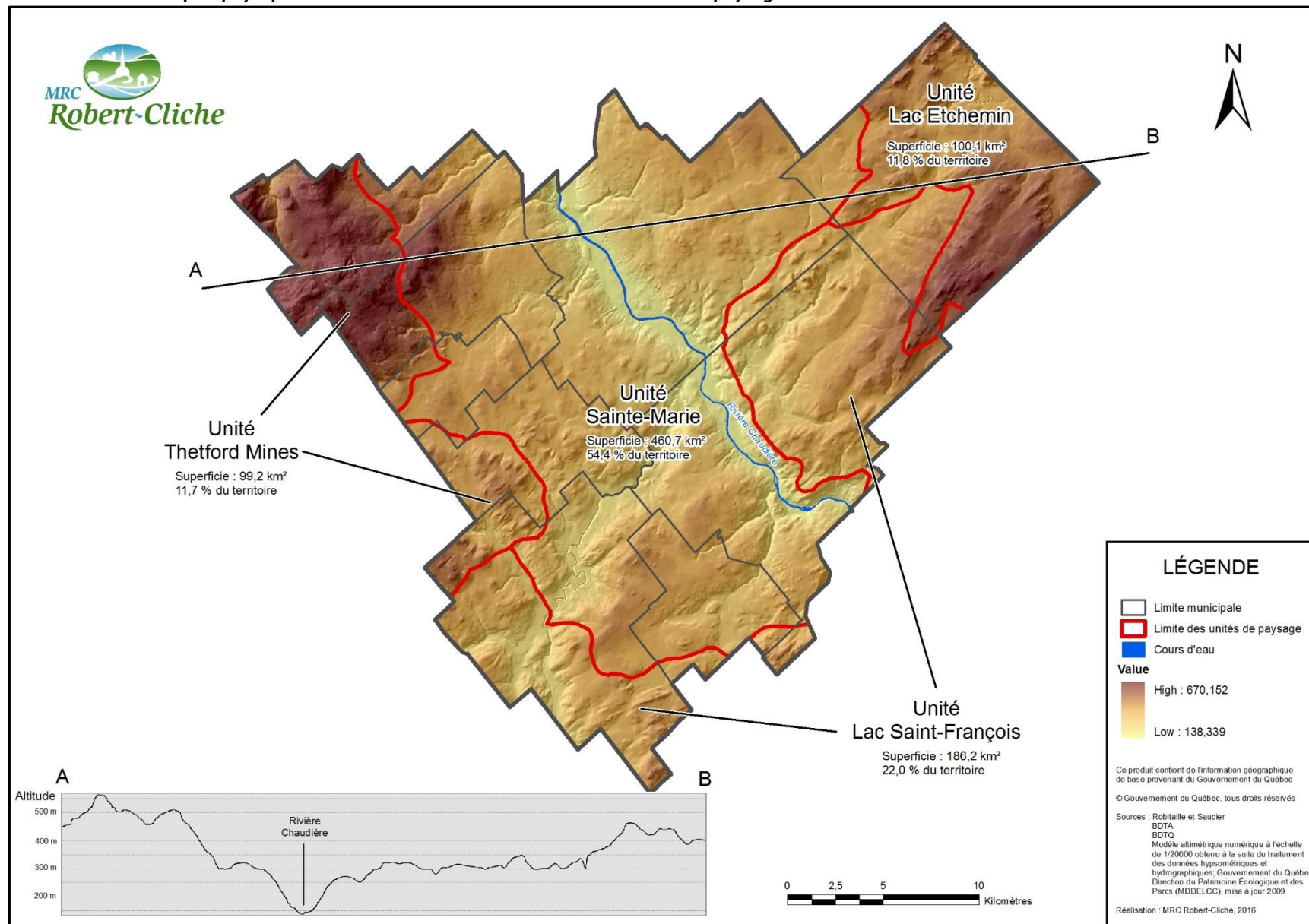
Des dépôts fluviatiles se trouvent pour leur part surtout dans la vallée immédiate de la rivière Chaudière, dans ce qui pourrait correspondre à son lit majeur. D'autres dépôts de ce type se retrouvent aussi dans le cœur de la vallée du bras Saint-Victor. On peut aussi en apercevoir aux abords de quelques autres rivières et ruisseaux de la MRC.

Finalement, on compte trois principaux sites où les dépôts fluvioglaciaires sont dominants : dans le secteur de la rivière des Fermes qui coule dans les municipalités de Tring-Jonction, de Saint-Frédéric et de Saint-Joseph-des-Érables, dans la vallée du bras Saint-Victor à Saint-Victor et celle de la rivière Lessard à Saint-Séverin.

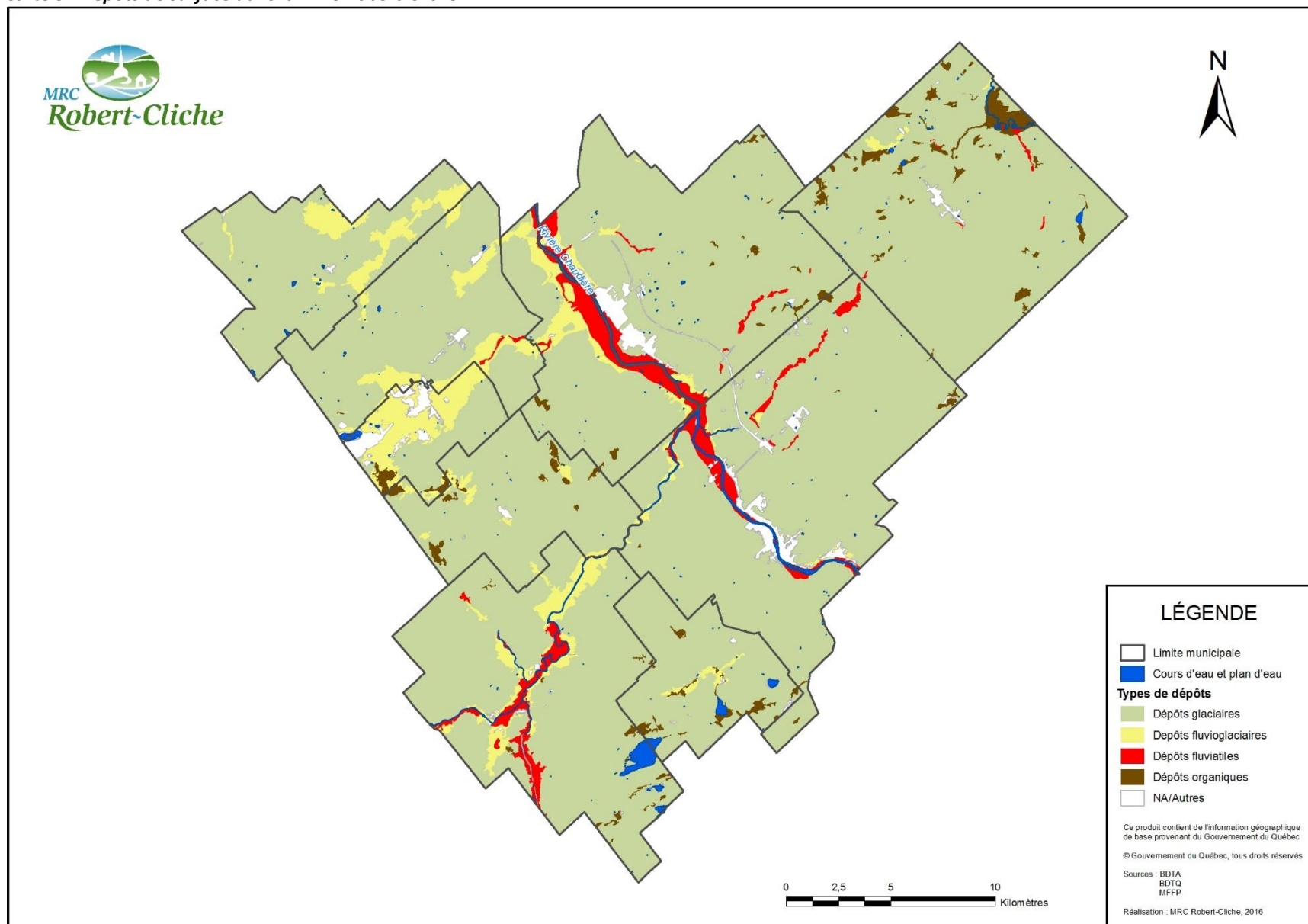
Compte tenu que les dépôts fluviatiles et fluvioglaciaires sont surtout composés de sable et de gravier, les endroits où on en trouve seront propices au développement de carrières et de sablières.



Carte 2 - Caractéristiques physiques de la MRC Robert-Cliche et limites des unités de paysage



Carte 3 - Dépôts de surface dans la MRC Robert-Cliche



3.3.3. Le potentiel agricole

Tel que mentionné à la section précédente, une corrélation existe entre la répartition des dépôts de surface et le potentiel des terres. Ainsi, de manière générale, les meilleures terres de la MRC (de classe 3), se trouveront aux endroits où il y a présence de dépôts fluviatiles et fluvioglaciers. La plupart des superficies de classe 3 seront donc situées au cœur de la vallée de la rivière Chaudière. D'autres secteurs surtout à l'ouest du territoire (notamment à Saint-Frédéric) regrouperont des terres de cette classe. En tout, les superficies de classe 3 occupent près de 50 km² soit 5,9 % du territoire de la MRC.

Les sols de classes 4 et 5 sont bien présents et dispersés dans la MRC. Potentiellement moins attrayants pour l'agriculture, ces sols sont constitués surtout de dépôts glaciaires. Toutefois, preuve que la qualité du sol n'est pas le seul facteur à prendre en considération, les activités agricoles y sont quand même pratiquées intensivement à certains endroits. Il est à noter que la majorité des superficies de classes 3, 4 et 5 correspondent au territoire sous affectation agricole au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (voir section 4.2).

La classification des sols

La classification du potentiel agricole des terres illustre la variation du potentiel d'un endroit particulier pour la production agricole. Elle est basée sur les caractéristiques du sol telles que déterminées par des levés pédologiques. Les sols minéraux sont regroupés en 7 classes.

Classe 1 : Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole

Classe 2 : Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires

Classe 3 : Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciale

Classe 4 : Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales

Classe 5 : Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés

Classe 6 : Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration

Classe 7 : Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent

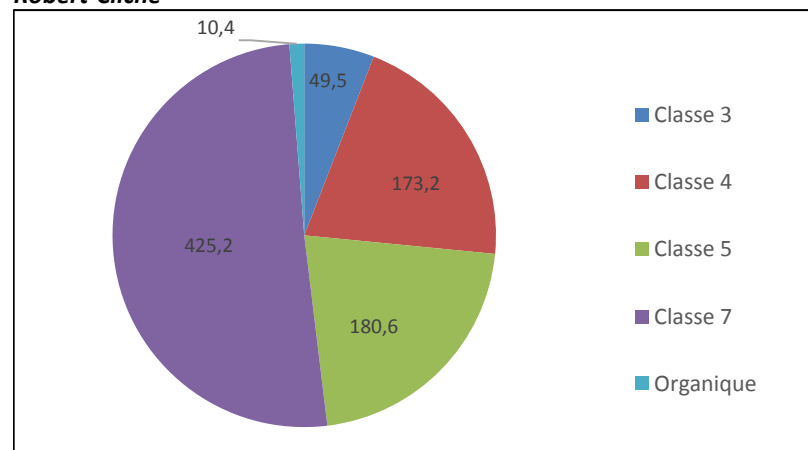
O : organique

Finalement, les terres de catégorie 7 sont majoritaires sur le territoire de la MRC. Ces superficies sont davantage sous couvert forestier. Beauceville et Saint-Séverin, municipalités caractérisées par une importante affectation forestière, sont d'ailleurs celles présentant la plus forte proportion de leur territoire sous catégorie 7.

Bien que la qualité des sols puisse être importante, elle ne constitue pas le seul facteur à prendre en considération pour mesurer le dynamisme de l'industrie agricole en un lieu donné. D'une part, les avancées technologiques et le travail des terres, notamment par le drainage, font en sorte que la pratique de l'agriculture peut être davantage attrayante sur des superficies de classe 4 ou 5. D'ailleurs, l'enquête tenue auprès des producteurs agricoles de la MRC Robert-Cliche nous a démontré que du drainage ou d'autres travaux réalisés pour l'amélioration de la productivité des superficies cultivées avaient été réalisés par près de 30 % de producteurs agricoles au cours des deux dernières années. D'autre part, les producteurs agricoles adaptent leurs productions en fonction du type de sol.

Bref, pour mesurer la vitalité de l'industrie agricole d'un milieu, on ne doit pas uniquement s'attarder au potentiel des sols. La municipalité de Saint-

Graphique 12 - Répartition du territoire selon le potentiel agricole, MRC Robert-Cliche

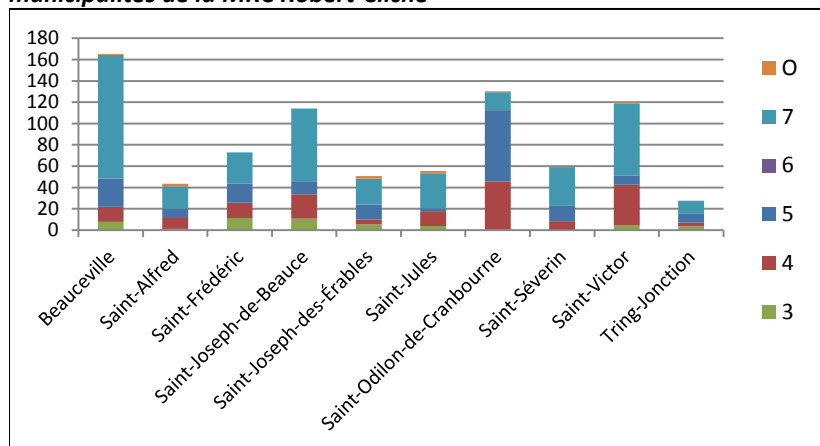


Source : ARDA



Odilon-de-Cranbourne constitue un bon exemple d'un milieu où l'industrie agricole est dynamique malgré un potentiel des sols moins élevé, majoritairement de catégorie 5 (Graphique 12 et Carte 4).

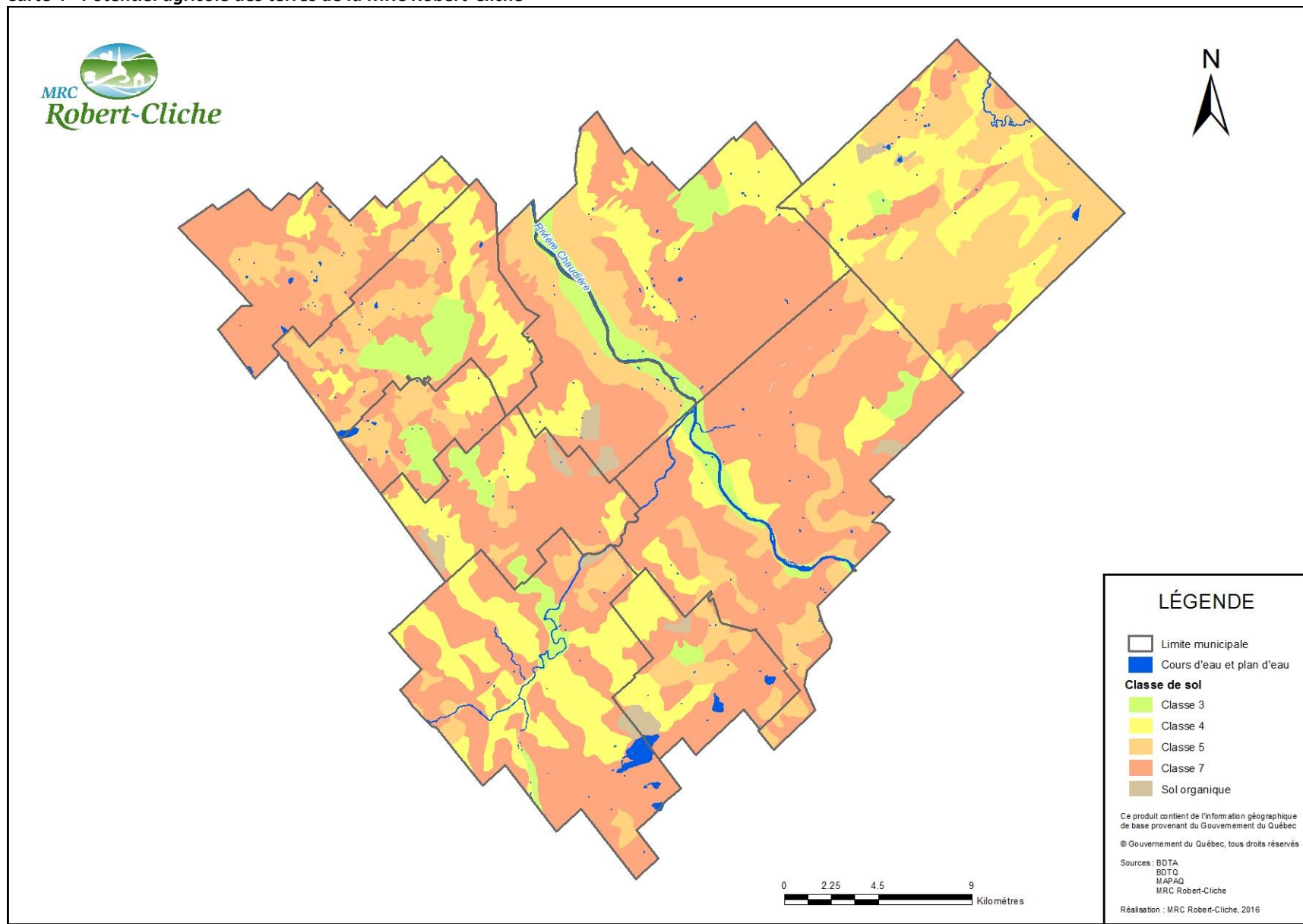
Graphique 13 - Répartition du territoire selon le potentiel agricole, municipalités de la MRC Robert-Cliche



Source : ARDA



Carte 4 - Potentiel agricole des terres de la MRC Robert-Cliche



3.3.4. Le couvert forestier

Le secteur forestier occupe une place importante dans la MRC Robert-Cliche. Non seulement les forêts sont perceptibles partout sur le territoire, mais elles sont situées en presque totalité en zone agricole permanente. Il devient donc à notre avis opportun d'intégrer l'aspect forestier dans le cadre du PDZA.

Afin de documenter l'état de situation en regard du couvert forestier, nous avons notamment utilisé les données issues du quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional. Cet inventaire a toutefois été réalisé à partir de données de 2007. L'état de situation ayant évolué depuis ce temps, nous devons interpréter les informations avec prudence.

L'espace forestier occupe environ 590 km² dans la MRC Robert-Cliche, ce qui correspond à près de 70 % de son espace. Bien que le couvert soit réparti un peu partout sur le territoire, on peut distinguer un bloc forestier de plus grande envergure et plus dense sur les versants et plateaux à l'est de la rivière Chaudière, dans les municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville.

Environ 85 % des forêts de la MRC sont détenues par des individus (moyenne de 17,8 ha par propriété) alors que 15 % sont possédées par des entreprises (20,0 ha par propriété). En moyenne, les propriétés forestières de la MRC ont une superficie de 18,3 ha. Il s'agit d'une moyenne inférieure à celle affichée sur le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (essentiellement le sud-ouest de la région de la Chaudière-Appalaches) qui s'élève à près de 23 ha.

La MRC étant comprise dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, on y retrouvera plusieurs essences d'arbres. Cependant, pour l'ensemble de la MRC, les peuplements mélangés dominent avec une superficie d'environ 180 km² (Graphique 14 et Carte 5). Cette superficie représente environ 30 % du couvert forestier de la MRC. On en compte un peu partout sur le territoire. Les forêts de résineux représentent pour leur part 150 km² de la superficie de la MRC (25 % du territoire). Les essences résineuses dominantes sont l'épinette blanche, l'épinette rouge et le thuya. Les peuplements de feuillus (107 km² ou 20 % du territoire) se retrouvent pour leur part plus souvent à l'ouest de la rivière Chaudière. Notons que

parmi les peuplements de feuillus se trouveront plusieurs érablières exploitées. Outre l'érable à sucre, l'érable rouge et le bouleau jaune seront les essences dominantes.

Au niveau de l'âge des forêts, deux tendances se dessinent. Pour les forêts de feuillus, le peuplement est généralement plus âgé, constitué à plus de 50 % de forêts naturelles de 40 ans et plus et de vieilles forêts inéquiennes. L'exploitation des érablières contribue évidemment à ce que le couvert de feuillus demeure. Pour ce qui est des forêts mélangées et de résineux, on constate des peuplements plus homogènes au niveau de l'âge, la proportion de forêts inéquiennes étant plus faible. La superficie des forêts mélangées et de résineux de 40 ans et plus est cependant importante, dépassant les 5 000 ha chacun. Il s'agit d'un potentiel de récolte important à court terme.

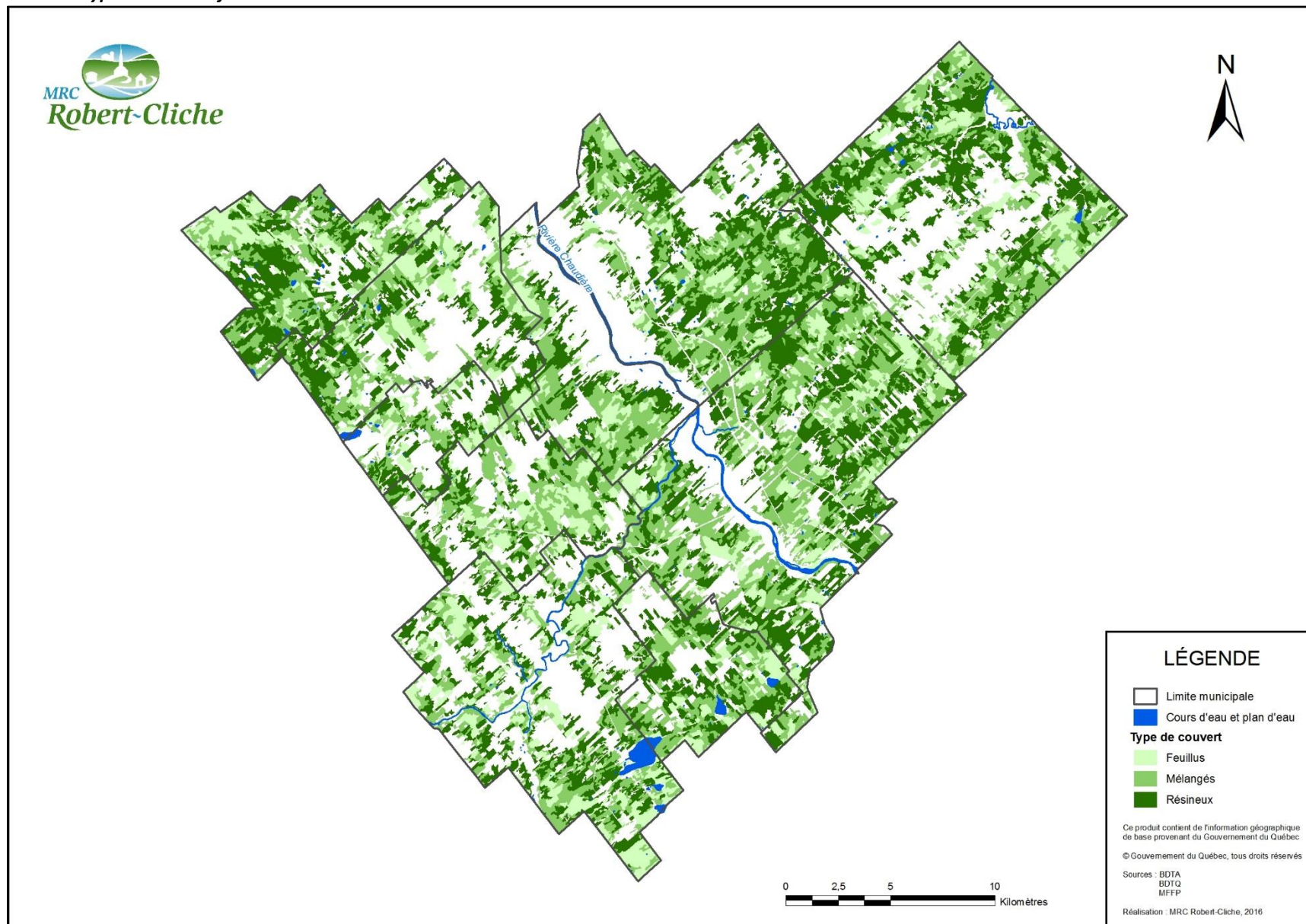
Le territoire forestier de la MRC est également constitué de 10 % (environ 58 km²) en plantations. Le reboisement des terres est un phénomène qui a atteint son apogée vers la fin des années 1980 dans la Beauce. En 1988, environ 9 millions de plants ont été mis en terre sur le territoire de l'Association des propriétaires de Boisées de la Beauce (comprenant essentiellement les trois MRC beauceronnes et quelques municipalités limitrophes dans les MRC de Bellechasse, des Etchemins et des Appalaches). Au moment de l'inventaire écoforestier, les trois quarts des plantations avaient moins de 20 ans. Aujourd'hui, plusieurs de ces plantations sont prêtes pour des travaux d'éclaircissement ou le seront très prochainement.

Finalement, un dernier 15 % du couvert forestier est composé de secteurs bûchés, en friches ou improductifs.

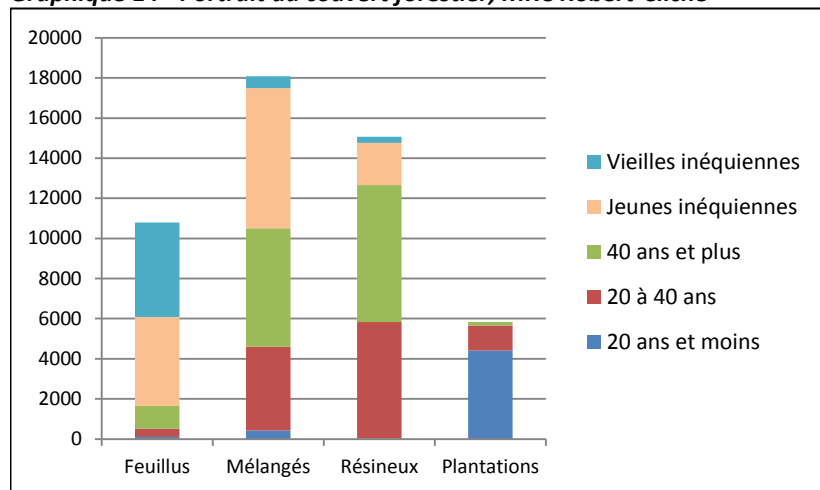
Les ressources fauniques sont indissociables du milieu forestier. Le territoire de la MRC Robert-Cliche regorge de cette ressource, petite ou grande faune. On note entre autres la présence de cerfs de Virginie (avec une aire de confinement de près de 15 km² dans le secteur de Saint-Joseph-de-Beauce), d'orignaux, de perdrix, de dindons sauvages et de lièvres. Ces espèces sont à l'origine de plusieurs activités récréotouristiques, que l'on pense à l'observation des oiseaux ou à la chasse.



Carte 5 - Type de couvert forestier dans la MRC Robert-Cliche



Graphique 14 - Portrait du couvert forestier, MRC Robert-Cliche



Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

3.3.5. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est une composante naturelle du territoire qu'il est important de documenter dans le cadre du portrait du PDZA puisqu'il est au cœur de certains enjeux environnementaux particuliers au milieu agricole (voir section 8.3). Les activités agricoles ont bien sûr une influence sur la qualité des sources d'alimentation en eau, qu'elle soit de surface ou

Les sources d'alimentation en eau

Dans la MRC Robert-Cliche, seule la population de la municipalité de Beauceville est alimentée par un réseau s'approvisionnant en eau de surface, la source étant la rivière du Moulin. Plus de 75 % de la population est donc alimentée en eau souterraine (par le réseau municipal ou un puits individuel). Cette situation contraste avec ce qu'on voit dans la région de la Chaudière-Appalaches ou au Québec alors que la proportion de la population desservie en eau souterraine est inférieure, respectivement à 53 % et 22 %. Par ailleurs, plusieurs prises d'eau de la MRC sont situées en territoire agricole, souvent à proximité d'un milieu agricole actif. On évalue à près de 4 000 le nombre de logements pouvant être desservis par un puits individuel en zone agricole.

Sources : MRC Robert-Cliche et MDDELCC

souterraine. Dans la MRC, plusieurs prises d'eau sont sujettes à être en contact avec les activités agricoles et sont protégées en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* (voir section 8.3.4).

La presque totalité de la MRC, soit 795 km² ou 94 % est comprise dans le bassin versant de la rivière Chaudière. Cette rivière qui traverse l'ensemble du territoire du sud vers le nord est presque entièrement bordée de champs agricoles. On compte plusieurs affluents de cette rivière dans Robert-Cliche, le principal étant le bras Saint-Victor, dont le bassin versant couvrant un peu plus de 200 km² du territoire de la MRC est également caractérisé par une agriculture dynamique.

Seule une portion de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne (51 km²), au nord-est de la MRC, est drainée par un autre bassin versant que celui de la Chaudière, soit celui de la rivière Etchemin (Carte 6).

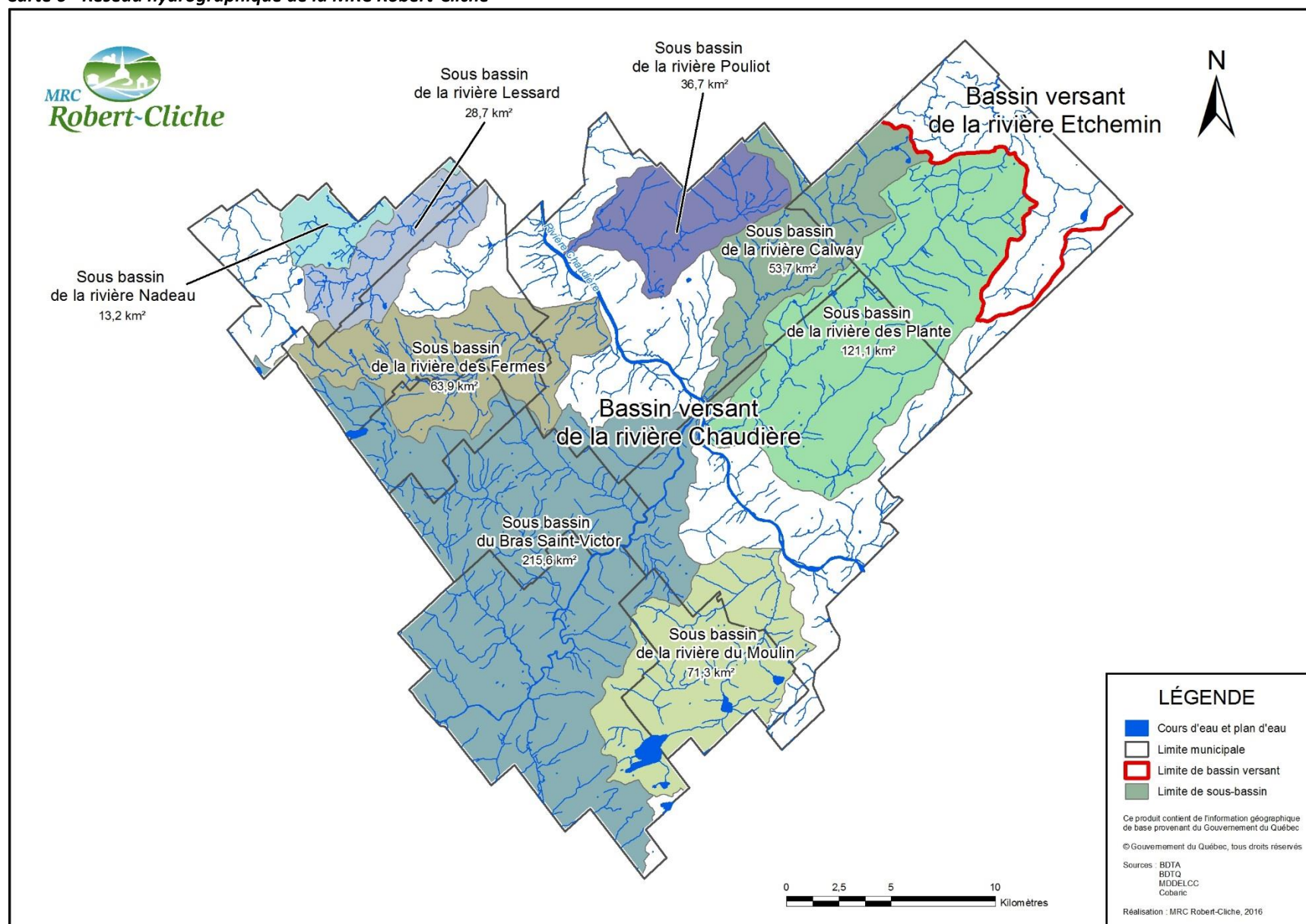
La MRC dénombre quelques lacs de faibles superficies. Seul le Lac Fortin est supérieur à 100 ha. Ils se situent pour la majorité dans le secteur des municipalités de Saint-Victor et Saint-Alfred et ont principalement des fonctions de villégiature.

Une des problématiques reliées à l'hydrographie et qui est bien connue des Beaucerons est celle concernant les inondations. Bien sûr, les inondations printanières sont coutumes dans les municipalités riveraines à la Chaudière. Cependant, à la suite d'orages isolés ou de grandes pluies, il n'est pas rare de constater des débordements lors d'autres périodes de l'année, notamment en juillet et août. Le territoire se situant entre la route 173 à l'est, et l'avenue Lambert et le rang des Érables à l'ouest est davantage concerné par cette problématique. Cette zone correspond sensiblement à la zone inondable de récurrence 2 ans. Or, ce secteur comprend certaines des meilleures terres de la MRC (voir section 3.3.3).

D'autres affluents de la rivière Chaudière peuvent aussi être touchés par la problématique des inondations. À cet effet, notons le bras Saint-Victor, la rivière Calway, la rivière des Fermes et la rivière des Plante. Compte tenu que ces cours d'eau circulent sur de grandes portions en milieu agricole, les inondations peuvent engendrer des pertes de productions importantes pour les producteurs.



Carte 6 - Réseau hydrographique de la MRC Robert-Cliche



Par ailleurs, certains types de culture pratiqués favorisent l'érosion des sols. Les sédiments se retrouvent alors plus facilement dans les fossés, ruisseaux et rivières, pouvant ainsi obstruer l'écoulement naturel des eaux.

Finalement, la MRC compterait environ 3 000 ha de milieux humides, essentiellement composés d'étangs et de marécages. Certains complexes de milieux humides sont relativement grands, notamment au nord-est du territoire dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, en bordure de la rivière Etchemin (parcelle supérieure à 100 ha).

3.3.6. Le climat

Le climat a une incidence importante sur l'agriculture. Ainsi, dépendamment des températures ou des précipitations, les types de culture pourront être différents, et ce, même à l'échelle d'un territoire comme la MRC Robert-Cliche.

Le climat de l'ensemble du territoire québécois situé au sud du 50^e degré est de type continental humide. Ce type de climat se caractérise par d'importants écarts de température entre les saisons et des précipitations importantes tout au long de l'année.

À l'intérieur même du territoire de la MRC, les indicateurs climatiques varient peu d'un endroit à l'autre (Tableau 2). En général, ils sont quelque peu avantageux pour l'agriculture dans le secteur de la vallée de la rivière Chaudière. Ainsi, la saison sans gel, la saison de croissance et le nombre de degrés-jours y sont quelque peu supérieurs et les précipitations légèrement inférieures.

Bien que le climat de la MRC Robert-Cliche ne soit pas des plus optimums, les précipitations et les températures sont suffisamment adéquates pour permettre plusieurs types de culture. Par ailleurs, on constate depuis quelques années des modifications au niveau des indicateurs (réchauffement des températures, diminution du gel, etc.) qui favorisent l'agriculture pour l'ensemble du Québec.

3.4. Les infrastructures d'utilité publique

Plusieurs infrastructures d'utilité publique se retrouvent sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Bien que ceux-ci viennent soutenir les activités agricoles, certaines peuvent également être perçues comme des inconvénients à la production.

Le réseau routier est bien développé au sein de la MRC. C'est cependant les travaux entourant son amélioration qui ont suscité quelques débats au cours des dernières années. En effet, le prolongement de l'autoroute 73 qui s'arrêtait jadis à Saint-Joseph-de-Beauce, a dû se réaliser en zone agricole.

Le réseau de transport électrique emprunte également la zone agricole. On peut remarquer à plusieurs endroits des lignes de 230 et 120 kV, notamment sur les territoires de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville. Ces infrastructures entraînent certains inconvénients sur la pratique des activités agricoles, notamment par la perte de superficies cultivables.

Le territoire de la MRC Robert-Cliche accueille également ses premières éoliennes dans le secteur du mont Sainte-Marguerite depuis 2017. Ces éoliennes sont situées dans la zone agricole, en milieu forestier. Le parc éolien compte 46 éoliennes, dont 17 sur le territoire de la municipalité de Saint-Séverin. Pour ce qui est des infrastructures de transport d'énergie générée par les éoliennes, elles ont peu d'impacts sur le territoire.

Finalement, on note sur le territoire une dizaine de tours de télécommunication visant la desserte en téléphonie cellulaire. Elles sont cependant situées en milieux forestiers.

Bref, le territoire de la MRC Robert-Cliche est bien pourvu en infrastructures publiques. L'enquête auprès des propriétaires d'exploitations agricoles a cependant permis de déceler quelques lacunes au niveau du réseau d'Internet haute vitesse et de la puissance électrique (puissance de 550 volts – triphasé).



Tableau 2 - Principales caractéristiques du climat, MRC Robert-Cliche

Indicateur	Borne supérieure	Borne inférieure
Risques de gel		
Moyenne de la longueur de la saison sans gel	122-134 jours (pour la presque totalité du territoire)	109-121 (hauteurs de Saint-Séverin et de Saint-Odilon-de-Cranbourne)
Moyenne de la date du dernier gel printanier	17 mai-23, mai (pour la presque totalité du territoire)	24 mai-30, mai (hauteurs de Saint-Odilon-de-Cranbourne)
Moyenne de la date du premier gel automnal	20 septembre-27 septembre (pour la presque totalité du territoire)	13 septembre-20 septembre (hauteurs de Saint-Odilon-de-Cranbourne)
Saison de croissance		
Moyenne de la longueur de la saison de croissance	191-199 jours (vallée et versants de la rivière Chaudière)	183-190 jours (hauteurs de Saint-Séverin et de Saint-Odilon-de-Cranbourne)
Moyenne de la date de début de la saison de croissance	22 avril-25 avril (vallée de la rivière Chaudière dans le secteur de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables)	30 avril-3, mai (hauteurs de Saint-Séverin)
Moyenne de la date de fin de la saison de croissance	7 novembre-10 novembre (vallée de la rivière Chaudière dans le secteur de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables)	29 octobre-1 novembre (hauteurs de Saint-Odilon-de-Cranbourne)
Degrés-jours		
Moyenne des degrés-jours base 0 du 1 ^{er} avril au 31 octobre	2 627-2 814 degrés-jours (vallée de la rivière Chaudière dans le secteur de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables)	2 252-2 439 degrés-jours (hauteurs de Saint-Séverin, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Odilon-de-Cranbourne et Beauceville)
Unités thermiques maïs		
Moyenne du cumul des unités thermiques, maïs (UTM)	2 247-2 506 UTM (vallée et versants de la rivière Chaudière, plateaux de Tring-Jonction à Saint-Victor)	1 987-2 246 UTM (hauteurs de Saint-Séverin et de Saint-Odilon-de-Cranbourne)
Précipitations		
Moyenne du cumul des précipitations entre le 1 ^{er} avril et le 31 octobre	708-747 mm (pour la presque totalité du territoire)	668-707 mm (vallée de la rivière Chaudière dans le secteur de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables)
Moyenne du cumul des précipitations pendant la saison de croissance	646-676 mm (hauteurs de Saint-Séverin)	614-645 mm (pour la presque totalité du territoire)

Source : Atlas agroclimatique du Québec



4. Le territoire

4.1. La zone agricole permanente

En 1978, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Devenue plus tard la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, cette loi permettait « d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles établies »². Dans la MRC Robert-Cliche, le décret rendant applicable la LPTA sur son territoire a été adopté en 1980 (voir aussi section 8.3.1).

Le territoire de la MRC Robert-Cliche est inclus en très grande partie en zone agricole permanente (Carte 7), communément appelée zone verte. En fait, 93 % du territoire, soit près de 790 km² se situe en zone verte. Une des municipalités de la MRC est même complètement comprise en zone agricole, soit Saint-Joseph-des-Érables. Toutes les municipalités comptent au moins 90 % de leur territoire en zone agricole à l'exception de Tring-Jonction et Saint-Joseph-de-Beauce. Les 7 % du territoire compris hors de la zone agricole sont constitués principalement de périmètres urbains, de zones de villégiatures, industrielles et récréatives. Une autre portion d'environ 2 000 ha se trouve quant à elle dans un secteur forestier situé à Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville.

Il est à noter que la LPTAA prévoit des dispositions afin de permettre des inclusions ou encore des exclusions à la zone agricole, ce qui fait en sorte que sa superficie est appelée à être modifiée au fil du temps. Depuis l'entrée en vigueur du décret de 1980, environ 500 ha ont été exclus de la zone agricole alors que 30 ha y ont été inclus. Les quelques 470 ha de différence représentent 0,6 % de l'ensemble de la zone agricole. La presque totalité des demandes effectuées auprès de la CPTAQ avait pour but d'exclure des terrains de la zone agricole afin d'ajuster les périmètres urbains.

4.1.1. Les îlots déstructurés

Avant l'adoption de la *Loi sur la protection du territoire agricole* et l'entrée en vigueur du décret déterminant la zone agricole de la MRC, plusieurs demeures détenues par des non-agriculteurs ont été construites en milieu rural. D'autres constructions ont également émergé par la suite en zone agricole avec l'autorisation de la CPTAQ. Ainsi, certains hameaux ont été constitués au fil du temps, laissant dans certains cas des parcelles de terre moins propices à l'agriculture. Plusieurs de ces parcelles faisaient l'objet de demandes auprès de la CPTAQ pour en faire une utilisation autre qu'agricole.

Or, la LPTAA permet aux MRC d'identifier des secteurs où des utilisations résidentielles pourront y être permises en réalisant auprès de la CPTAQ une demande à portée collective (article 59). En 2012, la MRC a procédé à cet exercice et a identifié ces îlots déstructurés où il est désormais possible, sous certaines conditions, d'y construire des bâtiments résidentiels (voir aussi section 8.4.3).

Au terme de cet exercice, 119 îlots couvrant une superficie totale de 823 ha ont été identifiés dans la MRC. Ceux-ci sont surtout situés le long des routes nationales (173, 112 et 108) ou secondaires du territoire. À elle seule, la municipalité de Beauceville regroupe 40 % des superficies désignées à titre d'îlot déstructuré (Carte 8).

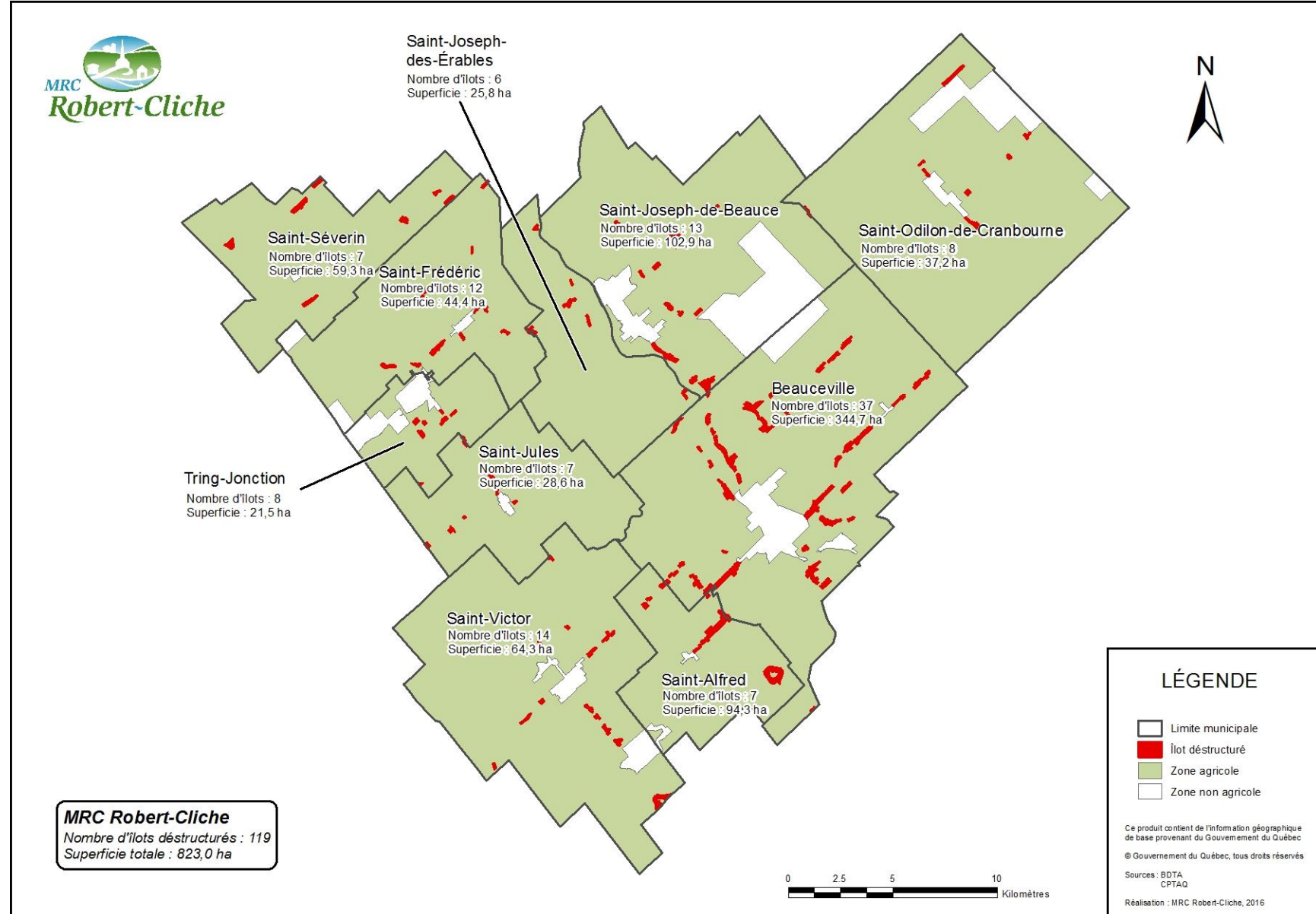
² CPTAQ



Carte 7 - Zone agricole de la MRC Robert-Cliche



Carte 8 - Îlots déstructurés de la MRC Robert-Cliche



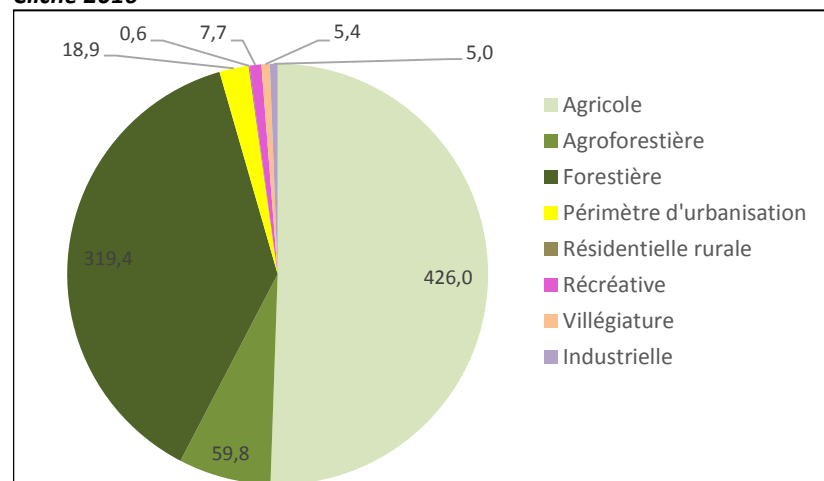
4.2. Les affectations du sol de la MRC

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la zone agricole permanente, déterminée par la LPTAA, et l'affectation agricole du territoire, déterminée par le Schéma d'aménagement et de développement, sont deux concepts qui, bien que paraissant similaires, ne doivent pas être confondus. En effet, la zone agricole permanente n'est pas nécessairement synonyme de champs agricoles ou d'agriculture active. Certaines portions de la zone agricole peuvent donc être vouées, par exemple, à des affectations forestières ou encore de villégiature.

C'est donc au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC que revient l'identification des affectations pour l'ensemble de son territoire, incluant ceux se situant dans la zone agricole.

Dans la MRC, celle qui prime est l'affectation agricole avec ses 426 km², soit la moitié du territoire. Cette affectation, qui se caractérise par une agriculture dynamique, se retrouve dans toutes les municipalités, mais est davantage concentrée dans certaines. Par exemple, l'affectation agricole

Graphique 15 - Répartition du territoire selon l'affectation, MRC Robert-Cliche 2016

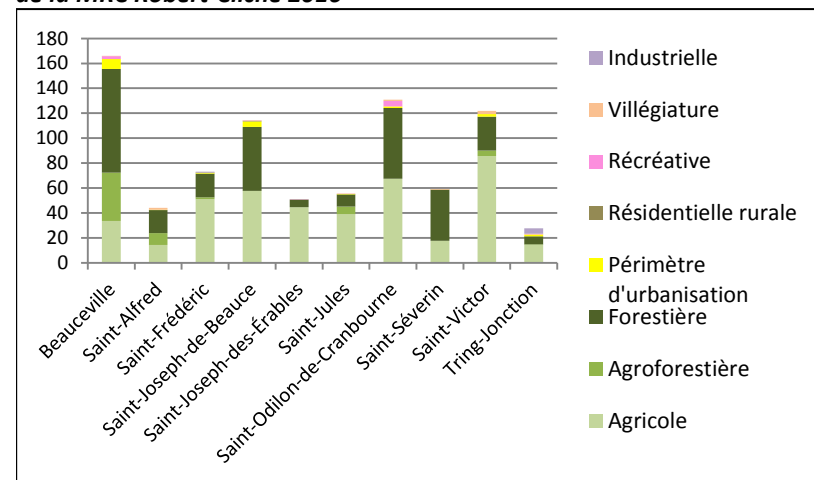


Source : MRC Robert-Cliche

occupe plus de 70 % du territoire des municipalités de Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Saint-Victor et Saint-Frédéric. L'affectation forestière est également en forte proportion dans la MRC notamment à Beauceville et Saint-Séverin. En moins grande proportion se trouve l'affectation agroforestière, où les activités agricoles sont davantage dispersées et le couvert forestier plus important. Notons que ces trois affectations se situent en presque totalité dans la zone agricole (Graphique 15, Graphique 16 et Carte 9).

Les périmètres d'urbanisation occupent quant à eux près de 19 km² sur l'ensemble du territoire soit 2,2 %.

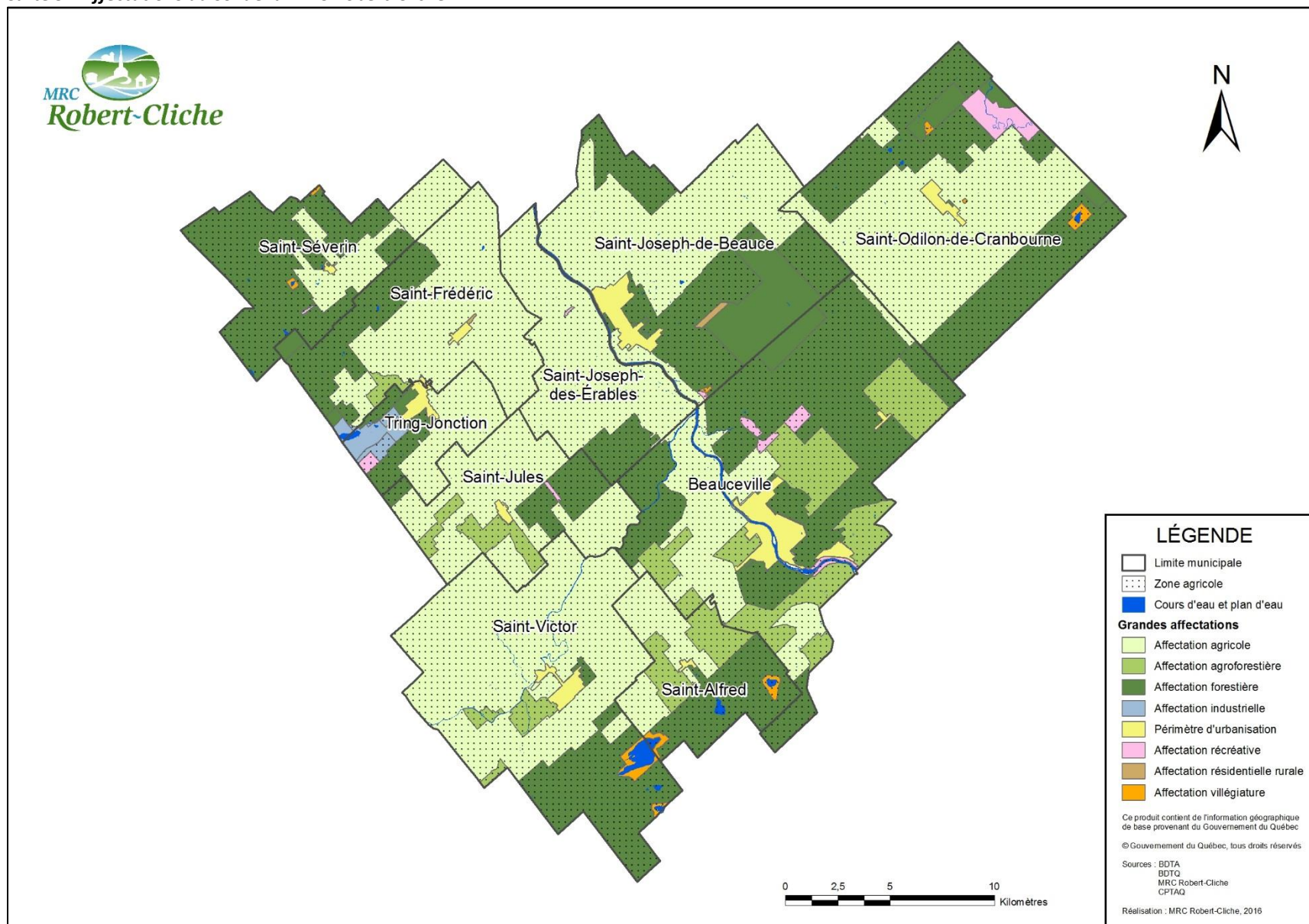
Graphique 16 - Répartition du territoire selon l'affectation, municipalités de la MRC Robert-Cliche 2016



Source : MRC Robert-Cliche



Carte 9 - Affectations du sol de la MRC Robert-Cliche



4.3. L'occupation et l'utilisation de la zone agricole permanente par les exploitations

Tel qu'expliqué précédemment, la totalité des terres situées dans la zone agricole n'est pas nécessairement utilisée à des fins de production. Certaines terres sont moins propices à la pratique de l'agriculture (sol peu productif, fortes pentes, etc.) et ne sont donc pas cultivées ou encore, ont été abandonnées. Par ailleurs, une bonne proportion de la zone agricole de la région est sous couvert forestier. Finalement, d'autres usages non agricoles, notamment résidentiels, sont aussi existants et bénéficient pour leur part de droits acquis.

4.3.1. Les superficies occupées par les exploitations

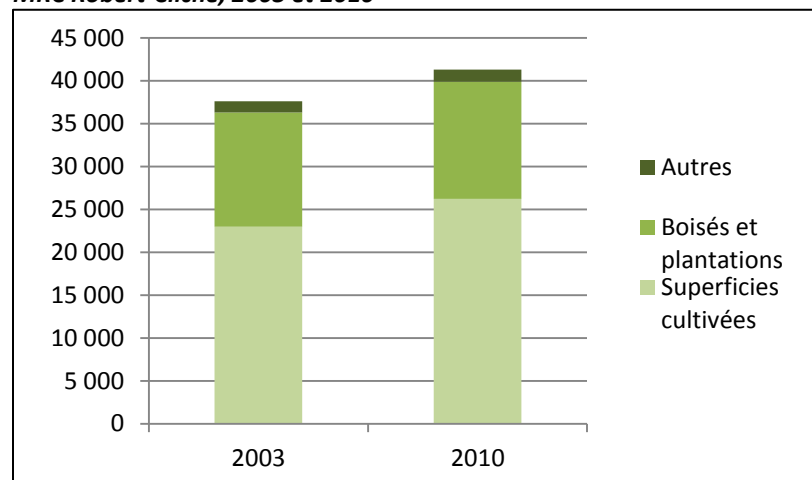
Dans la MRC Robert-Cliche, plus de 41 000 ha de terres étaient occupés par les exploitations agricoles³ en 2010, ce qui correspond à un peu plus de la moitié de la zone agricole. Les fermes occupent environ 3 600 ha de terres de plus qu'en 2003, une augmentation de près de 10 %. On remarque cependant d'importantes différences d'une municipalité à l'autre. Dans les municipalités de Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Victor, plus de 75 % de la zone verte est occupée par des fermes alors que la proportion s'élève à moins de 30 % à Beauceville et Saint-Alfred. On constate une certaine corrélation entre les superficies vouées à l'affectation agricole telles que déterminées au Schéma d'aménagement et de développement (voir section 4.2) et celles des superficies occupées par les fermes (Graphique 17 et Carte 10). Finalement, les municipalités de Tring-Jonction et Saint-Victor sont celles où le nombre d'hectares occupé par les fermes est en plus grande augmentation, soit près de 30 %.

Tendances 2014

Au niveau de la MRC, la superficie occupée par les fermes serait assez similaire entre 2010 et 2014. Cependant, dans quelques municipalités, on observerait de fortes variations notamment à Beauceville et Saint-Alfred.

³ Les exploitations agricoles correspondent aux établissements (entreprises) spécialisées dans la production animale et/ou végétale (incluant l'agriculture et dûment enregistrés au MAPAQ.

Graphique 17 - Superficie totale occupée par les fermes selon l'utilisation, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010

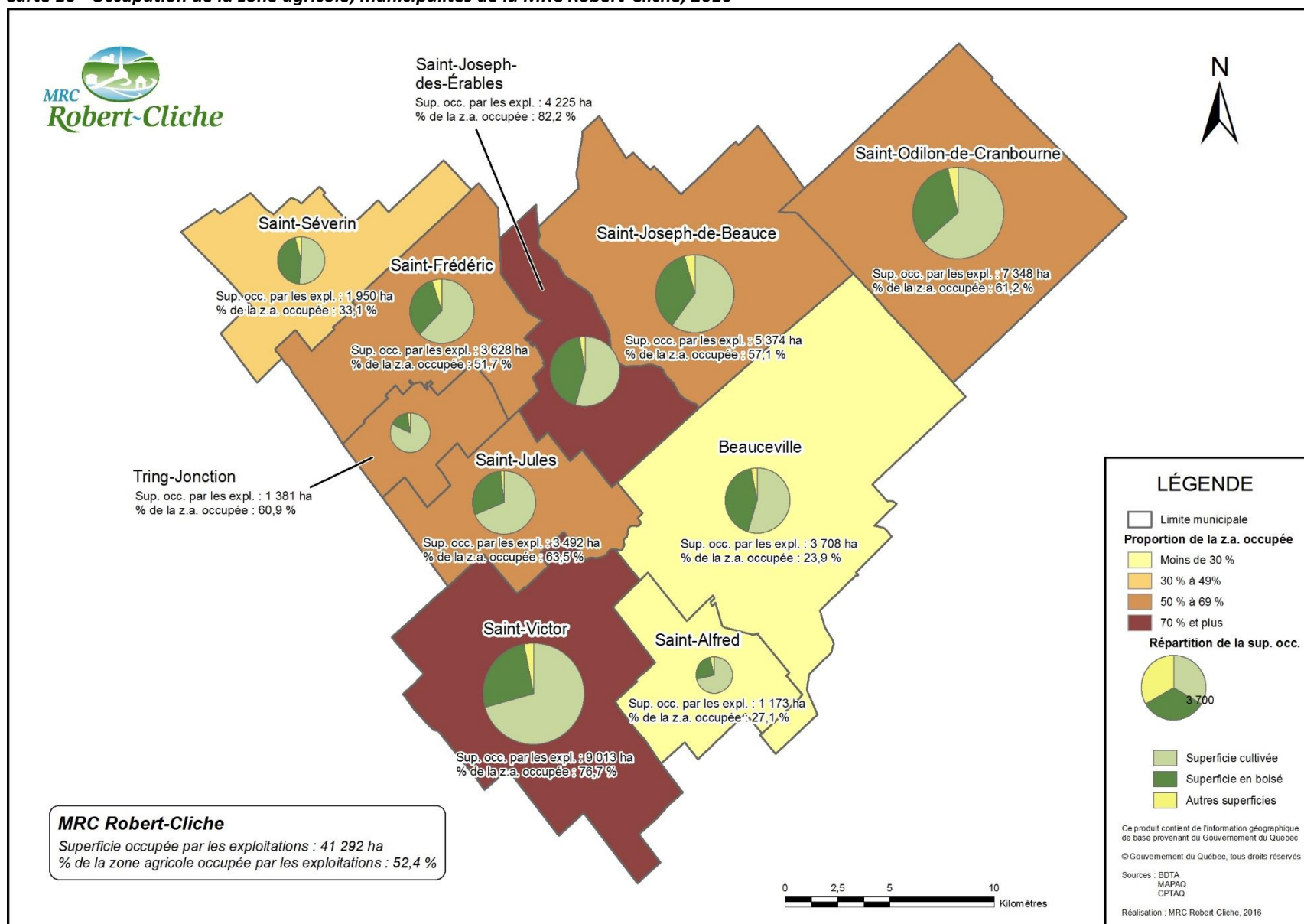


Source : MAPAQ

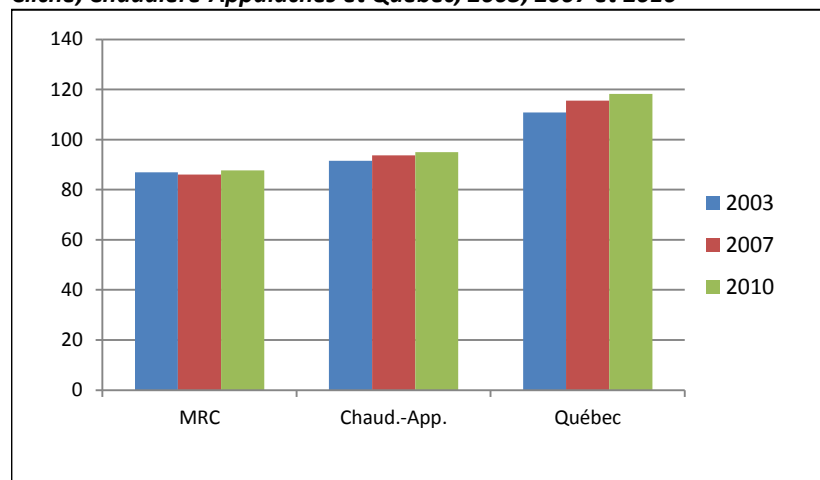
L'augmentation du nombre d'hectares combiné à la hausse du nombre d'exploitations agricoles (voir section 5.1.1) fait en sorte que la superficie moyenne occupée par celles-ci a peu varié entre 2003 et 2010 (moins de 1 %). L'augmentation de la superficie moyenne est plus prononcée pour la région de la Chaudière-Appalaches (3,8 %) et l'ensemble du Québec (6,7 %) (Graphique 18). Cependant, la situation diffère énormément d'une municipalité à l'autre. Ainsi, dans les localités qui ont vu une bonne augmentation du nombre de fermes entre 2003 et 2010 (Saint-Alfred et Beauceville), on constate une importante diminution de la superficie moyenne (Carte 10). Cette situation s'explique en partie par l'augmentation qu'a connue la région du nombre d'entreprises acéricoles qui nécessitent généralement des superficies moindres que d'autres types de production. En contrepartie, les municipalités qui ont vu leur nombre d'exploitations décroître ou stagner (Saint-Odilon-de-Cranbourne et Tring-Jonction) sont celles où les moyennes se sont accrues.



Carte 10 - Occupation de la zone agricole, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2010



Graphique 18 - Superficie moyenne occupée par les fermes, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003, 2007 et 2010



Source : MAPAQ

Par ailleurs, la superficie occupée par chacune des entreprises agricoles de la MRC est plus faible que la moyenne régionale et provinciale. Seules les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne et Saint-Joseph-des-Érables ont des moyennes plus grandes que celle de la Chaudière-Appalaches.

Tendances 2014

À la suite d'une faible augmentation de la superficie moyenne des fermes entre 2003 et 2010, la situation tendrait à s'inverser entre 2010 et 2014. En effet, pour l'ensemble de la MRC, la superficie moyenne chuterait quelque peu. De fortes disparités existeraient toujours entre les municipalités.

4.3.2. Les superficies utilisées par les fermes

La section précédente donnait certaines informations sur les superficies occupées par les entreprises agricoles. Or, les terres occupées par les exploitations n'ont pas nécessairement une vocation de production agricole. En plus des espaces cultivés, qui sont tout de même majoritaires

au sein des entreprises agricoles, des portions de territoires occupées par celles-ci sont aussi constituées de boisés et de plantations. Quelques friches composent également les terrains occupés par les exploitations agricoles. Une dernière portion vise pour sa part les espaces dédiés aux résidences, aux bâtiments de ferme, aux chemins, etc. Cette portion est cependant marginale à l'échelle de la MRC, se chiffrant à environ 1 000 ha et représentant seulement 2,6 % de l'espace occupé (Graphique 17).

4.3.2.1. Les superficies cultivées

L'augmentation totale de superficie occupée par les fermes entre 2003 et 2010 (3 600 ha) s'est traduite par une augmentation d'environ 3 200 ha de terres cultivées (qui comprend les espaces consacrés à la culture des céréales, aux fourrages, aux pâturages, à l'acériculture, etc.) pour l'ensemble de la MRC. Ainsi, la proportion des terres cultivées occupées par les producteurs agricoles a atteint 63,5 % en 2010 ce qui constitue une légère hausse en comparaison avec 2003. En moyenne, chaque ferme de la MRC cultivait 55,6 ha en 2010. Il s'agit cependant d'une moyenne inférieure de 25 ha par rapport à l'ensemble du Québec.

Encore ici, on constate d'importantes disparités d'une municipalité à l'autre. En 2010, la municipalité de Tring-Jonction était celle où les superficies occupées étaient les plus utilisées pour la culture (plus de 80 %) alors qu'à Saint-Séverin, cette proportion dépassait à peine les 50 %. Par ailleurs, entre 2007 et 2010⁴, on note une augmentation de superficie cultivée dans la majorité des municipalités du territoire. Cependant, celles qui ont connu les plus importantes hausses en termes de pourcentage de l'espace cultivé sont les municipalités qui ont vu leur industrie acéricole s'accroître de façon plus prononcée. Au même titre que la superficie occupée, la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est celle où les superficies cultivées sont les plus élevées avec 91,5 ha en moyenne. C'est environ 35 ha de plus que la moyenne de la MRC.

⁴ Les données sur l'utilisation des superficies occupées en 2003 ne sont pas disponibles pour les municipalités. Nous devons donc utiliser celles de 2007 afin d'établir des comparaisons avec 2010.



Tendances 2014

Entre 2010 et 2014, l'augmentation de la superficie cultivée totale serait marginale pour l'ensemble de la MRC Robert-Cliche. Quelques variations plus ou moins significatives seraient également observées pour les municipalités. Ces changements auraient peu d'influence sur la moyenne de superficie cultivée par les fermes dans la MRC.

4.3.2.2. Les superficies en boisés et en plantations

En plus des terres consacrées aux cultures, les entreprises agricoles de la MRC comptent également des superficies constituées de boisés et de plantations. Il s'agit d'un actif important pour les propriétaires agricoles puisqu'ils peuvent en faire l'exploitation et ainsi en tirer des revenus supplémentaires (bois de sciage, bois à pâte, bois de chauffage). D'ailleurs, l'enquête tenue auprès des exploitants agricoles a démontré que 97 % des producteurs détenaient un boisé et que 97 % d'entre eux l'exploitaient.

À l'échelle de la MRC, la superficie en boisés et en plantations inclue dans les exploitations agricoles s'élevait à 13 683 ha en 2010, une légère hausse depuis 2003. Ainsi, environ 23 % des superficies forestières de l'ensemble de la MRC sont possédées par des producteurs agricoles.

Par ailleurs, le tiers des superficies occupées par les exploitations agricoles de la MRC sont en couvert forestier. Cependant, cette moyenne s'élève à plus de 40 % pour les fermes situées dans les municipalités de Saint-Séverin, Saint-Joseph-des-Érables et Beauceville.

4.3.2.3. Les superficies en friches

Le territoire agricole est également occupé par certaines terres en friche, c'est-à-dire des terres abandonnées et non productives, ni pour la production agricole, ni pour l'exploitation forestière.

Les données disponibles ne nous permettent pas de brosser un état de situation précis sur la place qu'occupent les terres en friche dans la région. Selon les données du MAPAQ, la superficie en friche possédée par les exploitants agricoles s'élèverait à 323 ha pour l'ensemble de la MRC, en

⁵ Les données concernant le mode d'occupation des terres n'étant pas disponibles pour 2010, nous avons utilisé celles de 2007.

2010, ce qui est peu élevé. L'enquête réalisée dans le cadre de la démarche de PDZA tend à confirmer cette tendance puisque près de 80 % des producteurs ont déclaré ne pas posséder de terres en friche. La plupart des exploitants ayant confirmé posséder des terres en friche ont mentionné que les superficies étaient de moins de 2 ha.

Les cartes écoforestières produites par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, estiment pour leur part la superficie occupée par les friches à 2 840 ha. Cependant, la carte écoforestière recense l'ensemble du territoire, incluant par exemple des terrains situés dans les périmètres urbains ou des lots situés en zone agricole, mais occupés par un bâtiment résidentiel. Par ailleurs, cet inventaire a été réalisé en 2007 et beaucoup de changements ont pu se produire depuis ce temps.

4.3.3. Le mode d'occupation des terres

Les sections précédentes nous ont permis de documenter l'utilisation qui est faite des terres occupées par les exploitants agricoles. Or, les terres utilisées les sont via deux modes différents : par possession ou par location.

Bien que la superficie des terres occupées par les fermes de la MRC Robert-Cliche entre 2003 et 2007⁵ ait augmentée, il appert que la superficie possédée par celles-ci ait légèrement diminuée (environ 300 ha) durant cette même période. Cette diminution peut être attribuable à divers facteurs, notamment le prolongement et l'élargissement de l'autoroute 73 (environ 240 ha). En contrepartie, les producteurs agricoles se tournent de plus en plus vers la location de terres pour augmenter leur production. Entre 2003 et 2007, le taux de location est ainsi passé de 20,6 % à 25,6 %, une augmentation de près de 2 500 ha en terres louées.

Au niveau local, quatre municipalités sur dix ont connu une augmentation du nombre d'hectares possédés. Ceci dit, le taux de location est en hausse partout sauf à Saint-Frédéric.



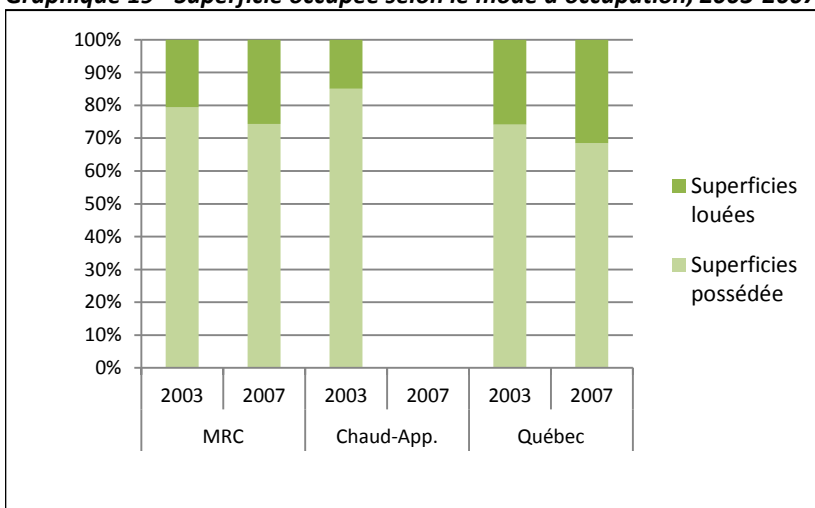
Tendances 2014

Entre 2007 et 2014, les superficies possédées continueraient à diminuer tandis que celles louées poursuivraient leur croissance. Les taux de location seraient en croissance partout sur le territoire sauf à Saint-Odilon-de-Cranbourne et Tring-Jonction. Cependant, cette baisse du taux de location dans ces localités serait davantage due à la diminution de superficie louée qu'à l'augmentation de la superficie possédée.

Location des terres et avantage fiscal

Une des raisons expliquant l'augmentation de superficie louée pourrait être liée au fait qu'il serait avantageux du point de vue fiscal pour les propriétaires (personne physique) de louer leurs terres aux entreprises qu'ils possèdent (personne morale). En effet, plusieurs entrepreneurs agricoles seraient détenteurs légaux des terres qu'ils loueraient aux entreprises qu'ils détiennent.

Graphique 19 - Superficie occupée selon le mode d'occupation, 2003-2007



Source : MAPAQ

Exceptionnellement, nous utilisons les données de 2007 pour identifier les tendances puisque les données ne sont pas disponibles pour 2010.



5. Les activités agricoles et forestières

5.1. La production agricole

La production agricole constitue le début de la filière agroalimentaire. C'est l'activité qui est la plus visible, celle ayant modelé le territoire rural.

Plus de 500 entreprises sont issues de la production agricole animale ou végétale dans la MRC Robert-Cliche.

5.1.1. Le nombre d'exploitations agricoles

En 2010, la MRC Robert-Cliche comptait 471 entreprises de production agricole. Il s'agit d'un nombre relativement important compte tenu de la superficie du territoire et de la population. En fait, on compte dans la MRC une entreprise de production agricole au 1,8 km² alors que la moyenne régionale est d'une exploitation au 2,8 km². Au prorata de la population, ce nombre représente une entreprise pour 40 personnes, un taux qui rejoint celui des MRC comme L'Île-d'Orléans, Lotbinière et Bécancour, territoires reconnus pour leur agriculture dynamique.

Les entreprises agricoles que l'on retrouve dans la MRC sont surtout de type familial qui peuvent comprendre un seul ou plusieurs types de production différents.

Il est à noter que depuis 2003, le nombre d'entreprises agricoles a augmenté sur le territoire de la MRC. En effet, on en comptait 433 à ce moment. Il s'agit donc d'une augmentation de près de 9 % entre 2003 et 2010. Cette situation diffère des tendances observées dans la région de la Chaudière-Appalaches

Tableau 3 - Nombre de fermes, MRC Robert-Cliche, région de la Chaudière-Appalaches et Québec, 2003, 2007 et 2010

	2003	2007	2010	Variation 2003-2010
MRC Robert-Cliche	433	462	471	8,8 %
Chaudière-Appalaches	5 421	5 435	5 409	-0,2 %
Québec	29 825	29 327	28 433	-4,7 %

Source : MAPAQ

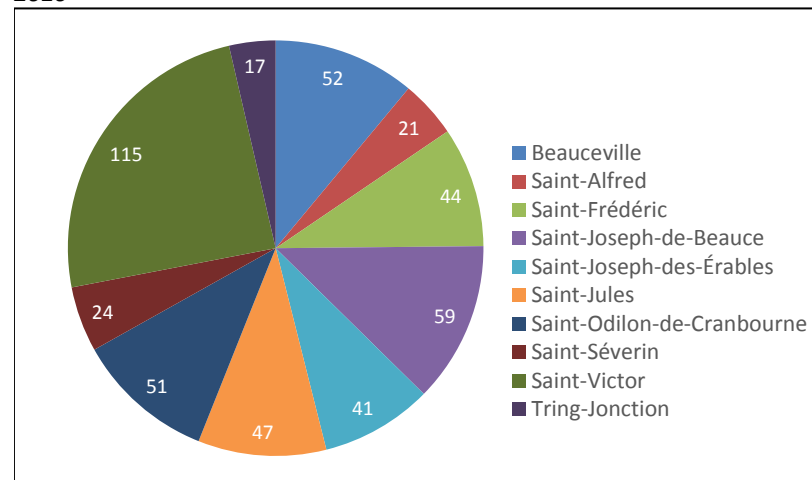
et ailleurs au Québec où le nombre d'exploitations agricoles est respectivement stable ou en diminution (Tableau 3). Nous aborderons plus loin ce qui explique cette situation.

C'est dans la municipalité de Saint-Victor que l'on retrouve le plus grand nombre d'exploitations avec 115, soit le quart de toutes les entreprises agricoles de la MRC (Graphique 20). Certaines municipalités se distinguent cependant quant à la variation du nombre d'entreprises entre 2003 et 2010. On constate notamment une forte augmentation du nombre à Saint-Alfred (90,9 %) et, dans une moindre mesure, à Beauceville (26,8 %). Une seule localité a vu le nombre d'exploitations diminuer soit Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Tendances 2014

La croissance du nombre d'entreprises agricoles se poursuivrait en 2014. Les municipalités de Saint-Alfred et Beauceville seraient toujours celles où le nombre d'entreprises serait en plus forte croissance.

Graphique 20 - Nombre de fermes, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2010



Source : MAPAQ



Par ailleurs, on note une répartition tout de même équitable des exploitations agricoles sur le territoire. On perçoit cependant une plus grande agglomération de fermes dans la vallée immédiate de la rivière Chaudière ainsi que dans certains secteurs de Saint-Victor et Saint-Odilon-de-Cranbourne. En revanche, moins d'entreprises de production agricoles sont situées dans le territoire correspondant au bloc forestier de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville, de même que dans les hauteurs de Saint-Séverin (Carte 11).

5.1.2. L'impact économique de la production agricole

Les données disponibles ne nous permettent pas de brosser un portrait précis de la situation en regard de l'impact économique de l'industrie de l'agriculture dans la MRC Robert-Cliche. Cependant, l'analyse de certaines données à caractère économique comme les revenus associés aux productions agricoles, les emplois créés, l'impact foncier et les investissements peut tout de même amener un certain éclairage.

5.1.2.1. Les revenus associés à la production agricole

L'analyse des revenus générés par les entreprises agricoles doit être faite avec vigilance. Les cours du marché des produits sont variables d'une année à l'autre, ce qui aura bien sûr une influence sur les revenus des exploitations. Il ne faut donc pas confondre revenus des entreprises et productivité.

Entre 2003 et 2010, les revenus totaux générés par les fermes de la MRC ont augmenté de plus de 40 %, ce qui est supérieur aux moyennes affichées dans la région de la Chaudière-Appalaches et au Québec. En 2010, ils s'élevaient à près de 113 M\$ (Tableau 4). À titre de comparaison, l'ensemble des entreprises manufacturières de la MRC Robert-Cliche a généré pour 671 M\$ en ventes cette même année. La moyenne des revenus des entreprises s'élevait pour sa part à près de 240 000 \$, ce qui est tout de même inférieur aux moyennes affichées dans la région de la Chaudière-Appalaches et au Québec (Graphique 21).

Les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Saint-Frédéric et de Saint-Victor sont celles qui génèrent les principaux revenus dans la MRC, toutes supérieurs à 20 M\$. À elles seules, elles représentent 60 % des revenus de production agricole dans la MRC.

Tendances 2014

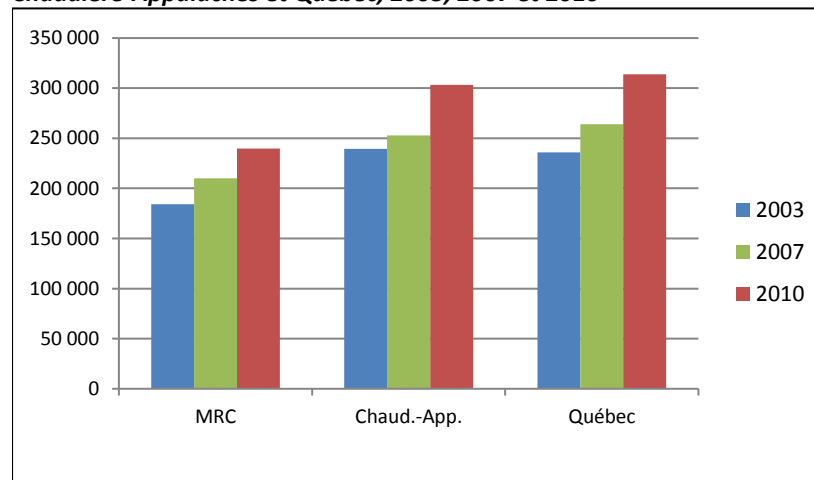
En 2014, les revenus engendrés par les entreprises de la MRC seraient relativement stables en comparaison à 2010. Compte tenu que le nombre d'entreprises serait en augmentation pendant cette période, la moyenne de revenu par entreprise diminuerait.

Tableau 4 - Revenus totaux des fermes, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches, Québec, 2003, 2007 et 2010

	2003	2007	2010	Variation 2003-2010
MRC Robert-Cliche	79,8 M\$	97,1 M\$	112,9 M\$	41,4 %
Chaudière-Appalaches	1 298,1 M\$	1 374,1 M\$	1 640,1 M\$	26,4 %
Québec	7 039,4 M\$	7 746,5 M\$	8 922,1 M\$	26,7 %

Source : MAPAQ

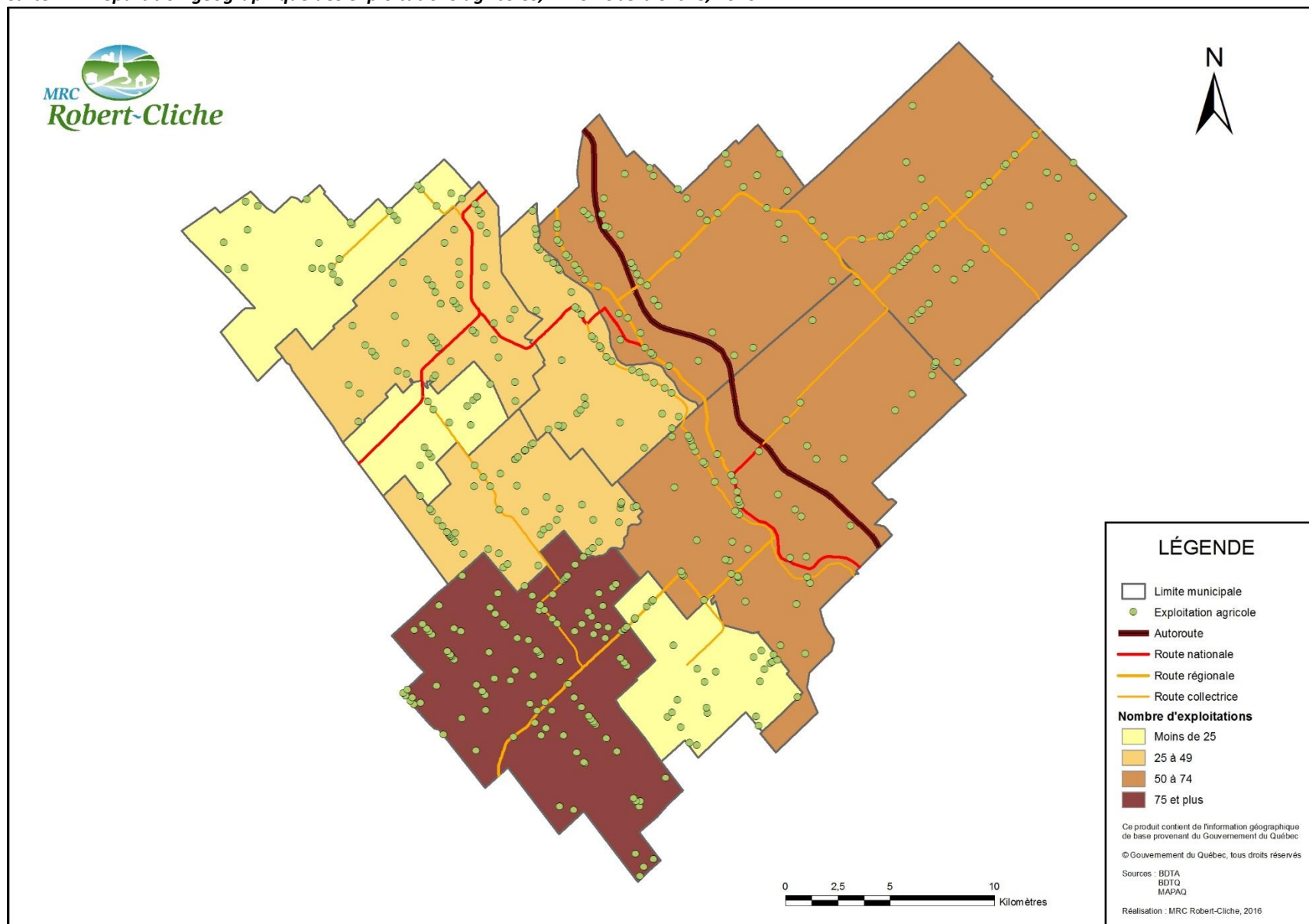
Graphique 21 - Revenus moyens des fermes, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003, 2007 et 2010



Source : MAPAQ

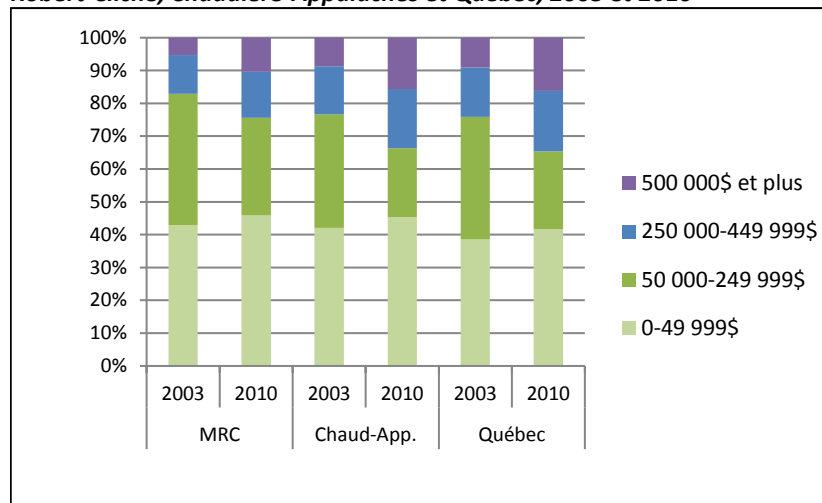


Carte 11 - Répartition géographique des exploitations agricoles, MRC Robert-Cliche, 2010



En 2010, environ 45 % des producteurs de la MRC avaient déclaré des revenus de moins de 50 000 \$ alors que la moyenne provinciale était de 36,9 %. Or, en même temps que le nombre d'entreprises réalisant des revenus moindres augmente, le nombre de producteurs déclarant des revenus supérieurs à 250 000 \$ est également en croissance. Pour la MRC, cette proportion est passée de 17,1 % à 24,4 % (Graphique 22). Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène. D'une part, on assiste dans la région à une croissance de l'agriculture à temps partiel ou saisonnière, amplifiée notamment par les propriétaires de boisés se consacrant à la production acéricole. D'autre part, les producteurs agricoles « à temps plein » consolident leurs activités en augmentant et diversifiant leurs productions.

Graphique 22 - Revenus des fermes par classes, municipalités, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010



Source : MAPAQ

À l'échelle des municipalités, cette constatation s'exprime de façon plus accrue. Par exemple, dans la municipalité de Saint-Alfred, où la proportion d'exploitations acéricoles est l'une des plus élevées de la MRC, le taux de producteurs déclarant des revenus de 50 000 \$ et moins se situait à 81 % en 2010. La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne constitue pour sa part

un exemple où les entreprises agricoles (en majorité de production animale) affichent d'importants revenus puisque près de la moitié des fermes génèrent 250 000 \$ et plus annuellement (Carte 12).

Tendances 2014

De 2010 à 2014, on constaterait que la proportion d'entreprises ayant de revenus de moins de 50 000 \$ dans la MRC serait en légère croissance alors que le nombre d'entreprises générant des revenus de 250 000 \$ et plus serait stable.

5.1.2.2. Les emplois créés

L'évaluation du nombre d'emplois générés par les entreprises de production agricole de la MRC peut être hasardeuse puisqu'aucune source ne nous l'affirme hors de tout doute. L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 mentionne que 690 personnes résidant dans la MRC œuvraient dans l'industrie de l'agriculture en 2010. Or, il ne s'agit pas du nombre d'emplois créés par les entreprises de production agricole situées dans la MRC.

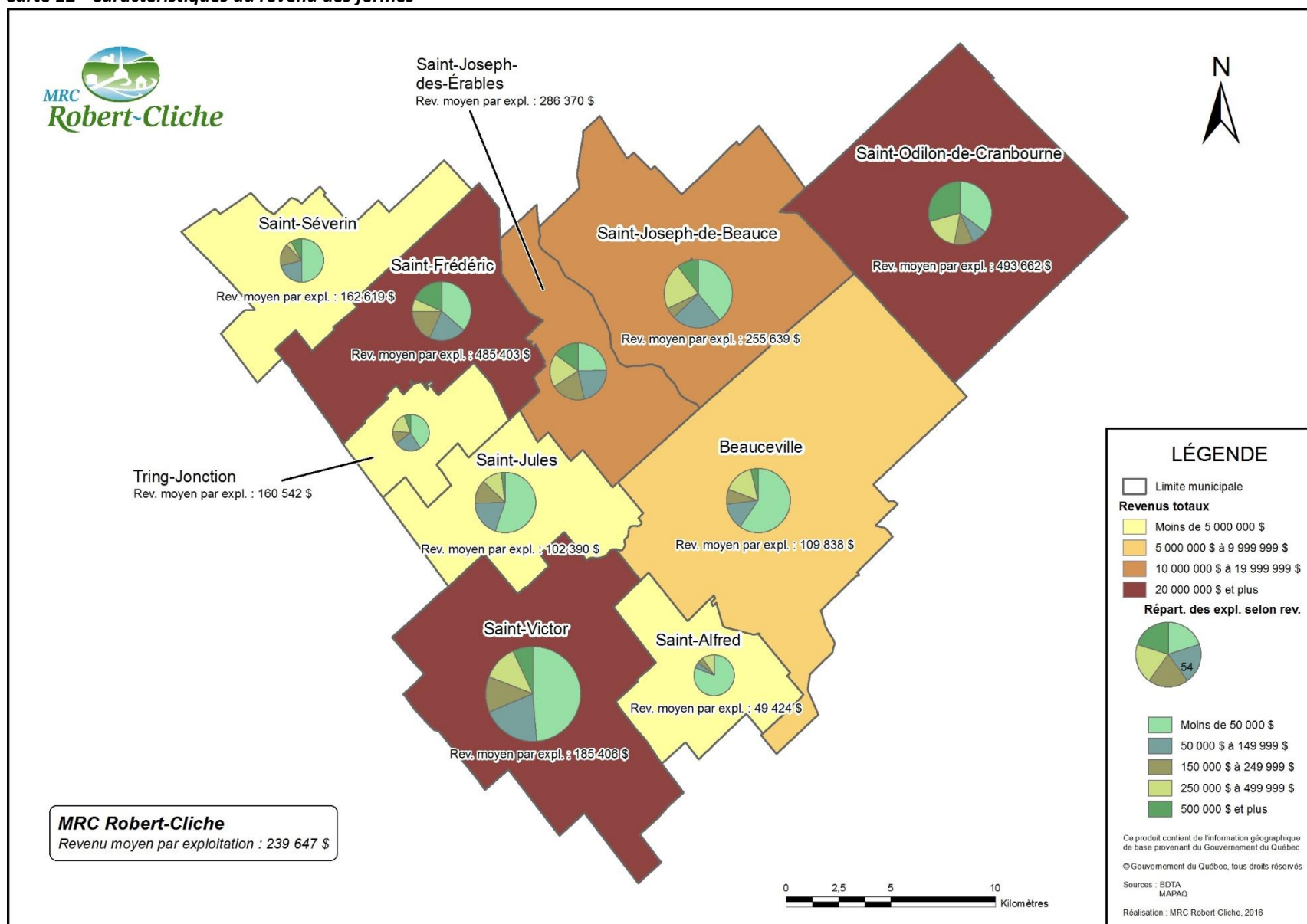
Le Recensement de l'agriculture de 2011 souligne pour sa part que le nombre de salariés (temps plein, temps partiel, sur une base saisonnière ou annuelle) dans les entreprises agricoles de la MRC s'élèverait à 492. Par ailleurs, la même enquête mentionne que l'ensemble des entreprises agricoles de la MRC était détenu par 725 exploitants. On pourrait déduire que l'ensemble de ces exploitants travaille au sein de leurs entreprises.

On ne peut cependant affirmer que l'ensemble de ces exploitants occupe un emploi agricole à temps plein. En fait, toujours selon le Recensement de l'agriculture 2011, 470 des exploitants sont agriculteurs « à temps plein », c'est-à-dire qu'en 2010, ils n'ont occupé aucun autre travail. En contrepartie, environ 250 exploitants agricoles ont également occupé un autre emploi au cours de la même période. Plusieurs acériculteurs sont dans cette situation.

Bref, on pourrait évaluer le nombre d'emplois créés par les entreprises de production agricole en additionnant le nombre d'exploitants à temps plein (470) avec celui des salariés (492), ce qui porterait le total à un peu moins de 1 000. Il s'agit cependant d'une estimation.



Carte 12 - Caractéristiques du revenu des fermes



Ceci dit, l'enjeu de la main-d'œuvre au sein des entreprises agricoles préoccupe les propriétaires des exploitations. L'enquête a révélé que plusieurs entreprises sont actuellement aux prises avec des difficultés de recrutement et de rétention de main-d'œuvre, surtout celles embauchant cinq personnes et plus. Des solutions seront à envisager. Parmi celles-ci, l'embauche de travailleurs étrangers (immigrants temporaires) pourrait être une avenue à explorer.

5.1.2.3. Les dépenses de fonctionnement

Selon le Recensement de l'agriculture 2011, les dépenses reliées au fonctionnement des entreprises agricoles en 2010 s'élevaient à 91 M\$ pour l'ensemble de la MRC. Environ le tiers était lié à l'achat d'aliments pour les animaux. Plusieurs des montants investis dans le fonctionnement des entreprises reviennent potentiellement dans le milieu puisque les services sont souvent dispensés par les entreprises de la municipalité ou des environs. Ainsi, les dépenses reliées aux services vétérinaires, à l'entretien, le fonctionnement et à la location des machineries agricoles ou à la réparation des bâtiments s'élevaient à 12 M\$. Finalement, plus de 7,2 M\$ étaient investis en salaires alors qu'un autre 3,8 M\$ étaient réservés à des travaux à forfait ou des contrats.

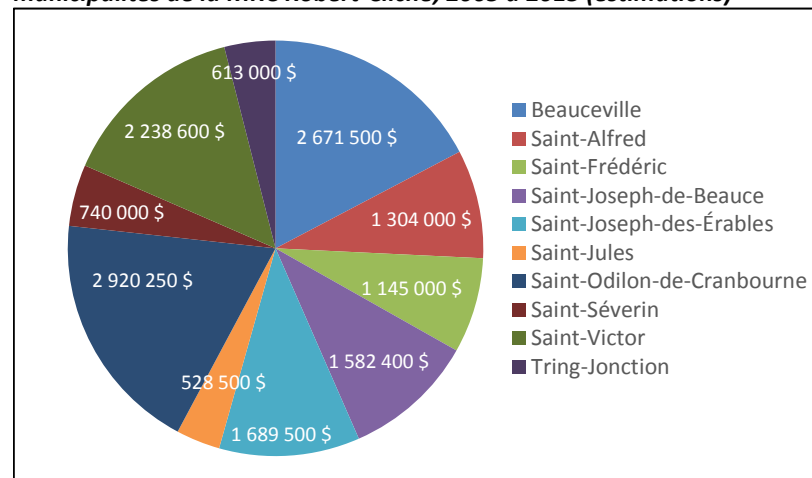
5.1.2.4. Les investissements

Encore ici, peu de données sont actuellement disponibles pour mesurer l'ampleur des investissements réalisés par les producteurs agricoles de la MRC Robert-Cliche au cours des dernières années. Cependant, l'un des moyens à notre disposition pour évaluer une partie des investissements consiste à procéder à l'analyse des permis de construction émis par les municipalités du territoire (voir la méthodologie à l'annexe 1). Cette analyse nous permet, dans une certaine mesure, d'évaluer les investissements réalisés au niveau des infrastructures (bâtiments, fosses à fumier, silos, etc.) par les propriétaires d'entreprises agricoles. Compte tenu que ce ne sont que les investissements nécessitant l'obtention d'un permis, ils seront en réalités plus élevés que ce qui est démontré ici.

Entre 2005 et 2015, les municipalités de la MRC ont accordé près de 300 permis pour des travaux sur des bâtiments affectés à l'agriculture, représentant plus de 15 M\$ en investissements déclarés. Notons des

travaux pour près de 3 M\$ dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et de 2,6 M\$ à Beauceville (Graphique 23).

Graphique 23 - Valeur des permis émis dans les entreprises agricoles, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2005 à 2015 (estimations)



Source : Service d'évaluation MRC Robert-Cliche

En analysant de façon plus approfondie l'état de situation, on peut voir que certains types d'agriculture engendrent davantage d'investissements que d'autres. En effet, au cours des 10 dernières années, environ les deux tiers des investissements estimés (10,5 M\$) ont été réalisés sur des unités d'évaluation identifiées à l'élevage de bovins laitiers (CUBF 8122). Ceci dit, parmi ces sommes, au moins 1,3 M\$ a été investi dans des infrastructures qui n'ont pas de lien avec la production laitière notamment pour des camps forestiers, des cabanes à sucre et des porcheries. Il reste tout de même qu'environ 9 M\$ auraient été investis dans des activités de productions laitières. Les autres investissements sont principalement allés dans l'élevage porcin et l'acériculture (Graphique 24).

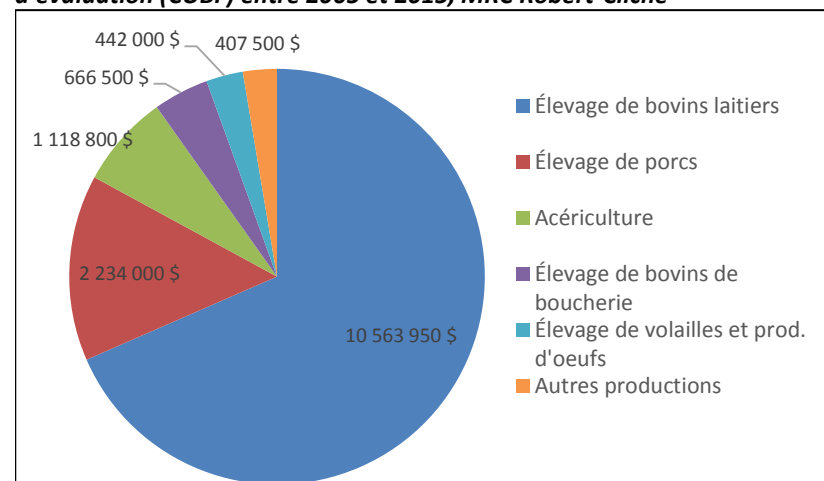
5.1.2.5. L'Impact foncier

Au Québec, le mode de financement des municipalités repose essentiellement sur la taxation des terrains et bâtiments en fonction de la valeur qui leur est donnée. Le caractère agricole de la MRC étant indéniable,



il va de soi que la richesse foncière imputable aux activités agricoles y est importante.

Graphique 24 - Répartition de la valeur des permis selon le type d'unité d'évaluation (CUBF) entre 2005 et 2015, MRC Robert-Cliche



Source : Service d'évaluation MRC Robert-Cliche

Pour l'ensemble de la MRC, la valeur foncière des immeubles (bâtiments et terrains) attribuable à la production agricole (voir la méthodologie à l'annexe 2) s'élève à environ 280 M\$. La valeur du secteur de la production agricole représente donc 16,5 % de l'ensemble de la valeur des immeubles de la MRC (Graphique 25). Malgré une augmentation de 25,9 % de la valeur totale des immeubles depuis 2011, la part attribuable à la production agricole a tout de même légèrement diminuée.

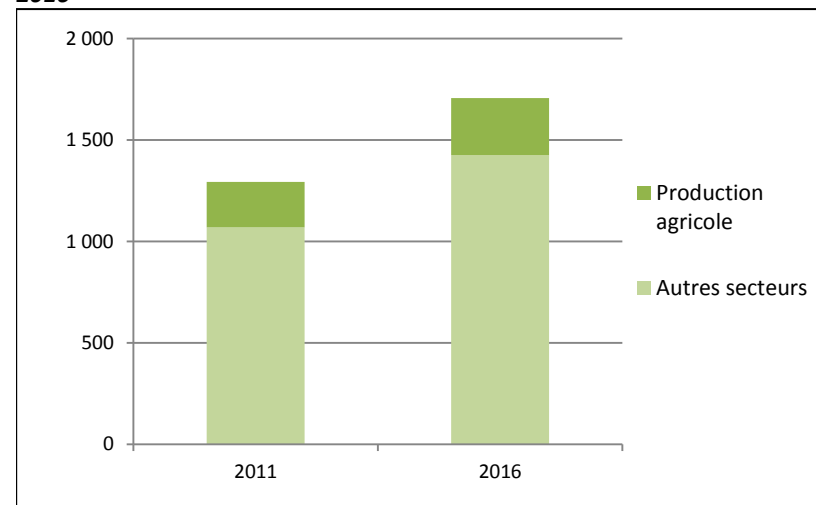
Au cours des dernières années, l'actualité a abondamment fait mention du prix des terres agricoles qui est en augmentation. On constate une demande accrue pour l'achat des terres, même d'un phénomène d'accaparement dans certains secteurs du Québec. Cette situation fait évidemment une pression à la hausse sur les prix des terres agricoles.

Pour documenter l'état de situation pour la MRC Robert-Cliche, nous avons isolé l'évaluation attribuée aux terrains agricoles. Ainsi, dans la MRC, on évaluerait à près de 180 M\$ la valeur de celles-ci, soit une valeur moyenne

de 4 000 \$ par hectare. Cette valeur moyenne a augmenté de près de 40 % en cinq ans. Il s'agit bien sûr d'une moyenne qui intègre les terrains voués à divers types d'agriculture (élevage laitier, bovin, cultures céréalières, acériculture, etc.).

D'une municipalité à l'autre, le poids du secteur agricole diffère. En valeur absolue, les municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne et de Saint-Victor affichent une évaluation des immeubles reliés à la production agricole de 52 M\$ et 43 M\$ respectivement. On remarque cependant l'importance du secteur pour certaines municipalités notamment Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Jules où la valeur des immeubles de production agricole surpasse les 45 % de l'ensemble de l'assiette foncière (Graphique 26).

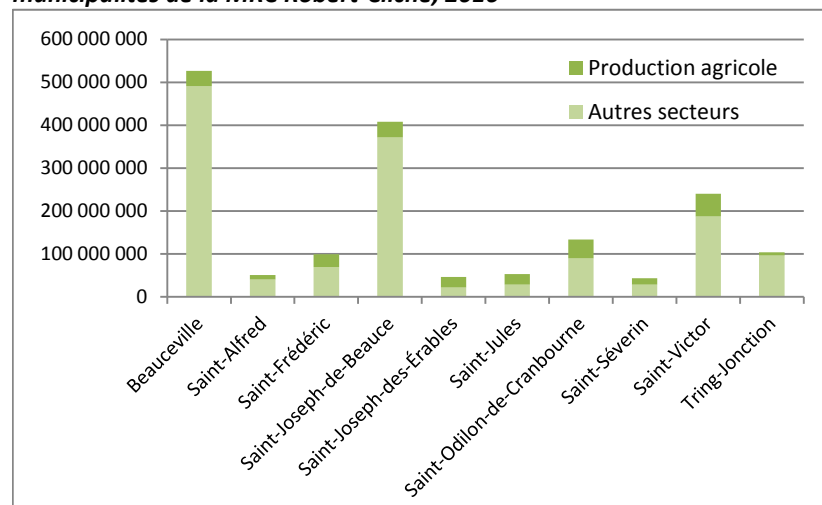
Graphique 25 - Évolution de la valeur foncière, MRC Robert-Cliche, 2011 et 2016



Source : Service d'évaluation MRC Robert-Cliche



Graphique 26 - Valeur des immeubles à vocation de production agricole, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2016



Source : Service d'évaluation MRC Robert-Cliche

Rappelons que les graphiques présentent des chiffres concernant l'évaluation foncière et non les prix de vente des terres agricoles.

L'accaparement des terres agricoles

Au cours des dernières années, les spécialistes ont abondamment traité du phénomène d'accaparement des terres qui aurait une influence sur les prix de vente de celles-ci dans certaines régions du Québec. L'accaparement des terres agricoles se définit comme étant l'acquisition de grandes étendues de terres agricoles par des investisseurs, des entreprises transnationales ou des États étrangers, souvent en vue de pratiquer des cultures spéculatives. Le terme fait référence principalement aux investissements à grande échelle à la suite de la hausse mondiale du prix des aliments et des inquiétudes sur la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un phénomène qui a cours surtout dans les pays en développement. Cet accaparement des terres fait l'objet de débats dans la presse, dans les institutions de développement, au sein des organisations des Nations Unies et de la société civile.

Cependant, il appert que le phénomène d'accaparement des terres qui se voit dans certaines régions du Québec n'est pas un enjeu dans la MRC. La superficie des terres qui est moindre dans la MRC pourrait être dissuasive pour ceux qui

Le rôle d'évaluation

Les entités municipales financent leurs activités et leur fonctionnement essentiellement via l'impôt foncier. Pour se faire, la MRC a le mandat d'établir un rôle d'évaluation qui attribue à chaque unité d'évaluation (constitué d'un bâtiment et/ou d'un terrain) une valeur qui se base entre autres sur la valeur marchande.

Le niveau de taxation est pour sa part une compétence municipale. Pour les municipalités de la MRC Robert-Cliche, le taux global de taxation s'élève entre



5.1.3. Les caractéristiques des exploitants agricoles

Selon les données du MAPAQ, l'ensemble des entreprises de production agricole de la MRC était détenu par un total de 716 exploitants en 2014. Un peu plus de 22 % de ceux-ci sont âgés de moins de 40 ans (âge considéré comme étant la relève agricole) alors que près de la moitié est âgée de 55 ans et plus. La moyenne d'âge régionale se situe à 53 ans (Graphique 27).

Ce sont les municipalités de Tring-Jonction, de Saint-Odilon-de-Cranbourne et de Saint-Joseph-des-Érables qui affichent les proportions d'exploitants âgés de moins de 40 ans les plus élevées. Dans ces localités, plus de 30 % des propriétaires d'exploitations ont moins de 40 ans. Ces municipalités ont toutes des moyennes d'âge en deçà de ce qui est affiché dans la MRC. C'est à Saint-Séverin que la moyenne d'âge est la plus élevée à près de 58 ans, les deux tiers des exploitants étant âgés de 55 ans et plus.

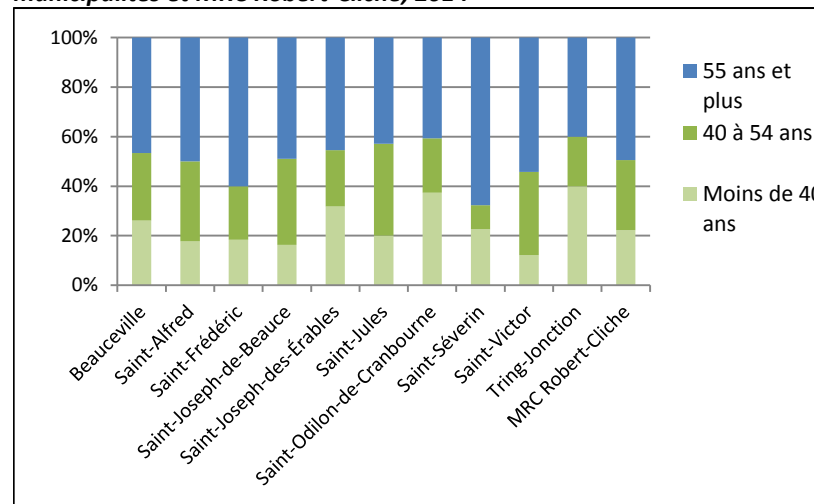
Un portrait plus détaillé de la relève agricole se trouve à la section 9.1.

Les exploitants des fermes de la MRC Robert-Cliche demeurent en majorité des hommes. En effet, plus des trois quarts des exploitants sont de sexe masculin (Graphique 28). Il est intéressant de noter que deux des municipalités regroupant le plus grand nombre d'exploitants âgés de moins de 40 ans sont aussi celles où la part de propriétaires de sexe féminin est plus importante (Saint-Odilon-de-Cranbourne et Saint-Joseph-des-Érables).

Aux sections précédentes, nous avons fait état de la situation à l'effet que certains producteurs agricoles occupaient cette fonction à temps partiel. Le graphique suivant vient mettre le tout en perspective. Dans la MRC, un peu moins de la moitié (45,5 %) des exploitants agricoles consacrent 40 heures et plus en moyenne annuellement aux travaux de l'entreprise. Il s'agit d'une moyenne légèrement moindre qu'au Québec (Graphique 29).

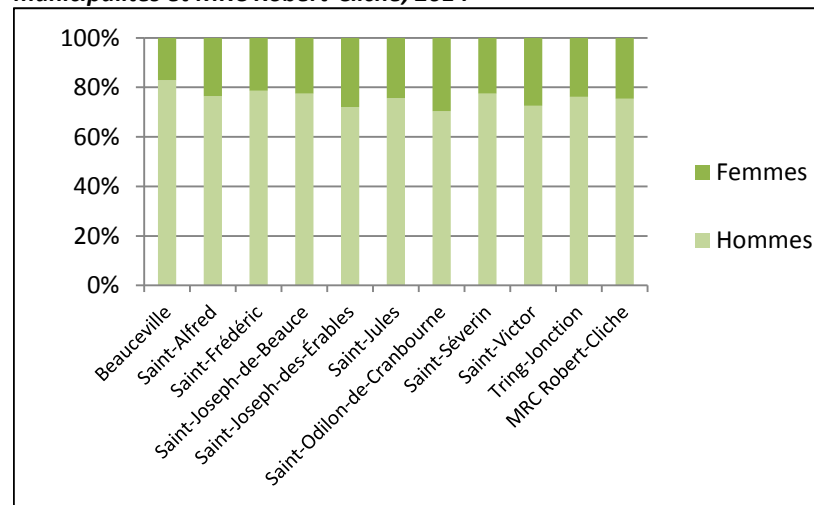
Les municipalités où l'on trouve davantage de production animale (bovins laitiers, bovins de boucherie, etc.) sont celles où les exploitants consacrent le plus d'heures au travail agricole. Dans les localités de Saint-Joseph-des-Érables et de Saint-Odilon-de-Cranbourne, la proportion d'exploitants

Graphique 27 - Répartition des exploitants agricoles selon l'âge, municipalités et MRC Robert-Cliche, 2014



Source : MAPAQ

Graphique 28 - Répartition des exploitants agricoles selon le sexe, municipalités et MRC Robert-Cliche, 2014

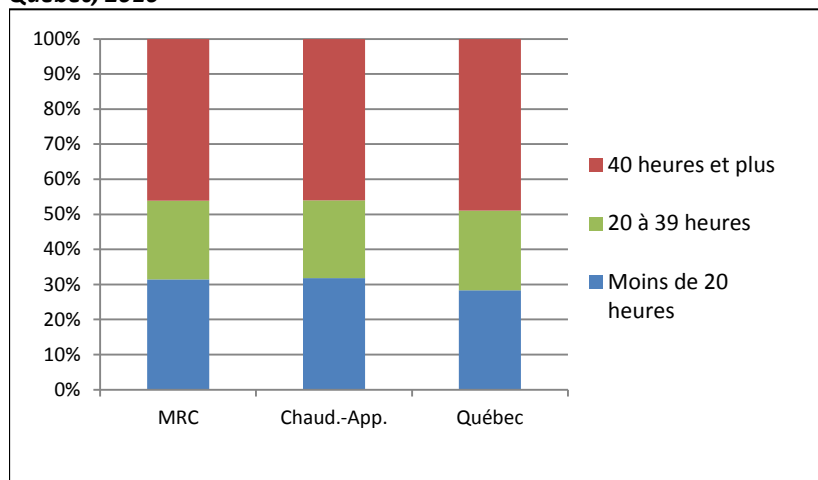


Source : MAPAQ



passant 40 heures ou plus au travail à l'entreprise agricole est de 60,0 % et 58,3 % respectivement (Graphique 30).

Graphique 29 - Répartition des exploitants agricoles selon le temps consacré au travail agricole, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2010



Source : Statistique Canada, recensement de l'agriculture 2011

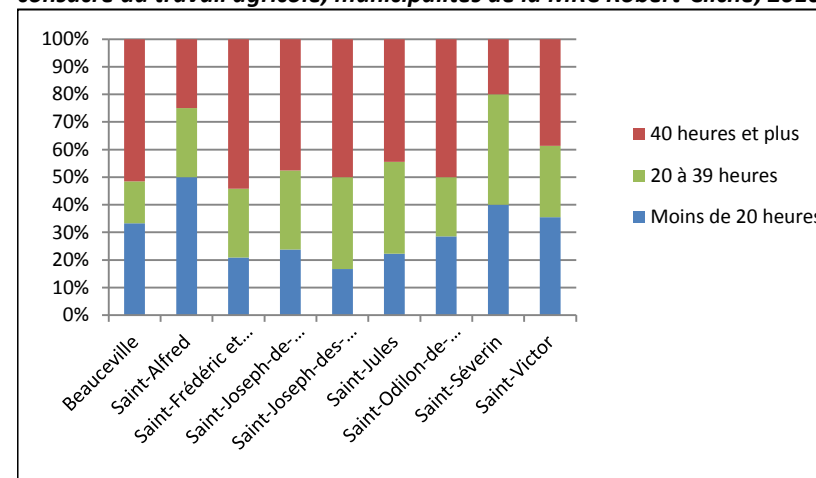
Finalement, plusieurs exploitations agricoles de la région sont détenues en copropriétés. En fait près de 43 % des fermes situées dans la MRC sont détenues par deux personnes ou plus. La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est celle qui compte la plus grande proportion de fermes détenues en copropriété avec 57 %.

Au niveau de la formation des producteurs agricoles, aucune source officielle n'offre de données en ce sens. L'enquête tenue auprès des producteurs agricoles nous a cependant permis d'analyser cette question. Ainsi, près de 25 % des exploitants possèdent une formation spécialisée en agriculture (diplôme d'études professionnelles, diplôme d'études collégiales, diplôme universitaire, etc.). L'obtention d'un diplôme spécialisé est davantage présente chez les jeunes puisque 54 % des agriculteurs âgés des moins de 40 ans en possède un.

Par ailleurs, en soustrayant de l'analyse les exploitants dont la principale production est l'acériculture, le taux de producteurs ayant terminé une formation spécialisée en agriculture atteint les 40 %. Chez les producteurs de moins de 40 ans, 72 % des répondants dont la production principale n'est pas l'acériculture ont décroché un diplôme spécialisé.

Finalement, la formation continue semble atteindre davantage les moins de 40 ans. Toujours selon l'enquête, près de la moitié de ceux-ci ont suivi une formation d'appoint au cours de la dernière année alors que ce taux atteint les 30 % pour l'ensemble des producteurs agricoles de la MRC.

Graphique 30 - Répartition des exploitants agricoles selon le temps consacré au travail agricole, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2010



Source : Statistique Canada, recensement de l'agriculture 2011

*Compte tenu du nombre moins élevé d'agriculteurs, Statistique Canada intègre ensemble les données des municipalités de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction

La section 7.4 présente les offres de formation disponible dans la MRC ou à proximité.



5.1.4. Les catégories de production agricole

Aux fins de ce portrait, l'état de situation sera fait en fonction de deux catégories de production agricole : la production animale et la production végétale (qui inclus la production acéricole).

Un certain équilibre se manifeste entre les catégories de production dans la MRC. En effet, en 2010, le nombre de productions animales distinctes était équivalent à celui de la production végétale. La situation de la MRC est différente de celle de la Chaudière-Appalaches et du Québec où le nombre de productions végétales y est supérieur. Depuis 2003, on sent que la production agricole de la MRC s'oriente de plus en plus vers la production végétale (surtout en acériculture). Le nombre de productions animales distinctes a diminué de près de 10 % pendant ce temps alors que celui de la production végétale s'est accru de 6 % (Graphique 31).

Dans la MRC, le nombre de types de production (734) surpasse le nombre d'exploitations agricoles (471). C'est donc dire que plusieurs entreprises réalisent deux types de production ou plus. En moyenne, chaque entreprise de production agricole réaliserait 1,5 type de production différente. Les exploitations agricoles de la MRC ont un taux de diversification de production comparable au reste de la région et du Québec.

Au sein de la MRC, certaines municipalités sont davantage caractérisées par la production animale. Ainsi, dans les municipalités de Tring-Jonction, de Saint-Joseph-des-Érables, de Saint-Frédéric et de Saint-Odilon-de-Cranbourne, le nombre de productions animales y est dominant. Quatre municipalités se distinguent au niveau de la production végétale soit Saint-Alfred, Beauceville, Saint-Séverin et Saint-Victor. Preuve de l'importance du secteur acéricole, les trois premières municipalités possèdent les plus grandes proportions de leur territoire en couvert forestier (Carte 13).

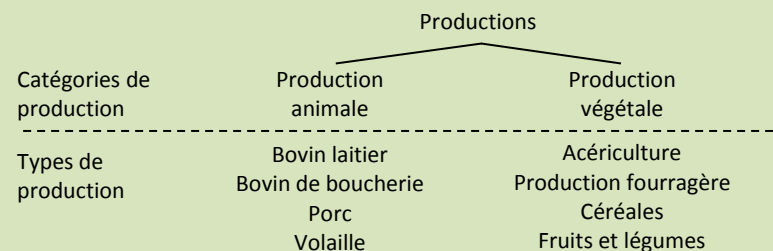
Tendances 2014

Entre 2010 et 2014, le nombre de productions distinctes aurait augmenté dans la MRC. Cette hausse serait toujours attribuable aux productions végétales qui sont en constante augmentation alors que la production animale continuerait de perdre des adeptes. Finalement, à l'échelle municipale, les tendances seraient les mêmes; la production végétale gagnerait en intérêt dans la presque totalité de celles-ci.

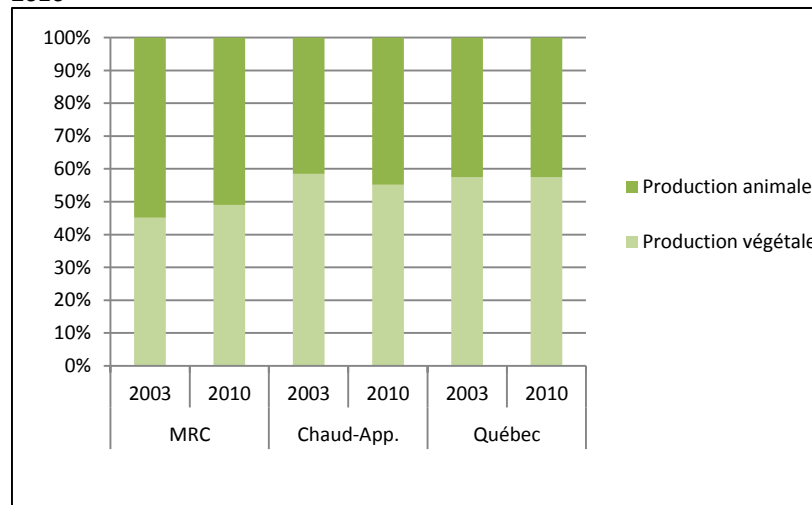
Un peu de terminologie...

Pour des fins de compréhension de cette section, une distinction doit être apportée concernant les terminologies « catégories de production » et « types de production ». Les catégories de production sont les deux grands ensembles de production traités ici : production animale et production végétale.

Les types de production sont pour leur part les sous-ensembles contenus dans les catégories de production : animale (bovin laitier, bovin de boucherie, porc, etc.), végétale (céréales, acériculture, fourrage, etc.).



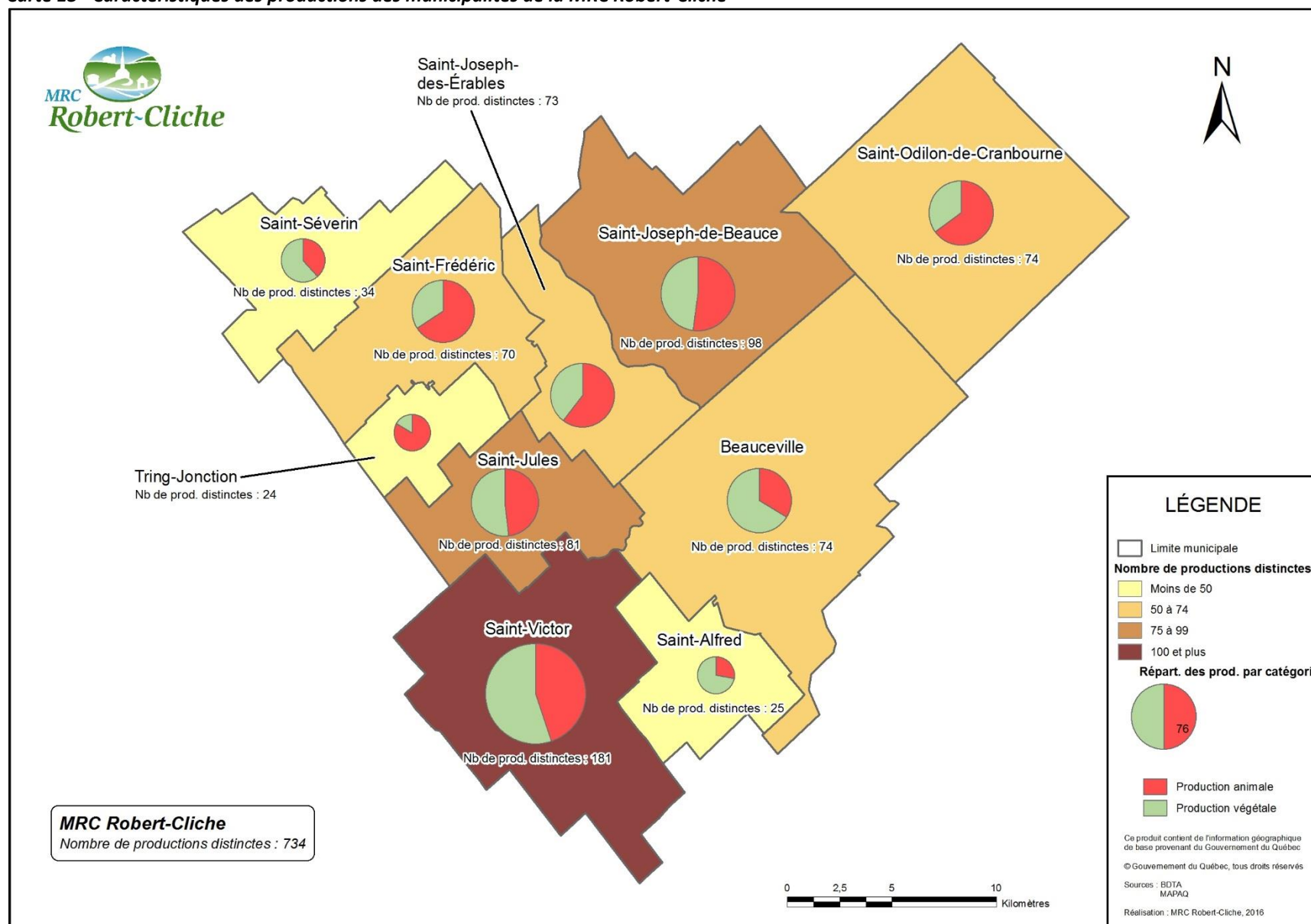
Graphique 31 - Nombre de productions différentes selon la catégorie de production, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010



Source : MAPAQ



Carte 13 - Caractéristiques des productions des municipalités de la MRC Robert-Cliche



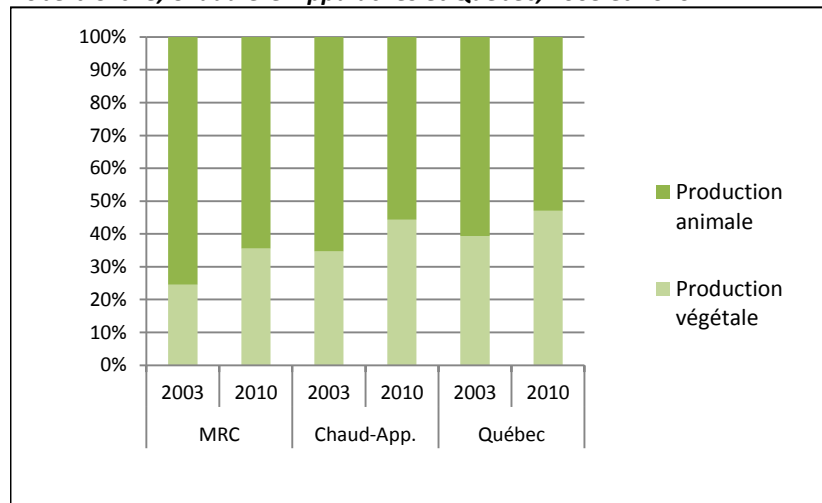
Bien que le nombre de productions déclaré par les agriculteurs de la MRC ne soit que légèrement supérieur du côté de la production animale, il appert que les revenus qui y sont associés sont largement plus élevés. En 2010, la production animale a généré les principaux revenus de près de 300 entreprises, ce qui représente près de deux fermes sur trois. Or, la part d'exploitations agricoles tirant leur premier revenu de la production animale diminue depuis 2003, mais demeure tout de même supérieure à ce qu'on voit dans la Chaudière-Appalaches et au Québec (Graphique 32).

Les producteurs des municipalités « forestières » de Beauceville et Saint-Alfred tirent principalement leur revenu de la production végétale. Pour leur part, plus de 80 % des producteurs agricoles de Tring-Jonction, Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Frédéric tirent leurs principaux revenus de la production animale (Carte 14).

Tendances 2014

Le nombre de fermes tirant leur premier revenu de la production végétale tendrait à augmenter entre 2010 et 2014.

Graphique 32 - Nombre de fermes selon le premier revenu déclaré, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010



Source : MAPAQ

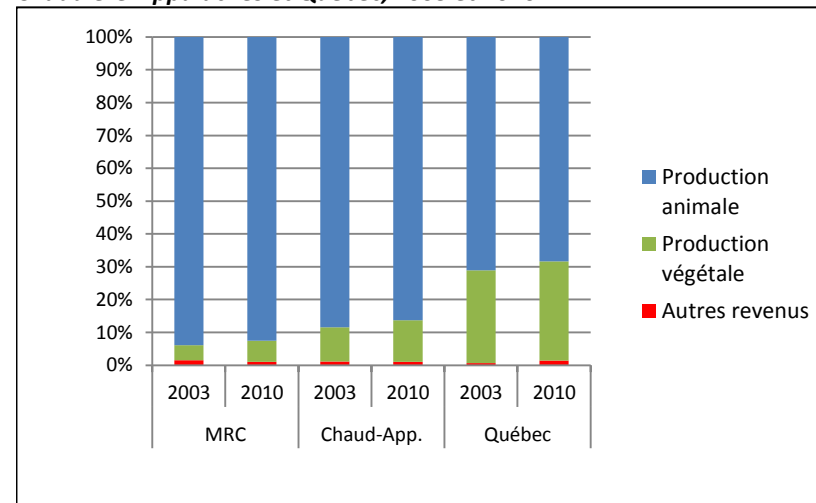
En termes de revenus générés par les entreprises agricoles de la MRC, une très forte proportion est imputable à la production animale. Cette catégorie représentait 92,5 % des revenus en 2010, ce qui est supérieur à la situation dans la Chaudière-Appalaches et au Québec. Notons toutefois que les revenus associés à la production végétale ont plus que doublé entre 2003 et 2010 dans la MRC alors que ceux en lien avec la production animale ont augmenté de près de 40 % (Graphique 33).

Au niveau des municipalités, les entreprises de Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Frédéric et Saint-Victor génèrent à elles seules plus de 60 % des revenus en production animale. Au niveau de la production végétale, seul Saint-Victor dépasse le million de dollars. Cette localité et Saint-Alfred montrent des proportions associées aux revenus en production végétale supérieures à 20 % (Carte 15).

Tendances 2014

Entre 2010 et 2014, les revenus issus de la production animale seraient relativement stables alors que ceux de la production végétale auraient augmenté de façon appréciable (autour de 10 %).

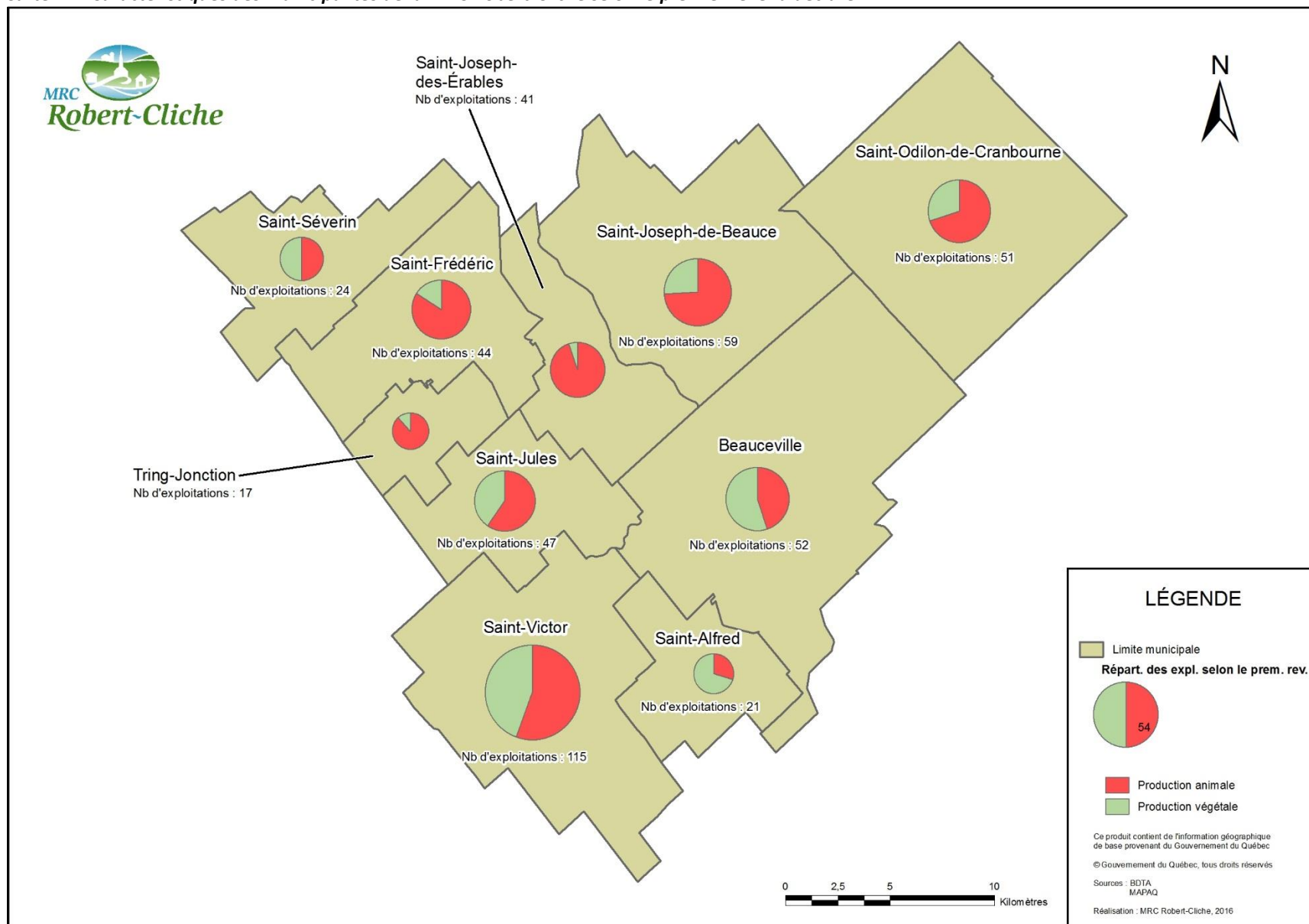
Graphique 33 - Revenus des fermes selon la catégorie, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010



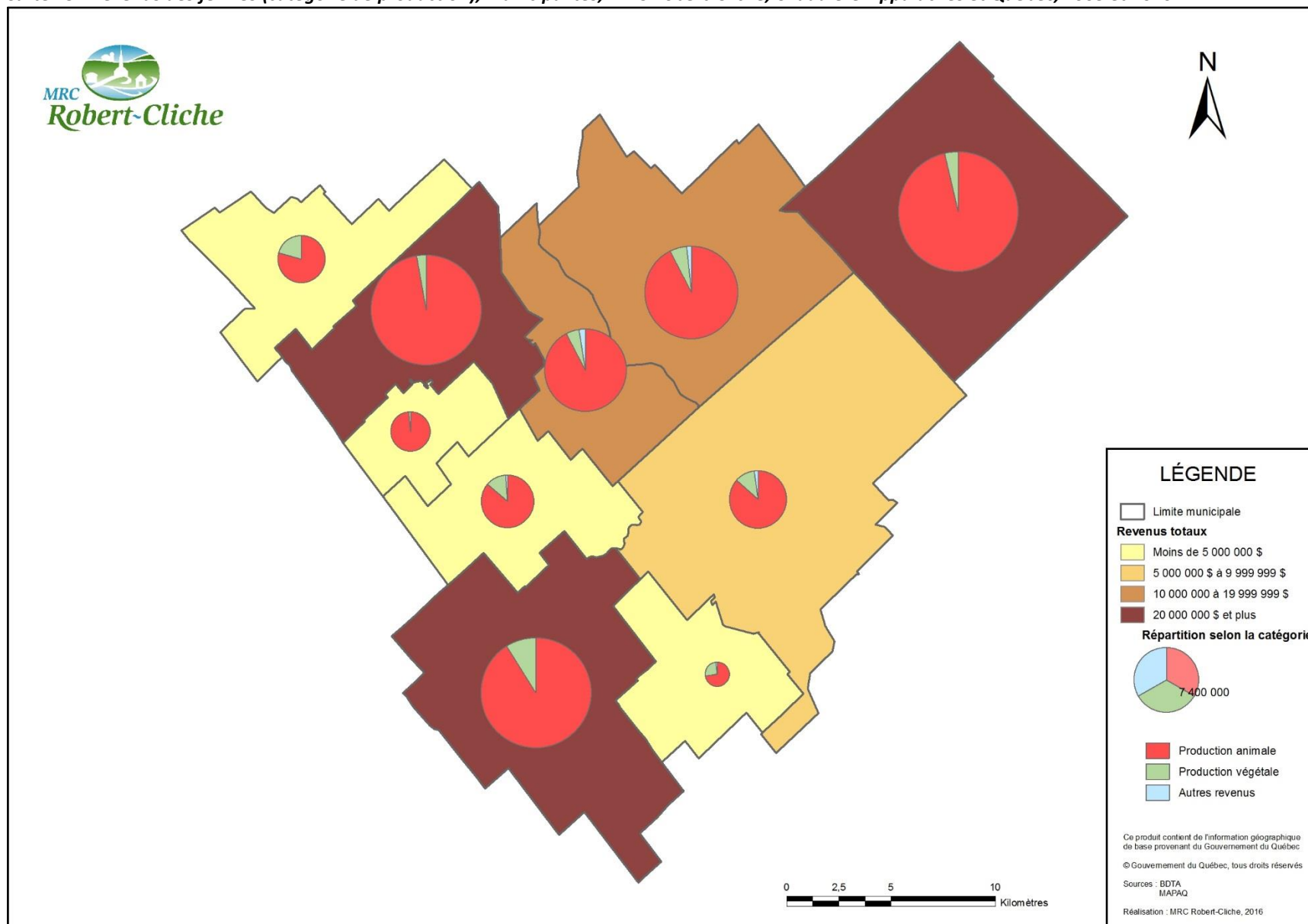
Source : MAPAQ



Carte 14 - Caractéristiques des municipalités de la MRC Robert-Cliche selon le premier revenu déclaré



Carte 15 - Revenus des fermes (catégorie de production), municipalités, MRC Robert-Cliche, Chaudière-Appalaches et Québec, 2003 et 2010



5.1.4.1. La production animale

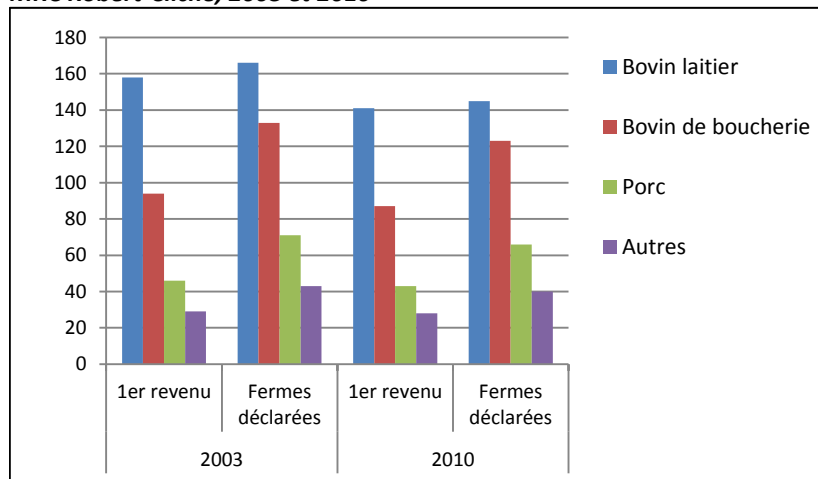
La production animale est bien implantée dans la MRC Robert-Cliche puisqu'en 2010 près de 300 entreprises sur les 471 recensées y réalisaient leurs principaux revenus. Certains types de production sont davantage présents sur le territoire. Ainsi, près de la moitié des fermes de production animale sont spécialisées dans la production laitière. On note cependant une légère diminution du nombre d'exploitations réalisant de l'élevage entre 2003 et 2010 (Graphique 34).

Tendances 2014

Entre 2010 et 2014, il y aurait légère diminution du nombre de fermes déclarant réaliser de la production animale, et ce, pour l'ensemble des types d'élevage.

Malgré la baisse du nombre d'exploitations, les revenus associés à la production animale ont progressé entre 2003 et 2010. Il est à noter que les revenus reliés à la production porcine ont surpassé ceux de la production laitière en 2010. Au total, les revenus de la production animale ont franchi le cap des 100 M\$ en 2010 (Graphique 35).

Graphique 34 - Nombre de fermes selon le type de production animale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010

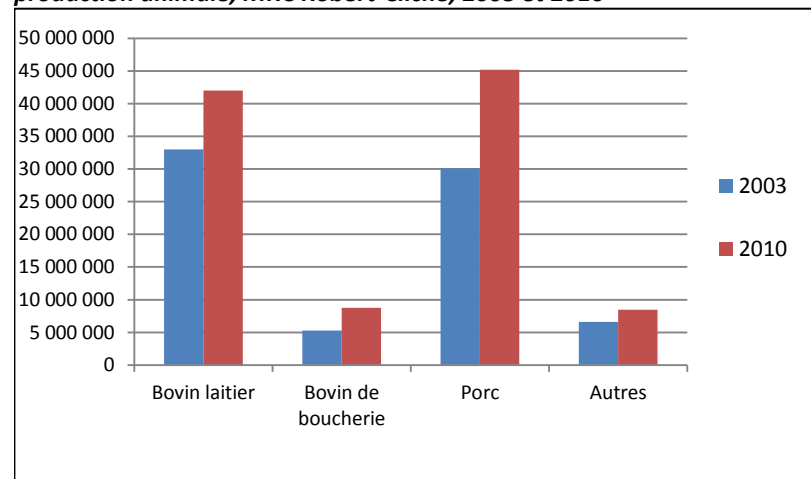


Source : MAPAQ

Tendances 2014

Les revenus associés à la production animale seraient relativement stables entre 2010 et 2014. Les revenus associés à la production porcine seraient en diminution, mais seraient compensés par ceux de la production laitière.

Graphique 35 - Revenus générés par les fermes selon le type de production animale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010

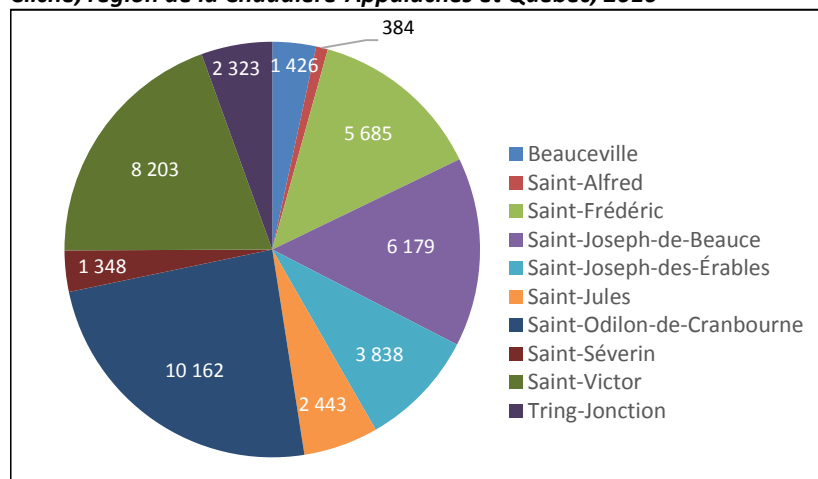


Source : MAPAQ

En tout, la MRC Robert-Cliche comptait près de 42 000 unités animales en 2010, dont près du quart étaient situés à Saint-Odilon-de-Cranbourne. La densité pour l'ensemble de la MRC s'élevait à 1,6 unité animale à l'hectare. Certaines municipalités affichent des moyennes supérieures à deux unités animales (Graphique 36). La région de la Chaudière-Appalaches, particulièrement les municipalités situées le long de la rivière Chaudière sont celles qui montrent les plus hautes densités au Québec, avec le sud-est de la Montérégie.



Graphique 36 - Nombre d'unités animales, municipalités, MRC Robert-Cliche, région de la Chaudière-Appalaches et Québec, 2010



Source : MAPAQ

Les unités animales

L'unité animale correspond au nombre d'animaux équivalent à un bovin adulte en ce qui concerne le rejet d'azote. Ainsi, une vache, quatre moutons, cinq porcs d'élevage ou 125 poules équivalent tous à une unité animale.

Le concept d'unité animale est notamment utilisé en aménagement pour déterminer les distances séparatrices à respecter entre les établissements agricoles et les autres usages.

La densité animale

Le calcul de la densité animale se fait en prenant le nombre d'unités animales par rapport à la superficie cultivée pour chaque municipalité.



La production laitière

L'agriculture de la MRC Robert-Cliche repose en grande partie sur la production laitière puisque 145 exploitations ont déclaré réaliser ce type de production en 2010. C'est près d'une ferme sur trois, soit une proportion supérieure à ce que l'on connaît dans la région de la Chaudière-Appalaches ou au Québec. On remarque également que les activités de production laitière génèrent les principaux revenus de la presque totalité des fermes qui en font l'une de leurs activités. Le nombre de fermes laitières a cependant diminué au cours des dernières années, alors qu'on en comptait 166 en 2003. En 2010, les revenus générés par ces entreprises étaient évalués à près de 42 M\$, une hausse de 27,3 % depuis 2003. Finalement, toujours en 2010, le nombre d'unités animales de cette production était d'environ 12 000.

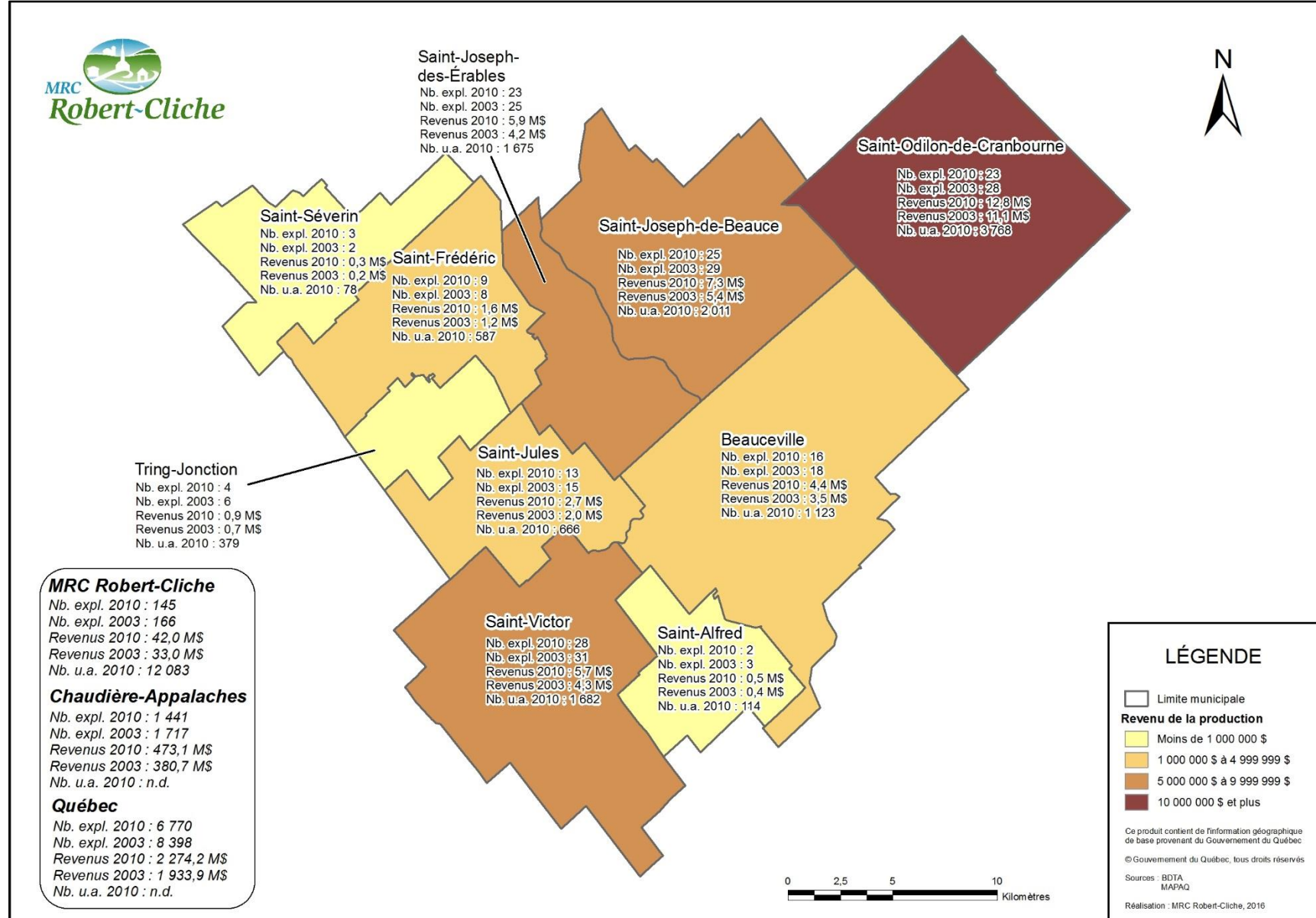
En analysant la situation pour chaque municipalité de la MRC, on s'aperçoit que la production laitière, bien qu'on en retrouve dans l'ensemble des localités, se concentre davantage en certains endroits. La vallée de la rivière Chaudière est l'un des secteurs où ce type de production est des plus pratiqués. Une cinquantaine de fermes laitières se retrouve dans la vallée immédiate de la rivière sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville. Un autre secteur de la MRC comprend une plus grande proportion de fermes laitières soit Saint-Odilon-de-Cranbourne. Les entreprises agricoles de cette municipalité engendrent 30 % des revenus en production laitière de la MRC. La moyenne de revenu par ferme déclarée s'y élève à 555 000 \$, soit près du double de la moyenne des revenus de l'ensemble des exploitations agricoles de la MRC. C'est également dans cette municipalité qu'on retrouve le plus grand nombre d'unités animales reliées à l'élevage laitier avec près de 3 800, ce qui représente près du tiers du cheptel laitier de la MRC. C'est finalement à Saint-Victor qu'on retrouvait le plus grand nombre de fermes laitières en 2010 avec 28. Cependant, elles sont en moyenne de taille plus modeste comparativement à l'ensemble des fermes laitières de la MRC.

Tendances 2014

Le nombre de fermes déclarant faire leur principal revenu grâce à l'élevage laitier aurait diminué entre 2010 et 2014. En extrapolant, on pourrait évaluer à 2 ou 3 fermes laitières qui auraient cessé leurs activités annuellement dans la MRC. Les revenus associés à la production laitière seraient pour leur part en augmentation entre 2010 et 2014. Les producteurs de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne généreraient une plus grande proportion de revenus en production laitière que ce qui a été constaté en 2010.



Carte 16 - Caractéristiques de la production laitière



La production de bovins de boucherie

L'élevage de bovins de boucherie constituait en 2010 la deuxième production animale en importance dans la MRC au niveau du nombre de fermes. Un producteur agricole sur quatre en réalisait à ce moment soit 123 (comparativement à 133 en 2003). Il s'agit d'une proportion plus grande que celle affichée dans la région de la Chaudière-Appalaches et que dans l'ensemble du Québec. Environ 70 % des fermes qui font cette production y tirent leur principal revenu.

Au niveau des revenus totaux, bien qu'ils soient en bonne augmentation entre 2003 et 2010 (65 %), ils s'élèvent à un peu moins de 9 M\$, ce qui représente environ 8 % des revenus générés par les entreprises agricoles de la MRC. Donc, malgré le fait que le nombre de fermes de ce type d'élevage soit en décroissance, l'industrie bovine semble tout de même en expansion dans la MRC entre 2003 et 2010. Le nombre d'unités animales s'élève de son côté à près de 8 500 ce qui est moindre que les 12 000 associées à la production laitière.

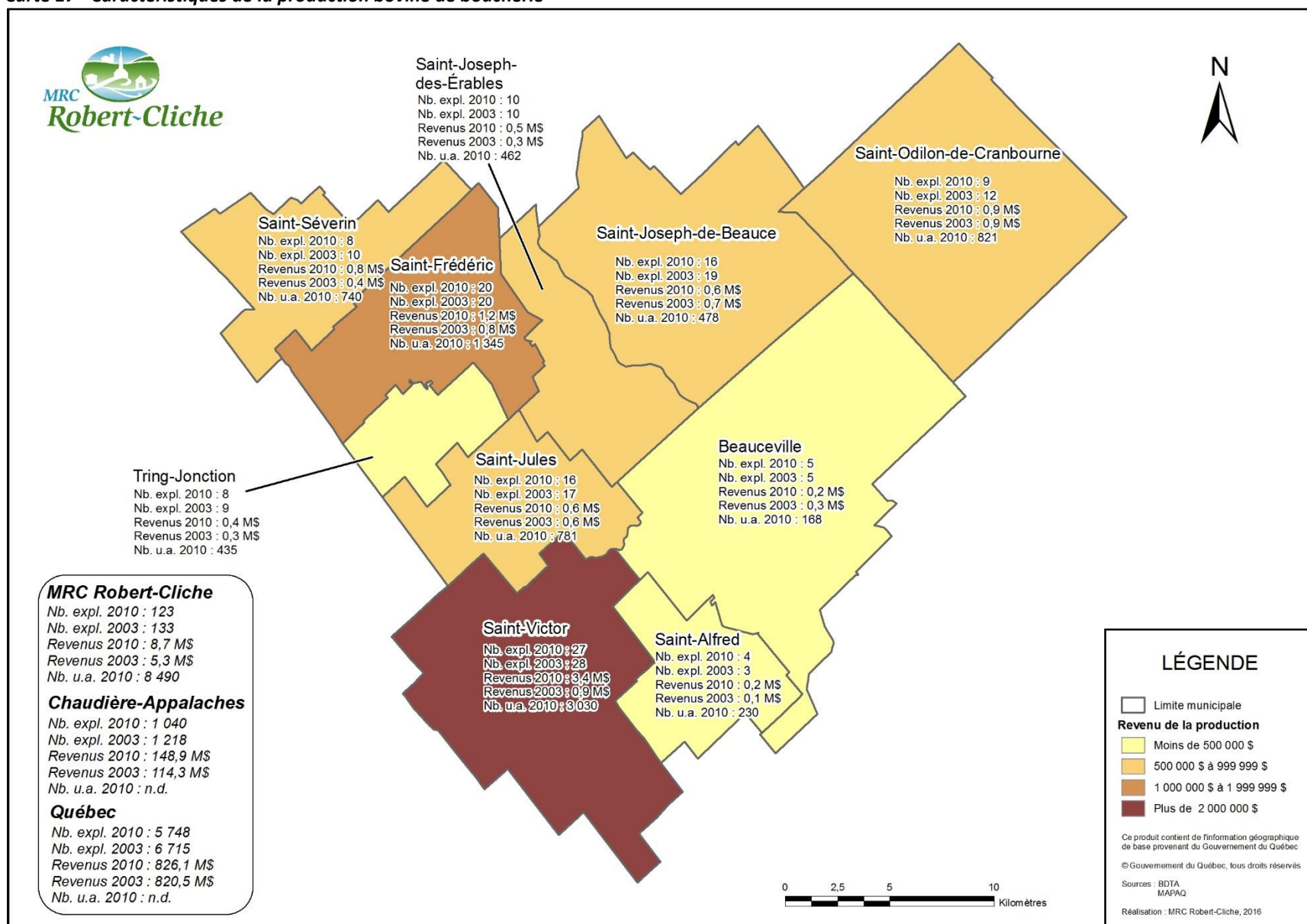
Bien que l'on en retrouve dans toutes les municipalités du territoire, la majorité des producteurs qui pratiquent ce type d'élevage le font sur les plateaux situés à l'ouest du territoire, dans l'axe des municipalités de Saint-Séverin – Saint-Victor. C'est cependant dans cette dernière que la production bovine de boucherie semble être la plus active. Dans un premier temps, le nombre d'entreprises déclarant réaliser ce type d'élevage y est plus grand qu'ailleurs. En 2010, on en dénombrait 27 soit 20 % de toutes les exploitations d'élevage bovin de la MRC Robert-Cliche. De plus, ces exploitations généraient des revenus de 3,4 M\$, soit près de 40 % des revenus de l'élevage de bovin de boucherie de la MRC. Finalement, elles regroupaient 35 % de tout le cheptel bovin de la MRC pour un total de 8 500 unités animales.

Tendances 2014

Entre 2010 et 2014, le nombre de fermes de production bovine aurait légèrement diminué, quoique de manière moins prononcée que pour la production laitière. Les revenus seraient en légère diminution alors que le nombre d'unités animales aurait passablement diminué. La municipalité de Saint-Victor serait toujours la municipalité où l'industrie de l'élevage de bovins de boucherie serait la plus active. Cependant, son poids régional serait moindre qu'en 2010 en termes de revenu et de l'importance du troupeau.



Carte 17 - Caractéristiques de la production bovine de boucherie



La production porcine

La région de la Chaudière-Appalaches demeure un secteur du Québec où l'élevage porcin est important. Bien que la production soit davantage concentrée dans le nord de la Beauce, les entreprises agricoles de la MRC Robert-Cliche tirent également leur épingle du jeu. En 2010, 66 entreprises agricoles de la région se consacraient à la production porcine. Il s'agit cependant d'une baisse du nombre de producteurs comparativement à 2003 où on en comptait 71.

Or, pour les producteurs de la MRC Robert-Cliche, il semble que la production porcine soit souvent une activité agricole complémentaire à une autre. En effet, en 2010, environ 35 % des producteurs de porcs de la MRC tirent leurs principaux revenus d'une autre production alors que ce taux s'élève à 25 % ailleurs dans la région et au Québec. Les revenus de cette production se chiffraient tout de même à un peu plus de 45 M\$, ce qui en faisait le type de production générant les revenus les plus importants dans la MRC, surpassant ceux de la production laitière. Il s'agissait d'une majoration de 50 % entre 2003 et 2010. Qui plus est, les entreprises de la MRC ont contribué à 2,5 % de tous les revenus issus de la production porcine du Québec. À titre de comparaison, la MRC représente 1,3 % des revenus de l'ensemble de l'agriculture au Québec, 1,8 % de ceux de l'industrie laitière et 2,0 % de ceux provenant de l'acériculture.

Le nombre d'unités animales s'élevait quant à lui à plus de 19 000, une augmentation d'environ 15 % depuis 2003.

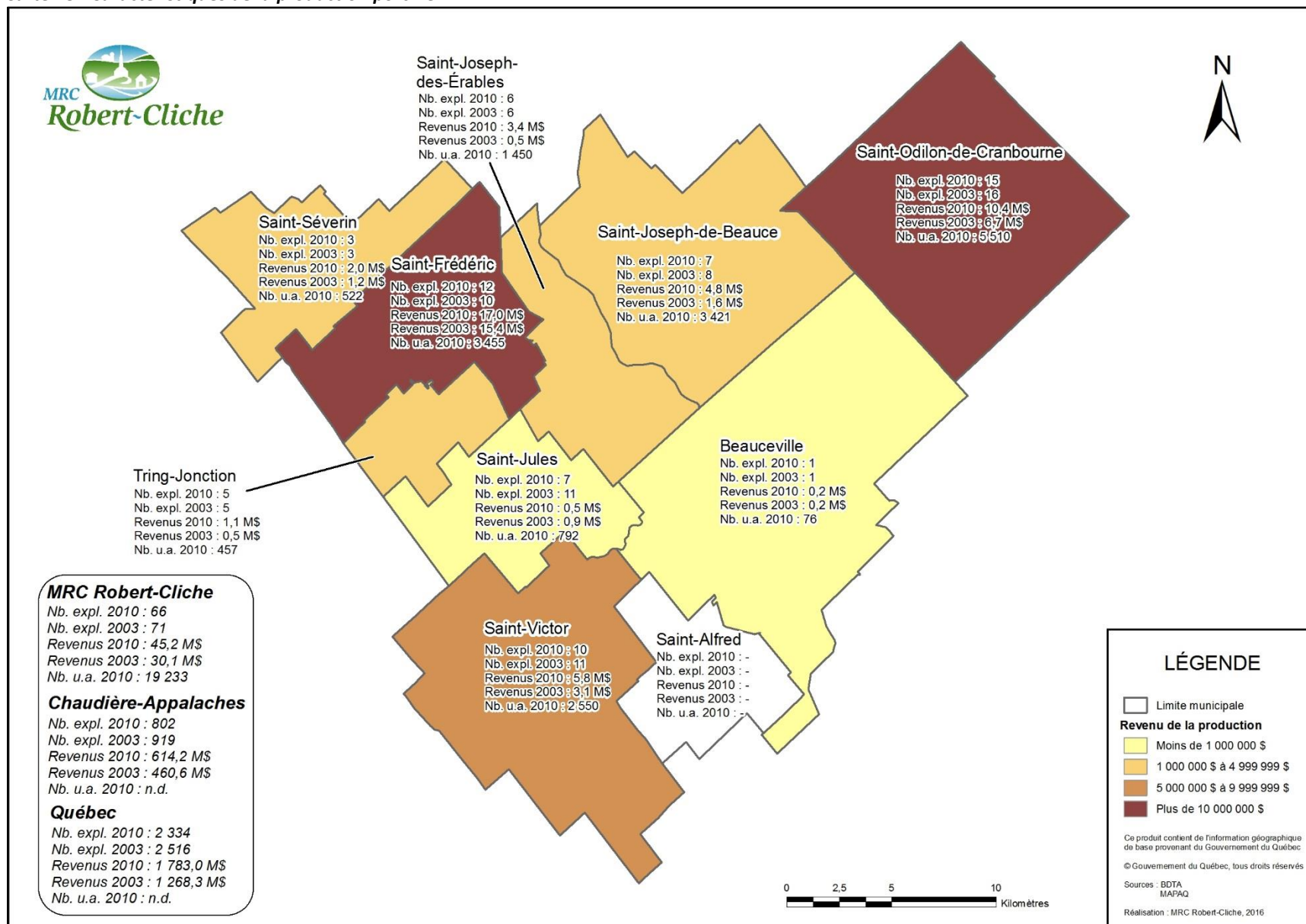
La production de porcs se manifeste davantage au sein de deux municipalités du territoire soit Saint-Frédéric et Saint-Odilon-de-Cranbourne. Ces deux municipalités sont celles comprenant le plus grand nombre de producteurs, regroupant respectivement 12 et 15 exploitations. Elles génèrent 60 % de tous les revenus de la production porcine de la MRC. À noter que la presque totalité des entreprises de production de porcs situées à Saint-Frédéric tire leurs principaux revenus de l'industrie porcine.

Tendances 2014

Tout comme l'ensemble de la production animale, le nombre de fermes spécialisées dans la production porcine aurait légèrement diminué entre 2010 et 2014. On perçoit toutefois d'importantes fluctuations tant au niveau des revenus déclarés que du nombre d'unités animales dans les municipalités. Ceci dit, les municipalités de Saint-Frédéric et Saint-Odilon-de-Cranbourne demeureront les plus importants lieux de production dans la MRC.



Carte 18 - Caractéristiques de la production porcine



La production de volaille

Bien que la production de volaille soit moins pratiquée sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, elle génère une activité tout de même appréciable. Vingt-sept entreprises agricoles de la MRC ont déclaré des revenus en lien avec la production avicole en 2010. Elles ont généré des revenus de plus de 8 M\$ cette même année, ce qui est comparable à la production de bovins de boucherie. La croissance des revenus depuis 2003 s'élève à 25 %. La MRC Robert-Cliche se distingue à ce chapitre comparativement au reste de la région de la Chaudière-Appalaches où les revenus ont enregistré une diminution de près de 2 % pendant la même période.

Plus de la moitié des exploitations réalisant ce type de production (12) s'est implantée dans la municipalité de Saint-Victor. La production de volaille constitue la principale activité déclarée pour dix d'entre elles. Les entreprises avicoles de la municipalité généraient pour 4,4 M\$ de revenus en 2010, ce qui équivaut à 55 % du total de la MRC Robert-Cliche.

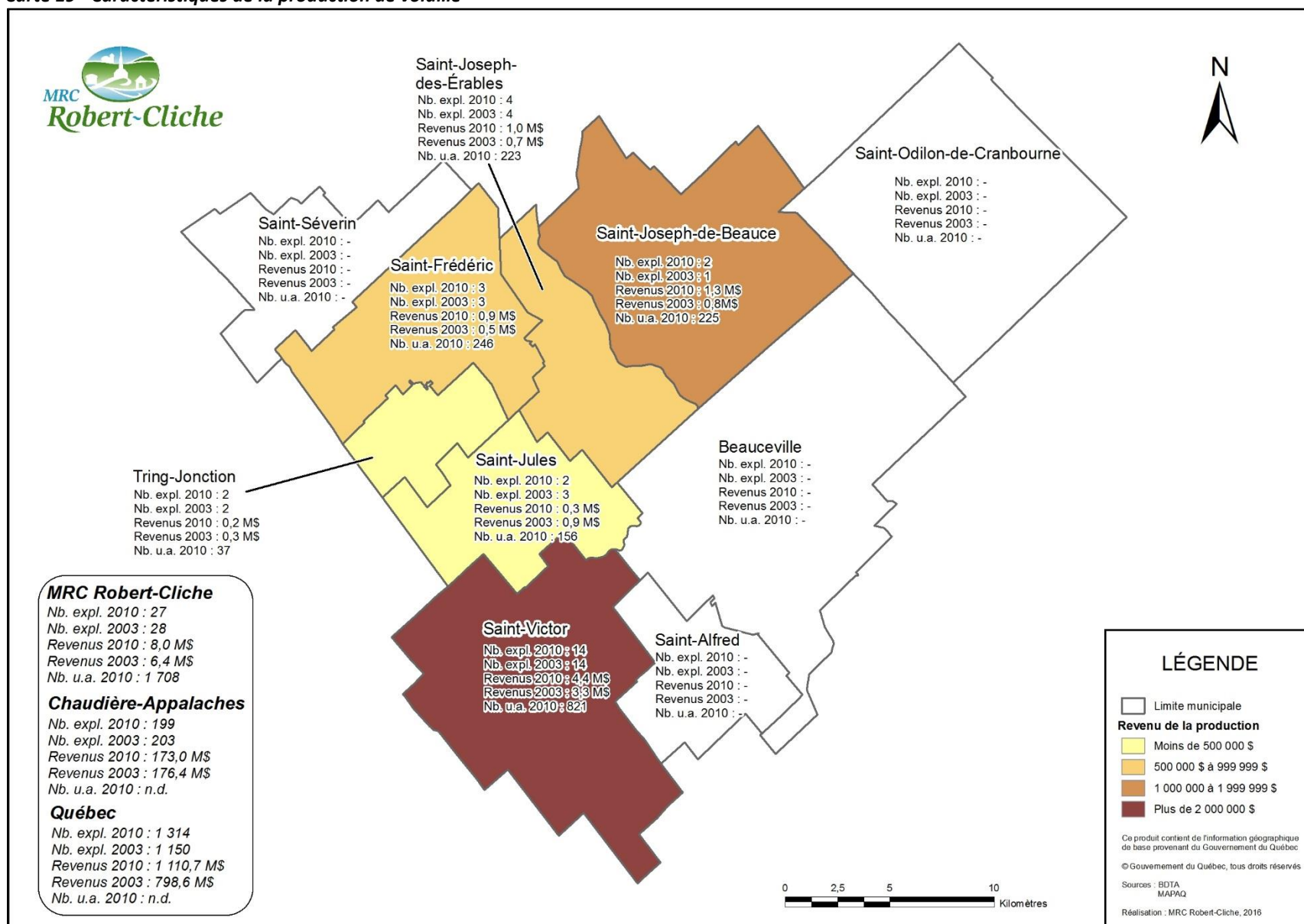
Finalement, sur les 1 700 unités animales associées à la production de volaille dans la MRC (équivalant à plus de 200 000 poules ou 400 000 poulets), un peu moins de la moitié était à Saint-Victor.

Tendances 2014

Le poids de l'industrie avicole dans la MRC serait relativement le même en 2014. Bien que le nombre d'entreprises réalisant cette production soit en légère augmentation, les revenus seraient similaires et le nombre d'unités animales en légère augmentation.



Carte 19 - Caractéristiques de la production de volaille



Les autres productions animales

Quelques autres types d'élevage sont pratiqués dans la MRC Robert-Cliche, notamment de la production ovine (9 productions en 2010). Cependant, les revenus de l'ensemble de ces productions ne dépassaient pas les 400 000 \$ en 2010. On note également la présence d'un peu plus de 200 chevaux répartis un peu partout dans la MRC. Or seulement deux fermes déclaraient réaliser des revenus de cette activité. Finalement, du côté des productions que l'on pourrait qualifier de marginale, notons une entreprise se spécialisant dans l'élevage de cerfs rouges.

5.1.4.2. La production végétale

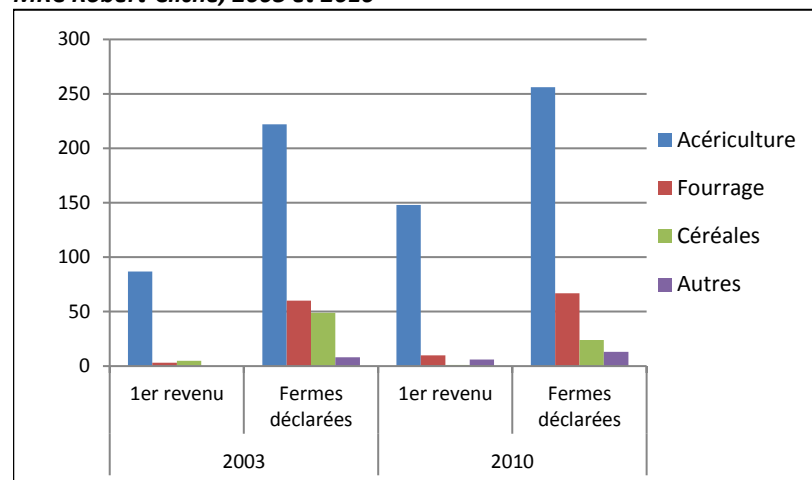
La production végétale semble à première vue moins pratiquée que la production animale dans la MRC Robert-Cliche. Or, il faut se rappeler que l'industrie acéricole, bien visible sur l'ensemble du territoire, fait aussi partie de cette catégorie de production. En 2010, plus de 250 exploitations agricoles établies dans la MRC réalisaient de la production de sirop d'érable. C'est plus de la moitié des établissements qui y sont enregistrés (Graphique 37).

Cependant, la grande distinction à faire avec la production animale est le fait que seulement 35 % des fermes tirent leurs principaux revenus de la production végétale. La production végétale demeure donc une activité secondaire pour bien des producteurs. Outre l'acériculture, les entreprises agricoles de la région réalisent surtout de la culture fourragère et de la production de céréales. Dans une moindre mesure, la MRC compte quelques établissements se spécialisant dans la culture de fruits et légumes ainsi que dans la culture en serre.

Tendances 2014

Entre 2010 et 2014, l'augmentation du nombre de fermes spécialisées dans la production végétale poursuivrait sur sa lancée entamée en 2003, propulsée par la popularité grandissante de la production acéricole. Ainsi, en 2014, le nombre de productions végétales aurait surpassé le nombre de productions animales. Par ailleurs, la proportion de producteurs déclarant le principal revenu issu de la production végétale augmenterait également.

Graphique 37 - Nombre de fermes selon le type de production végétale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010



Source : MAPAQ

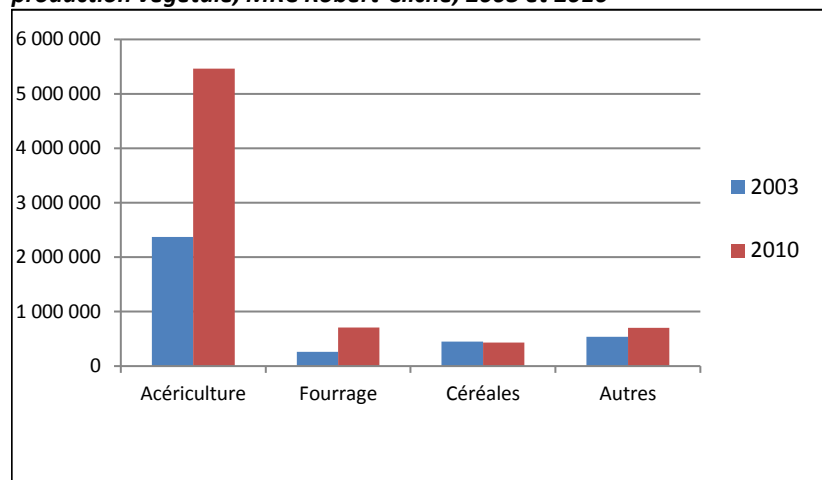
Pour ce qui est des revenus associés à la culture végétale, ils ont plus que doublé entre 2003 et 2010. L'industrie acéricole y est évidemment pour beaucoup. En effet, les trois quarts des 7,3 M\$ en revenus associés à la production végétale en 2010 étaient attribuables à l'acériculture. Les autres types de culture généraient tous des revenus moindres que le million de dollars (Graphique 39).

Tendances 2014

Les revenus associés à la production végétale seraient en légère augmentation entre 2010 et 2014. Encore ici, la très grande partie de l'augmentation des revenus serait attribuable à l'acériculture.



Graphique 39 - Revenus générés par les fermes selon le type de production végétale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010



Source : MAPAQ

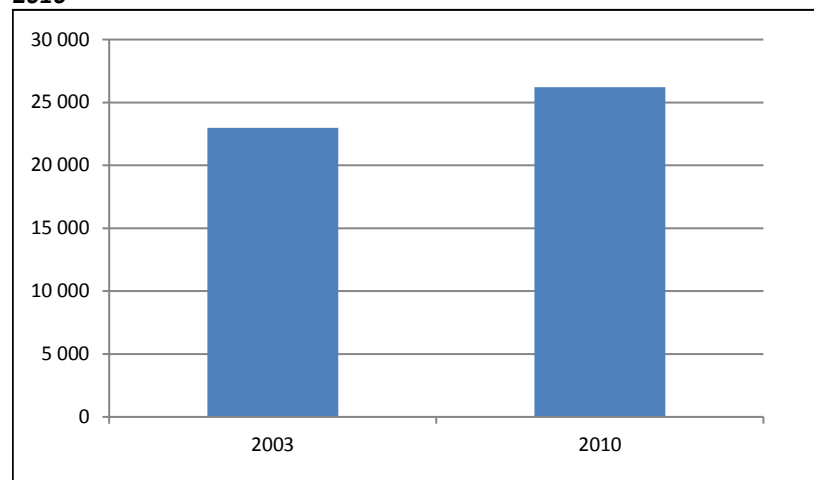
En 2010, plus de 26 000 ha de terres étaient affectés à la culture végétale dans la MRC (Graphique 40). Il s'agissait d'une augmentation de 14 % depuis 2003. Notons que 31,0 % de tout le territoire de la MRC Robert-Cliche est en culture alors que la moyenne pour la région de la Chaudière-Appalaches est de 22,2 %.

Au niveau des municipalités, c'est Saint-Victor qui présente la plus importante superficie en culture, tant en nombre d'hectares (6 371 ha) qu'en proportion du territoire cultivé (52,3 %) (Graphique 38).

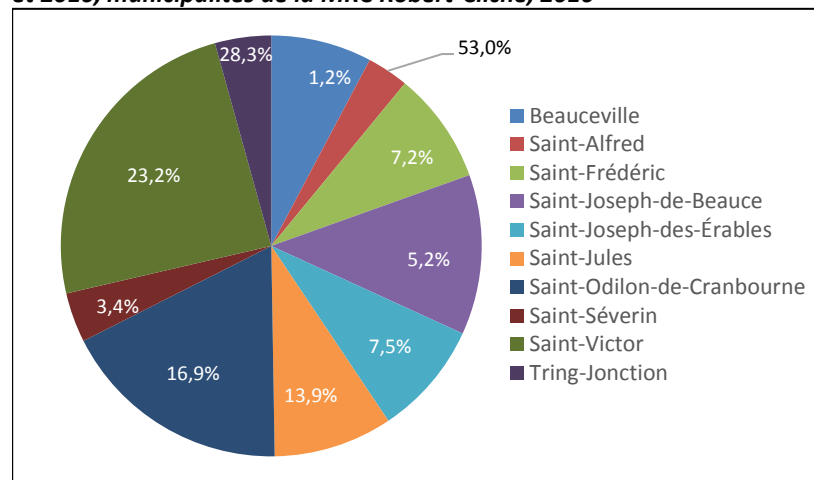
Tendances 2014

Le nombre d'hectares cultivés en 2014 serait sensiblement le même qu'en 2010. D'importantes diminutions seraient cependant notées à Saint-Victor et Saint-Odilon-de-Cranbourne alors que des augmentations de superficies seraient enregistrées à Beauceville et à Saint-Frédéric.

Graphique 40 - Superficie en culture végétale, MRC Robert-Cliche, 2003 et 2010



Graphique 38 - Superficie en culture végétale et variation (%) entre 2003 et 2010, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2010



Source : MAPAQ



La production acéricole

L'acériculture constitue le type de production le plus pratiqué dans la MRC Robert-Cliche. En effet, plus de la moitié des producteurs agricoles de la MRC ont déclaré réaliser cette activité en 2010, soit 256. Il s'agit d'une augmentation de 15 % depuis 2003. De plus, près de 150 producteurs y tirent leur principal revenu agricole. Au total, les revenus associés à cette industrie s'élevaient à près de 5,5 M\$ en 2010, une importante majoration de 130 % depuis 2003. Par ailleurs, plus de 5 000 ha de terres étaient utilisés pour cette production dans la MRC. Il s'agit là également d'une majoration par rapport à 2003 (27,5 %). Finalement, on comptait dans la MRC en 2010 près d'un million d'entailles exploitées. En moyenne, le nombre d'entailles par entreprises de situait à environ 3 500, ce qui représente environ 3 300 entailles de moins que la moyenne de la Chaudière-Appalaches. La taille des entreprises acéricoles de la MRC était tout de même en croissance depuis 2003.

En analysant plus particulièrement la situation pour chaque municipalité, on peut voir que celle de Saint-Victor se distingue des autres à plusieurs niveaux. La moitié des producteurs acéricoles de la MRC s'y trouvent. Les

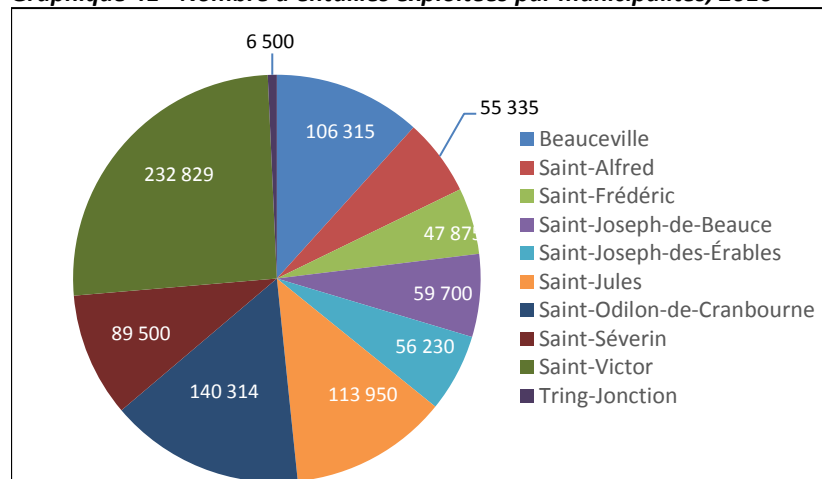
revenus générés par les entreprises acéricoles de Saint-Victor s'élèvent à près de 1,4 M\$, soit le quart de ceux de la MRC. Plus du quart des superficies consacrées à cette activité soit 1 400 ha y sont situés. Finalement, parmi les dix municipalités de la MRC, c'est à Saint-Victor qu'on compte le plus grand nombre d'entailles, soit plus de 230 000 (Graphique 41).

Ceci dit, la pratique de l'acériculture est bien répartie sur le territoire de la MRC puisque, à l'exception de Tring-Jonction, toutes les municipalités du territoire comptent au moins 14 entreprises réalisant ce type de production. Cette industrie est également en croissance dans la presque totalité des localités comme en font foi les variations importantes au niveau des revenus, de la superficie cultivée et du nombre d'entailles (Carte 20).

L'effet du contingentement dans l'industrie acéricole pourrait expliquer certaines hausses de chiffres. En effet, l'ensemble des producteurs de sirop d'érable doit dorénavant se soumettre à cette mise en marché et s'enregistrer auprès de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, ce qui n'était pas le cas auparavant (voir encart Le contingentement de la production acéricole). Ceci dit, on constate sur le territoire une intensification de cette activité.

Par ailleurs, plusieurs producteurs acéricoles de la région réalisent de la production de sirop d'érable à petite échelle (voir encart La production acéricole : entre artisanat et industrialisation). Leur production est souvent exclue des chiffres précédemment présentés.

Graphique 41 - Nombre d'entailles exploitées par municipalités, 2010



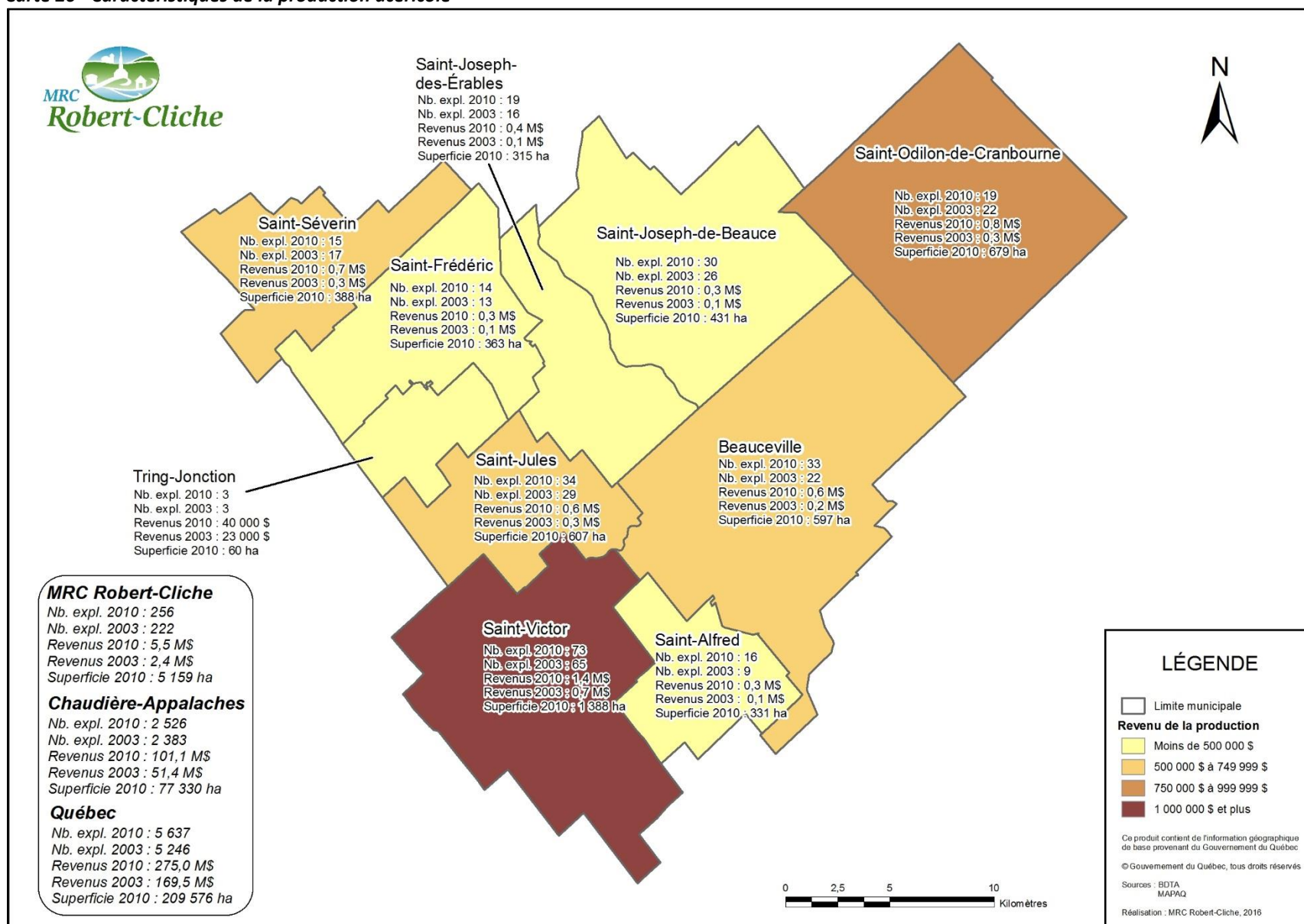
Source : MAPAQ

Tendances 2014

En 2014, l'industrie acéricole poursuivrait sur sa lancée. Ainsi, le nombre d'entreprises, les revenus, les superficies exploitées et le nombre d'entailles seraient en croissance. Une plus grande proportion d'entreprises agricoles déclarerait réaliser ce type de production et on assisterait à une augmentation du nombre d'entreprises qui y réalisent leurs principaux revenus.



Carte 20 - Caractéristiques de la production acéricole



L'industrie acéricole est donc en pleine expansion non seulement dans la MRC mais aussi ailleurs au Québec et dans le nord-est américain. Les débouchés commerciaux notamment en Asie contribuent à cette hausse. Par ailleurs, le potentiel de développement est toujours présent. D'une part, le nombre d'entailles potentielles s'élevait à 1,1 million en 2010 dans la MRC. D'autre part, la *Régie des marchés agricoles du Québec* a accordé en juin 2016 l'ajout de 5 millions d'entailles pour l'ensemble du Québec afin de répondre aux demandes du marché.

Finalement, l'industrie acéricole dans la MRC Robert-Cliche est probablement le secteur d'activité où le concept de filière est le plus développé. Comme nous le verrons plus loin, non seulement la production y est réalisée, mais la région peut aussi compter sur les entreprises de transformation et une commercialisation des plus variées.

Le contingentement de la production acéricole

Depuis 2004, l'industrie acéricole est soumise à un contingentement. Ainsi, depuis l'adoption du « *Règlement sur le contingent dans le sirop d'érable* », chaque producteur se voit octroyer un certain nombre de livres à produire annuellement. Cependant, contrairement aux quotas laitiers, le contingent acéricole est indissociable du fonds de terre (érablière) et ne peut être vendu séparément.

Source : Fédération des producteurs acéricoles du Québec

La production acéricole : entre artisanat et industrialisation

Les débuts de la production acéricole dans la Beauce remontent à la fin des années 1700. Au départ reconnu comme une activité complémentaire à l'élevage ou à la production forestière, elle se distingue de plus en plus comme une industrie à part entière. Cependant, encore aujourd'hui, bon nombre de producteurs « artisans » exploitent de petites érablières (moins de 1 000 entailles) davantage pour l'agrément que pour la production de masse. N'en tirant pas ou peu de revenu (moins de 5 000 \$), cette production n'est pas comptabilisée dans les différentes statistiques. En comparant les statistiques du MAPAQ à celles de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, on pourrait estimer à plus d'une centaine le nombre d'exploitations qui enregistrent des revenus de moins de 5 000 \$, mais qui possède tout de même un contingent de production.



La culture fourragère⁶

La culture fourragère demeure une activité très étroitement associée à la production laitière et bovine. Ainsi, la culture fourragère est au cœur des activités estivales de la très grande majorité des éleveurs de la région, pour ne pas dire de la totalité. Or, étant donné que la production est essentiellement destinée aux cheptels détenus par ces producteurs, une faible part sera soumise à la vente et peu d'exploitants en tireront un revenu. Cependant, on note tout de même quelques producteurs de la région réalisant certains revenus via la production fourragère.

Pour la région, cette culture comprend essentiellement la culture du foin (foin sec ou ensilage) et du maïs fourrager. Près de 20 000 ha de terres étaient ainsi réservés à cette culture (et au pâturage) en 2010, une augmentation de 2 000 ha depuis 2003. La culture fourragère nécessite environ les trois quarts de toute la superficie utilisée pour l'ensemble des cultures dans la MRC.

Tel que mentionné plus haut, les producteurs conservent en très grande partie la production puisqu'elle est destinée à l'alimentation de leurs propres animaux. Ainsi, seulement 67 entreprises de la MRC ont déclaré des revenus générés par cette pratique en 2010. Le montant s'élevait à environ 707 000 \$. C'est tout de même une augmentation de 168 % depuis 2003. Ces revenus proviennent surtout des excédents de production.

Au niveau des municipalités, on constate une certaine corrélation entre les activités associées à l'élevage bovin et celle de la culture fourragère. Ainsi, on constate davantage ces types d'activités dans les municipalités comme Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Victor. Ce sont dans ces localités où le nombre de fermes pratiquant cette culture, les revenus qui y sont associés et les superficies affectées sont les plus élevés (Carte 21).

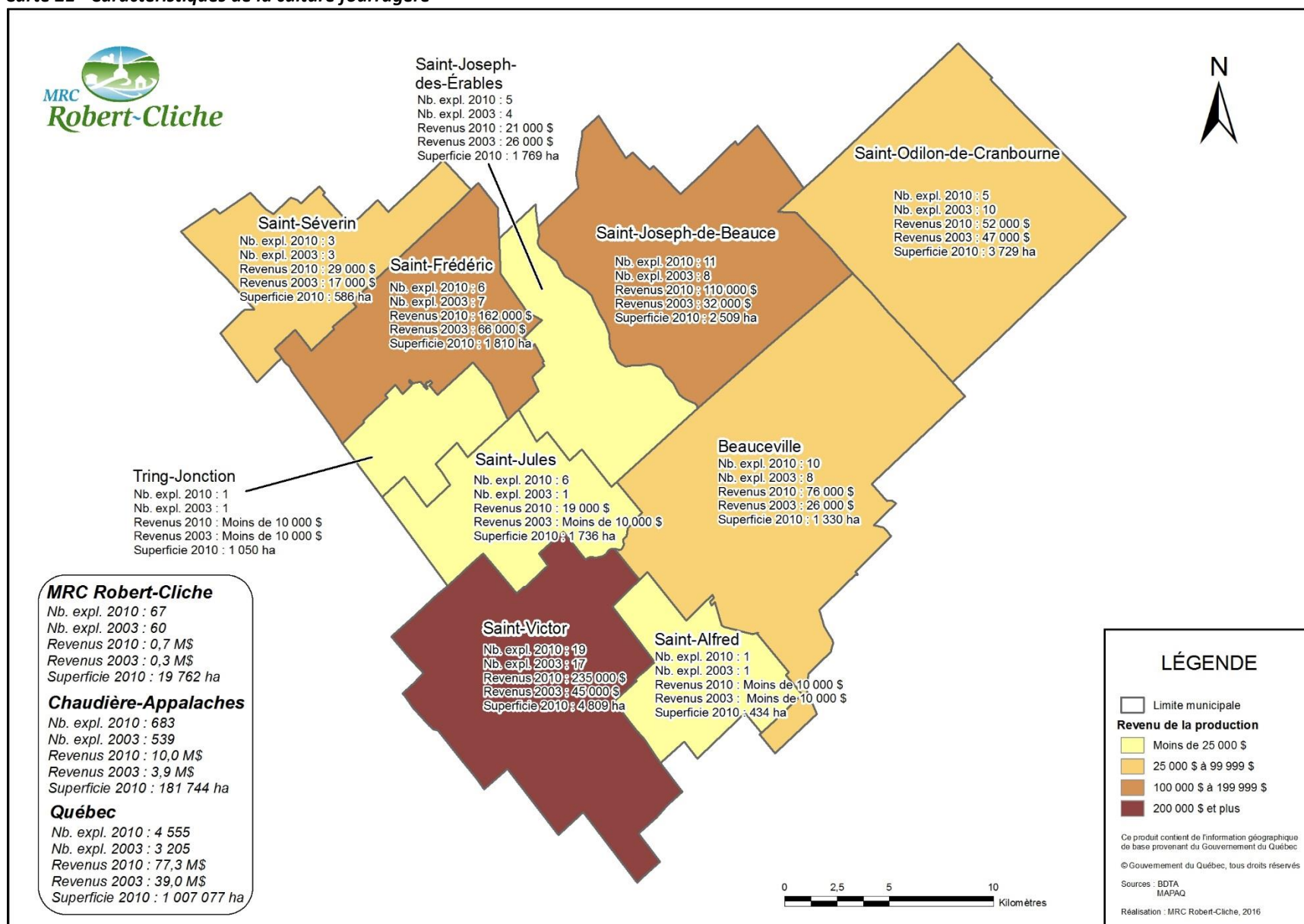
Tendances 2014

Peu de variantes seraient constatées entre 2010 et 2014. Le nombre de fermes, les revenus et les superficies cultivées seraient sensiblement les mêmes.

⁶ Pour des fins méthodologiques, nous avons inclus dans la superficie des cultures fourragères celle reliée aux pâturages.



Carte 21 - Caractéristiques de la culture fourragère



La production de céréales et de protéagineux

Dans la MRC Robert-Cliche, la culture de céréales et de protéagineux se concentre surtout dans la production d'avoine, de soja, d'orge et de blé.

Comme pour la culture fourragère, la plupart des productions ne sont pas destinées à la vente, mais plutôt utilisées par les exploitants agricoles pour nourrir le bétail. Ainsi peu de revenus sont associés à cette production (environ 430 000 \$ en 2010). Vingt-quatre entreprises y avaient déclaré des revenus cette même année. Finalement, la culture céréalière et de protéagineux se réalisait sur un espace assez restreint, soit 1 126 ha. Rappelons que l'ensemble des superficies cultivées représente 26 000 ha dans la MRC Robert-Cliche.

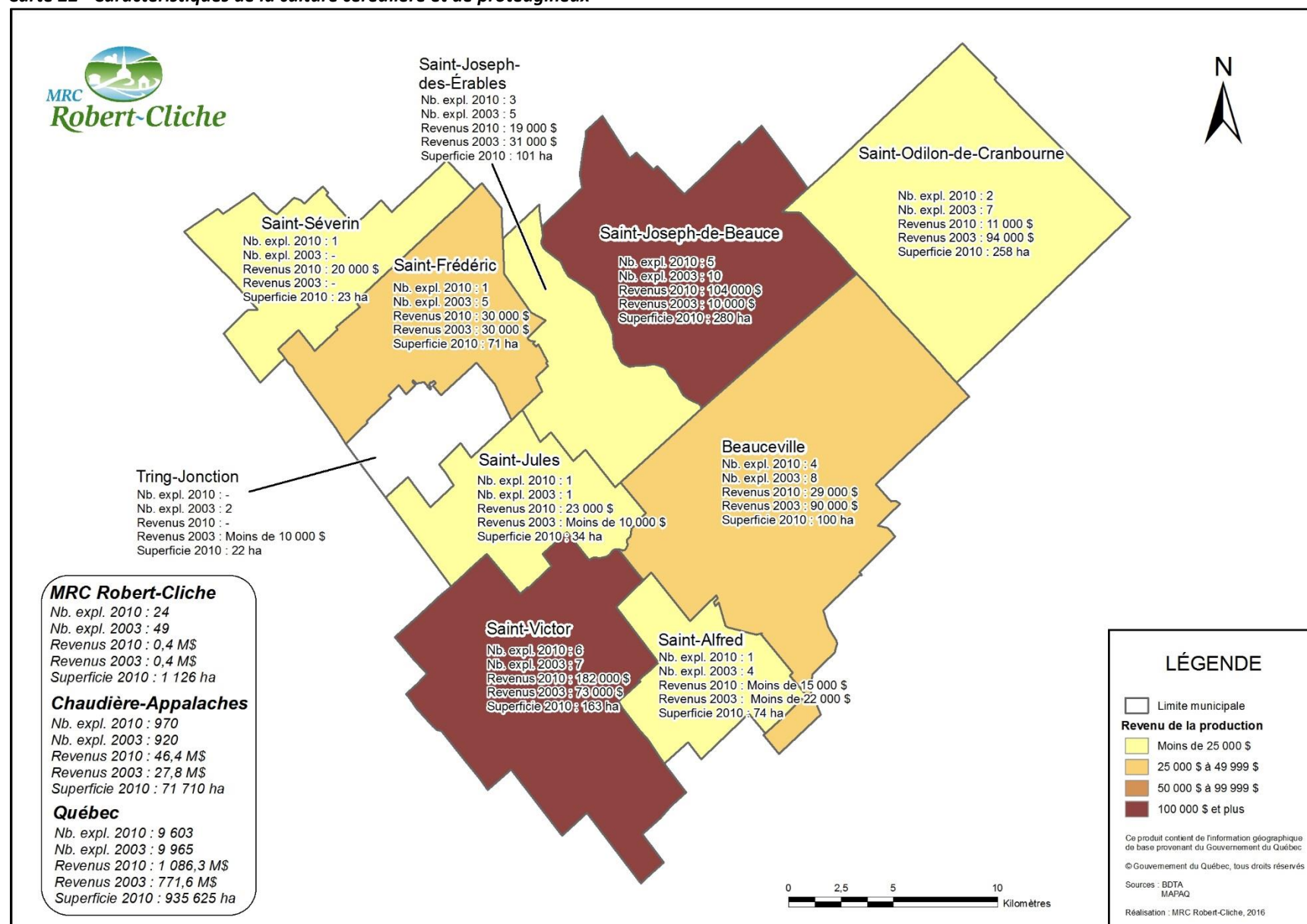
Environ 60 % de la superficie associée à cette culture se retrouve à Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Victor, municipalités où l'élevage occupe une place importante. Cependant, les revenus se trouvent davantage au sein des deux premières.

Tendances 2014

Bien que la culture de céréales et de protéagineux demeure marginale dans la MRC, on constaterait tout de même une croissance de ce type de production entre 2010 et 2014. Plus d'entreprises déclareraient des revenus (25 %), ceux-ci seraient en bonne augmentation (46 %), tout comme la superficie utilisée (44 %).



Carte 22 - Caractéristiques de la culture céréalière et de protéagineux



Les autres productions végétales

D'autres types de productions végétales sont pratiquées dans la MRC, quoique de façon marginale. On compte notamment des producteurs de légumes (5), de fruits (6), ainsi que des cultures abritées (2). En 2010, les revenus associés aux autres productions s'élevaient à environ 700 000 \$. Ces exploitations nécessitent pour la plupart peu d'espace, occupant seulement 160 ha dans l'ensemble de la MRC.

Notons que plusieurs entreprises répertoriées dans les autres productions réalisent les ventes à la ferme ou offrent des expériences reliées à l'agrotourisme (voir sections 5.4 et 6.3)

Tendances 2014

Les revenus associés aux autres productions seraient en augmentation d'environ 12 % entre 2010 et 2014.



5.1.5. La production biologique

La production biologique est en expansion un peu partout au Québec. Au cours des années 1990, portés par des valeurs prônant des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et la promotion de produits alimentaires sains, plusieurs producteurs se sont convertis au biologique. De leur côté, de nouveaux agriculteurs souhaitant produire à une échelle plus réduite ont également opté pour la production biologique. Aujourd'hui, c'est plus de 1 000 entreprises de productions qui ont pris ce virage au Québec.

Dans la MRC Robert-Cliche, la production de type biologique est pratiquée par onze entreprises. La plupart se spécialisent dans la production acéricole (cinq entreprises) alors que quatre autres sont dans la production animale. L'ensemble de ces entreprises est situé dans cinq municipalités du territoire (Saint-Victor – 3 entreprises, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Jules – 2 entreprises chacune).

Par ailleurs, peu d'exploitants semblent vouloir se diriger vers la production biologique à court ou moyen terme. L'enquête tenue auprès des exploitants agricoles nous a démontré que seulement 10 % de ceux-ci envisageraient se lancer dans la production biologique au cours des cinq prochaines années, la plupart étant dans la production acéricole.

Production biologique : définition

Les aliments biologiques sont issus d'un mode de production ou de transformation axé sur : la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité et le respect des cycles naturels. L'agriculture biologique favorise l'utilisation de ressources renouvelables, le recyclage, l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols. Elle privilégie la santé et le bien-être des animaux, le tout dans un contexte qui valorise l'économie locale et la mise en valeur du territoire agricole. Pour ce faire, la production et la transformation d'aliments biologiques s'appuient sur un ensemble de techniques qui excluent, notamment, le recours : aux pesticides et aux engrais chimiques de synthèse, aux organismes génétiquement modifiés (OGM), aux antibiotiques et aux hormones de croissance, à l'irradiation et aux agents de conservation chimiques.

Source : MAPAQ

5.2. La production forestière

Le présent portrait de situation souhaite aborder de façon large l'ensemble des sujets liés à la production agricole. Bien que n'étant pas officiellement considérée comme une activité agricole, nous croyons opportun d'aborder ici les aspects en lien avec la production forestière compte tenu de son influence sur le territoire et de son importance pour les producteurs agricoles.

La section 1 nous a démontré à quel point l'exploitation forestière était indissociable des activités agricoles de la région. Nous avons également vu plus tôt que le tiers de la superficie occupée par les fermes était composé de boisés et de plantations. L'impact économique et social de cette industrie est donc important pour le milieu agricole.

5.2.1. Le nombre de propriétaires forestiers

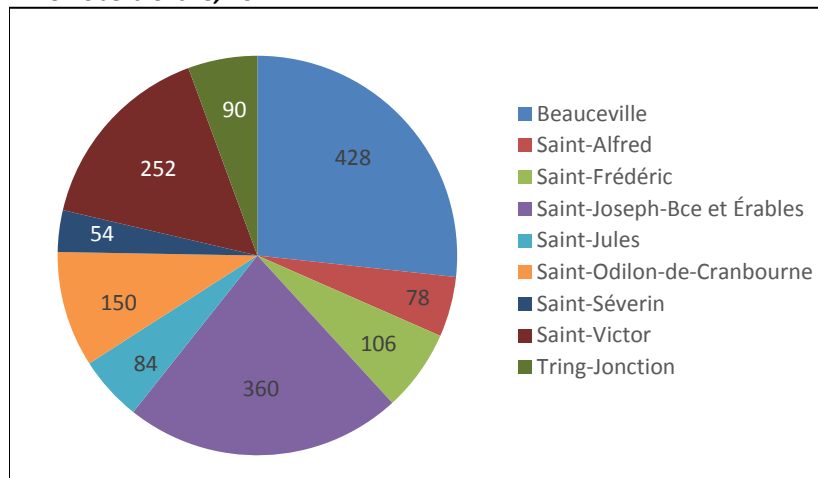
Dans la MRC Robert-Cliche, le nombre de propriétaires forestiers (individus et entreprises) s'élevait à environ 1 600 en 2011. On constate peu de variantes au fil des années.

Ce sont dans les municipalités de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce/Saint-Joseph-des-Érables que se trouvent principalement les propriétaires de boisés alors que près de la moitié (788) y est recensée (voir Graphique 42). C'est également à ces endroits que se trouve le plus important bloc forestier de la région.

Par ailleurs, bon nombre de producteurs agricoles possèdent des superficies boisées. En fait, 97 % des répondants à l'enquête ont mentionné qu'un boisé occupait une partie de leur propriété. De plus, la très grande majorité des exploitants agricoles détenant un boisé y réalise des activités de prélèvements forestiers : 87 % d'entre eux y font de la production de bois de sciage, des bois pour les pâtes et papiers ou du bois de chauffage.



Graphique 42 - Nombre de propriétaires de boisés, municipalités de la MRC Robert-Cliche, 2011



Source : Association des propriétaires de boisés de la Beauce

5.2.2. L'impact économique de la production forestière

Tout comme pour la production agricole, les données disponibles ne nous permettent pas de brosser un portrait complet de la situation en regard de l'impact économique de l'industrie forestière. Cependant, encore ici, nous pouvons l'analyser sous quatre angles différents ce qui peut tout de même apporter un certain éclairage. Les données analysées porteront sur les revenus associés aux productions forestières, aux emplois créés, aux investissements et à l'impact foncier.

5.2.2.1. Les revenus associés à la production forestière

Les données actuellement disponibles ne nous permettent pas de mesurer quels sont les revenus générés par la production forestière dans la MRC Robert-Cliche, comme nous avons pu le faire pour la production agricole.

Cependant, la *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées* peut apporter un certain éclairage. Elle nous démontre que les activités forestières génèrent de 76 à 100 % du revenu familial pour seulement 1 % des propriétaires

forestiers. De plus, 54 % des propriétaires forestiers ne tirent aucun revenu de la forêt. Il appert donc que la production forestière est davantage une activité complémentaire pour les propriétaires de boisés de la région.

5.2.2.2. Les emplois créés

Au niveau forestier, considérant que les propriétaires détiennent des lots relativement de petites superficies et que les motivations à posséder un boisé sont davantage au niveau de l'agrément, le nombre d'emplois associé à ce secteur sera plutôt limité. Selon le recensement de 2011, 35 personnes vivant dans la MRC feraient de l'exploitation forestière leur occupation principale. Ceci dit, aucune donnée sur le nombre d'emplois créé par le secteur forestier dans la MRC Robert-Cliche n'est disponible.

5.2.2.3. Les investissements

À l'instar de la production agricole, peu de données sont actuellement disponibles pour mesurer l'ampleur des investissements réalisés par les producteurs forestiers de la MRC Robert-Cliche. Cependant, nous avons analysé pour ce secteur les permis émis au cours des dix dernières années par les municipalités du territoire afin d'évaluer les investissements au niveau des infrastructures (notamment les bâtiments) sur les unités d'évaluation catégorisée « exploitation forestière » (voir la méthodologie à l'annexe 1).

Entre 2005 et 2015, les municipalités de la MRC ont accordé 62 permis pour des travaux effectués sur des unités d'évaluation à caractère forestier, essentiellement sur des bâtiments. Le coût des travaux déclarés s'est élevé à 910 000 \$. Environ le tiers de la valeur est affectée à la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce.

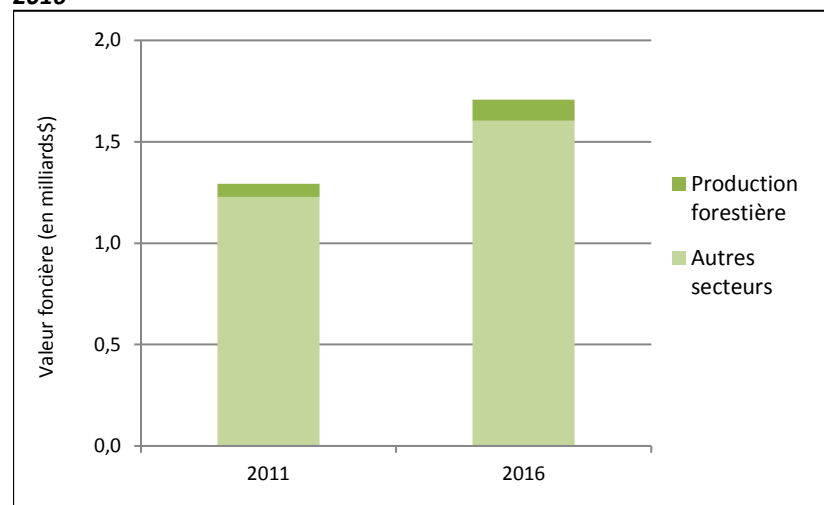
L'aménagement des forêts représente également d'importantes sommes investies par les producteurs. Or, les seules données accessibles en ce sens sont les montants versés par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière aux producteurs forestiers afin de soutenir les travaux. La somme consentie a atteint les 10 M\$ entre 1990 et 2012 pour le territoire de la MRC. Ce montant ne comprend pas celui investi par les forestiers eux-mêmes.



5.2.2.4. L'impact foncier

Pour l'ensemble de la MRC, la valeur foncière des immeubles (bâtiments et terrains) attribuable à la production forestière (voir méthodologie à l'annexe 2) s'élève actuellement à environ 103 M\$. La valeur foncière des immeubles forestiers représente donc 6,0 % de la valeur de l'ensemble des immeubles de la MRC. Il s'agit d'une augmentation depuis 2011 alors que la part était de 5,1 % (Graphique 43).

Graphique 43 - Évolution de la valeur foncière, MRC Robert-Cliche, 2011 et 2016



Source : Service d'évaluation MRC Robert-Cliche

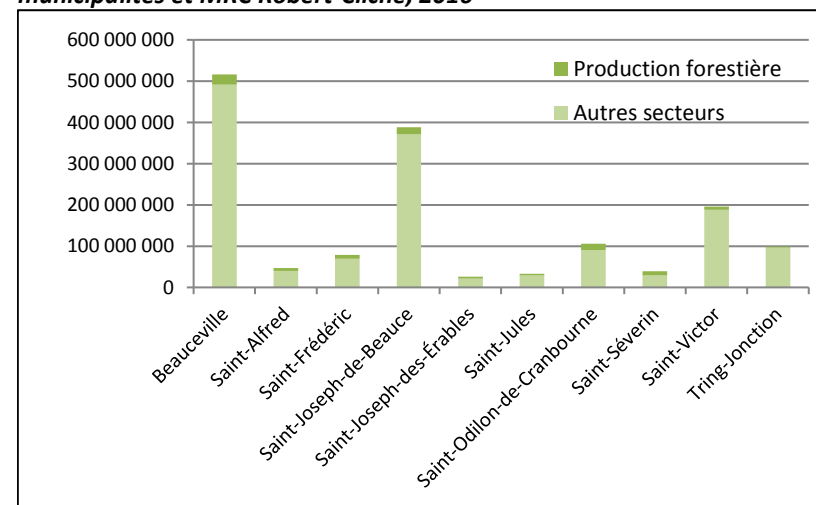
L'attrait pour les lots forestiers s'est accentué au cours des dernières années dans l'ensemble de la région. De plus en plus de gens souhaitent acquérir des boisés, ce qui a eu pour conséquence d'insuffler une hausse à la valeur de ceux-ci. La valeur foncière moyenne s'élèverait actuellement à près de 3 500 \$ par hectare, ce qui constituerait une hausse d'environ 50 % en cinq ans. Nous vous rappelons que les superficies vouées à la production acéricole sont exclues de ces données puisqu'elles sont considérées comme de la production agricole.

Nous avons vu aux sections précédentes que la forêt occupait un espace important sur le territoire de certaines municipalités. Il va de soi que l'impact se manifesterait aussi au niveau foncier.

Ainsi, dans la municipalité de Beauceville, la valeur foncière associée aux lots forestiers s'élève à plus de 25 M\$. Il s'agit du quart de la valeur foncière forestière totale de la MRC. Cette valeur représente cependant moins de 5 % de la valeur foncière de la municipalité. L'impact du secteur forestier sera plus grand pour certaines municipalités comme Saint-Séverin, où 22,8 % de l'ensemble de la valeur foncière y est attribuable (Graphique 44).

Rappelons que les graphiques présentent des chiffres concernant l'évaluation foncière et non la valeur marchande des terres forestières.

Graphique 44 - Valeur des immeubles à vocation de production forestière, municipalités et MRC Robert-Cliche, 2016



Source : Service d'évaluation MRC Robert-Cliche



5.2.3. Les caractéristiques des exploitants forestiers

Au printemps 2012, la Fédération des producteurs forestiers du Québec a réalisé une enquête afin de dresser un profil des propriétaires de boisés. Les résultats se trouvent dans la *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*.

Compte tenu que les données à l'échelle de la MRC ne sont pas disponibles, nous utiliserons celles concernant le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ci-après l'Agence de la Chaudière) dans lequel se trouve la MRC Robert-Cliche. Nous estimons que les chiffres présentés se rapprochent de la réalité de la MRC puisque les différentes composantes du territoire de l'Agence de la Chaudière sont relativement homogènes.

Les exploitants forestiers du territoire de l'Agence de la Chaudière sont âgés de 57 ans en moyenne. Seulement 5,5 % ont moins de 35 ans alors que 55 % sont âgés de 55 ans et plus. Ils sont majoritairement des hommes (92 %).

Seulement 5 % des propriétaires de boisés ont déclaré que le travail en forêt constituait leur occupation principale. Autre preuve des liens étroits qui unissent production agricole et production forestière, 26 % des propriétaires forestiers sont agriculteurs. La région de l'Agence de la Chaudière est d'ailleurs celle qui affiche le plus haut taux en ce domaine alors que la moyenne provinciale est de 14 %.

Finalement, l'enquête fait état des motivations des propriétaires à posséder un lot forestier. Plusieurs énoncés relatifs à l'aspect agrément ressortent (83 % ont mentionné le plaisir de posséder un milieu naturel, 79 % ont évoqué le plaisir d'aménager une forêt et 70 % y réalisent des activités familiales). La récolte de la ressource est également importante aux yeux des propriétaires de boisés. 74 % des répondants y font du bois de chauffage alors que 73 % récoltent le bois pour la pâte et le sciage.

5.2.4. Les types de production

À la section 3.3.4 faisant une brève description du couvert forestier, nous avons pu constater que la forêt de la MRC Robert-Cliche était bien

diversifiée. Cette caractéristique aura certes une influence sur les activités de récolte.

Aux fins de ce portrait, nous allons répertorier la production forestière en quatre catégories : le bois de sciage, le bois à pâte, le bois de chauffage et les produits forestiers non ligneux.

5.2.4.1. Le bois de sciage

La récolte pour le bois de sciage est celle qui génère le plus de volume sur le territoire de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) (Graphique 45). En 2015, 658 650 m³ apparents ont ainsi été récoltés, soit le plus haut total des cinq dernières années. La plupart du volume est produit par le sapin et l'épinette (Graphique 45).

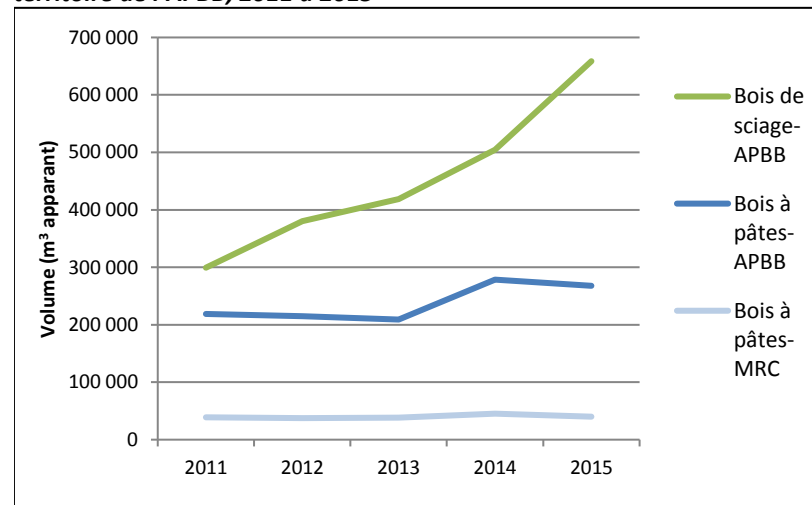
Un peu de terminologie forestière

M³ apparent : un mètre cube apparent comprend les espaces vides entre les billes de bois (contrairement à un mètre cube solide).

Valeur au chemin : valeur du bois produit sans qu'il soit transporté à l'usine

Valeur à l'usine : valeur du bois incluant le transport à l'usine

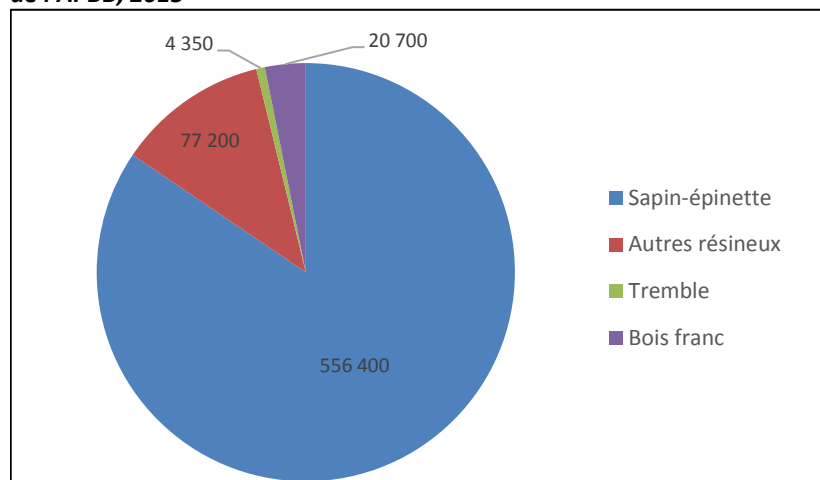
Graphique 45 - Volume de bois produit, bois de sciage et bois à pâtes, territoire de l'APBB, 2011 à 2015



Source : Association des propriétaires de boisés de la Beauce



Graphique 46 - Volume de bois de sciage produit selon l'essence, territoire de l'APBB, 2015



Source : Association des propriétaires de boisés de la Beauce

On pourrait estimer la production de bois de sciage sur le territoire de la MRC Robert-Cliche à environ 100 000 m³ apparent en 2015. La valeur au chemin associée à cette production se situerait à environ 400 000 \$ alors que la valeur à l'usine serait de 500 000 \$.

Par ailleurs, l'enquête tenue auprès des producteurs agricoles nous démontre que 64 % de ceux qui exploitent un boisé produisent du bois de sciage.

5.2.4.2. Le bois à pâte

En 2015, les propriétaires de boisés de la MRC ont produit 40 235 m³ de bois à pâte. On remarque cependant une relative stagnation dans le volume produit entre 2011 et 2015, contrairement au bois de sciage (Graphique 45). Plusieurs producteurs agricoles de la MRC ayant un boisé produisent du bois à pâte. L'enquête tenue auprès des producteurs nous a révélé que 48 % en réalisait.

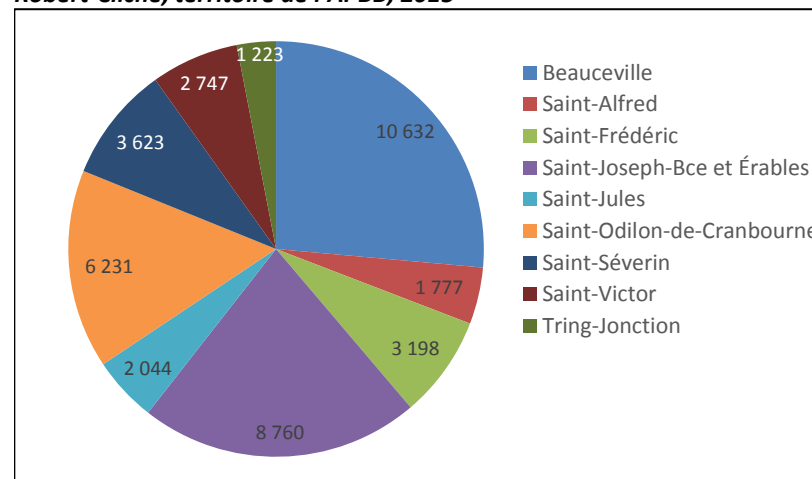
Pour ce qui est de la production par municipalité, Beauceville se distingue avec ses 10 000 m³ en 2015. Il s'agit du quart de la production de la MRC (Graphique 47).

Pour l'analyse de la production de bois à pâte, il est important de souligner qu'une bonne proportion de la production se réalise en billes de 4 pieds. En 2015, 27,6 % du volume de bois à pâte était de la production de 4 pieds pour l'ensemble du territoire de l'APBB. Or, dès l'an prochain, cette production ne sera plus acceptée dans les usines de transformation. Ce type de production est donc en mutation.

5.2.4.3. Le bois de chauffage

Selon la *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*, 80 % des propriétaires de boisés du territoire de l'Agence de la Chaudière font de la production de bois de chauffage. L'enquête auprès des producteurs agricoles nous a aussi révélé que 52 % de ceux-ci produisaient du bois de chauffage.

Graphique 47 - Volume de bois à pâte produit, municipalités de la MRC Robert-Cliche, territoire de l'APBB, 2015



Source : Association des propriétaires de boisés de la Beauce



Ceci dit, étant donné qu'une bonne part de la production demeure aux mains des producteurs pour leur propre utilisation (chauffage de leur maison, évaporation de l'eau d'érable), il est difficile de quantifier le volume produit.

5.2.4.4. Les produits forestiers non ligneux (PFNL)

Pour la plupart d'entre nous, l'exploitation de la forêt est presque exclusivement synonyme de production de bois ou de sirop d'érable. Or, la forêt regorge d'autres ressources que l'on appelle produits forestiers non ligneux (PFNL). Les produits forestiers non ligneux peuvent comprendre les champignons sauvages (chanterelle, chaga), les petits fruits (bleuets sauvages) et les plantes comestibles (fougère), ainsi que les produits pharmaceutiques, médicinaux et aromatiques (if du Canada, ginseng).

Pour plusieurs, le potentiel non ligneux de la forêt demeure méconnu. À preuve, selon la *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*, seulement 8 % des propriétaires de forêts du territoire de l'Agence Chaudière ont démontré une motivation à récolter des produits forestiers non ligneux. Il s'agit du plus faible taux de toutes les régions du Québec où la moyenne est de 13 %. De plus, selon l'enquête auprès des producteurs agricoles, à peine 3 % d'entre eux utilise leur boisé pour la culture ou la récolte de PFNL et très peu souhaitent le faire dans le futur.

Ceci dit, des initiatives ont lieu afin de mettre en valeur cette ressource. L'APBB s'implique notamment dans la mise en marché des champignons forestiers et une entreprise de Saint-Odilon-de-Cranbourne réalise un médicament à base d'huile de sapin.

5.3. La transformation des produits agroalimentaires et forestiers

Dans les sections précédentes, nous avons vu les principales caractéristiques des entreprises de production agricole et forestière. Or, les filières agroalimentaire et forestière de la MRC Robert-Cliche sont non seulement

composées de producteurs, mais regroupent aussi des entreprises dont l'activité principale consiste à transformer ce qui est produit dans les exploitations.

5.3.1. La transformation agroalimentaire

Plusieurs entreprises réalisant de la transformation agroalimentaire sont répertoriées sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Ces entreprises peuvent être séparées en deux catégories : celles qui font de la transformation en usine (de type industriel) et celles qui font de l'agrotransformation (directement à la ferme, sur le lieu de production).

5.3.1.1. La transformation en usine

La MRC regroupe neuf entreprises dont l'activité principale est la fabrication ou la transformation des aliments⁷. L'entreprise de transformation agroalimentaire majeure de la MRC Robert-Cliche est sans doute Agropur, située à Beauceville. Axée sur la transformation de produits laitiers (beurre, fromage et lait en poudre), elle montre un chiffre d'affaires au-delà des 100 M\$ et génère 175 emplois. Il s'agit de l'une des entreprises les plus importantes de la MRC, tous secteurs d'activité confondus, en termes d'emplois.

Les autres établissements de transformations peuvent être considérés comme des PME, générant jusqu'à 50 emplois. Certaines de ces entreprises peuvent avoir un statut artisanal, c'est-à-dire que la transformation y est moins automatisée. Elles réalisent divers produits alimentaires, que l'on pense à ceux associés à l'acériculture, aux fromages et autres produits laitiers, aux saucisses, aux pâtisseries, au miel, à l'eau de source et même aux moulées pour animaux (Tableau 5).

Les entreprises de la MRC spécialisées dans la transformation des produits agroalimentaires sont créatrices de près de 300 emplois, ce qui équivaut à près de 9 % de tous les emplois manufacturiers de la MRC. Ces entreprises ont généré des ventes de près de 300 M\$ en 2015, ce qui en faisait le type d'industrie la plus importante de la MRC, produisant le tiers des ventes manufacturières de la MRC. Notons également que les ventes ont progressé

⁷ Il s'agit des entreprises dont l'activité principale est la fabrication d'aliments (SCIAN 311).



de 87 % depuis 2000 (Graphique 48). Bien que les ventes à l'international aient diminué au fil du temps, le secteur manufacturier agroalimentaire demeure l'un des plus importants exportateurs de la MRC, n'étant dépassée que par l'industrie de l'imprimerie et de l'édition. Finalement, le secteur a généré des investissements de plus de 2 M\$ en 2015. Cependant, les investissements fluctuent beaucoup d'une année à l'autre.

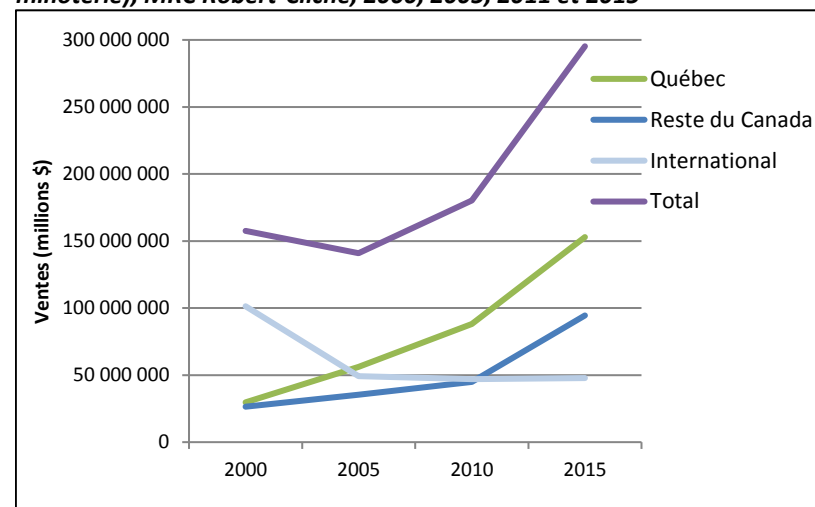
Tableau 5 - Liste des entreprises de fabrication alimentaire

Nom de l'entreprise	Municipalité	Produits fabriqués ou transformés	Nombre d'employés estimés
Agropur	Beauceville	Beurre, fromage, lait en poudre	175
Beauce Eau	Saint-Victor	Eau de source	15
Beauceron à l'érable	Saint-Joseph-de-Beauce	Pâtisseries	5
Boucherie Giroux	Saint-Joseph-de-Beauce	Saucisses	4
Fromagerie Gilbert	Saint-Joseph-de-Beauce	Fromage	45
Industries Bernard et fils	Saint-Victor	Sirop d'érable	50
Laiterie Royale	Saint-Joseph-de-Beauce	Lait, crème	12
Meunerie de Saint-Frédéric	Saint-Frédéric	Moulées	15
Produits de l'érable Bolduc et fils	Saint-Victor	Sirop d'érable	13

Source : CLD Robert-Cliche (Répertoire des entreprises), MAPAQ (Carrefour alimentaire du Québec)

Dans une section précédente, nous avons soulevé que la MRC Robert-Cliche se situait à un carrefour important dans la région de la Chaudière-Appalaches. Il va de soi que les autres pôles de services à proximité et leurs régions comprennent plusieurs entreprises de transformation qui desservent aussi les exploitations agricoles de la MRC. Par exemple, plusieurs éleveurs porcins de la MRC verront leurs productions prendre la direction de l'abattoir d'Olymel, situé à Vallée-Jonction.

Graphique 48 - Évolution des ventes provenant des entreprises de transformation de produits agroalimentaires (aliments, boissons et minoterie), MRC Robert-Cliche, 2000, 2005, 2011 et 2015



Source : CLD Robert-Cliche

5.3.1.2. La transformation à la ferme de produits agroalimentaires

En plus des entreprises de transformation agroalimentaire, près d'une vingtaine de producteurs agricoles transforment eux-mêmes leurs produits. La plupart œuvrent dans le secteur acéricole.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que plusieurs agrotransformateurs procèdent également eux-mêmes à la vente de leurs produits. La transformation à la ferme s'inscrit ainsi dans une optique de valeur ajoutée et vise à bonifier l'expérience client.

Or, il semble que les possibilités de développement dans l'agrotransformation soient limitées dans la MRC. Outre ceux qui déclarent déjà réalisé de la transformation de produits directement sur le lieu de production, seulement 3 % se disent intéressés à en réaliser au cours des cinq prochaines années.



5.3.2. La transformation de produits forestiers

Dans la MRC Robert-Cliche, huit entreprises de première transformation du bois sont comptées. Ce sont essentiellement des entreprises de sciage (scieries fixes ou mobiles) ou de séchage du bois. Plusieurs d'entre elles en font également le commerce.

Le nombre d'entreprises de transformation de bois est relativement stable depuis 2000. L'industrie forestière a été frappée par quelques crises depuis 2000, ce qui a engendré une fluctuation dans les différents indicateurs. Au niveau de l'emploi, les entreprises de la MRC en comptaient 176 en 2015. Cependant, le nombre était de 75 en 2010. Les ventes s'élèvent quant à elles à 52 M\$ en 2015, ce qui constitue une forte augmentation depuis 2010. Or, ils étaient évalués à près de 60 M\$ en 2000 (Graphique 49). Par ailleurs, les ventes dans le reste du Canada et à l'international varient beaucoup d'une année à l'autre.

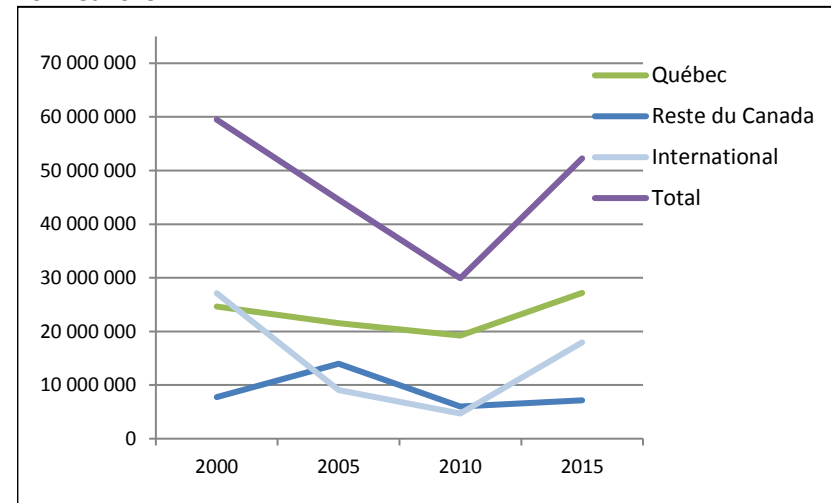
5.4. La commercialisation des produits agroalimentaires

De prime abord, nous pouvons voir la commercialisation des produits agroalimentaires via deux modèles : par le commerce au détail (ex. : les épiceries et supermarchés) et par les services alimentaires (ex. : restauration). Il s'agit de circuit de distribution « long » où le produit passe aux mains d'au moins deux distributeurs avant qu'il soit offert aux consommateurs. Or, la commercialisation des produits a pris diverses formes au fil du temps. Aujourd'hui, bien que les modes traditionnels accaparent toujours une très large part des marchés, des moyens alternatifs et innovants de commercialisation émergent. On fait notamment référence aux circuits courts ou ultra-courts qui visent un lien plus direct entre le producteur et le consommateur. On parle alors de mise en marché de proximité.

5.4.1. Le commerce de détail

Au Québec, la majorité des produits alimentaires (fabriqués ici ou importés) sont écoulés dans les épiceries ou les supermarchés. Dans ce créneau, trois acteurs se partagent le marché une bonne part des marchés : Loblaw's-Provigo, Metro et Sobeys-IGA. À eux seuls, les supermarchés associés à ces compagnies ont généré pour 20 G\$ de ventes au Québec en 2014. Plusieurs des lieux de vente au détail que l'on retrouve dans la MRC sont associés à

Graphique 49 - Caractéristiques de la transformation de produits forestiers (bois de sciage et séchage), MRC Robert-Cliche. 2000, 2005, 2011 et 2015



Source : CLD Robert-Cliche

ces bannières (IGA, Bonichoix, Richelieu, etc.). D'autres magasins spécialisés s'ajoutent dans le commerce traditionnel comme les boucheries et boulangeries. Pour leur part, les détaillants non traditionnels dont la mission première n'est pas la vente d'aliments (Walmart, Costco, dépanneurs, etc.) accaparent 5 G\$ du marché québécois. En tout, plus d'une vingtaine de commerces dits « traditionnels » sont présents partout sur le territoire de la MRC. Seules trois municipalités ne sont pas desservies par des commerces d'alimentation. Ceci dit, la proportion de la population se trouvant dans un désert alimentaire serait très faible.



Les déserts alimentaires

Un désert alimentaire est un territoire dans lequel les résidences sont jugées trop éloignées des points de vente offrant des aliments sains et nutritifs, et dans lequel une grande proportion de citoyens vit en situation de défavorisation matérielle. Les chercheurs admettent généralement qu'au-delà de 16 km en milieu rural, l'accessibilité physique à un commerce peut poser un réel problème.

(Source : Lebel, 2015)

5.4.2. Les services alimentaires

Les produits alimentaires sont également offerts dans plusieurs établissements de services alimentaires (HRI – hôtellerie, restauration et marchés institutionnels). Au Québec, les ventes des services alimentaires étaient évaluées à 13,4 G\$ en 2014. Les services alimentaires sont répartis en deux types : les services alimentaires commerciaux (restauration) et non commerciaux (hébergement ou services institutionnels). Dans le premier type, plusieurs chaînes de restaurants viennent consolider l'offre.

Dans la MRC, on trouve plus d'une quarantaine de restaurants et débits de boissons qui peuvent également offrir des services de restauration. La très grande majorité des établissements sont indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne font pas partie de chaîne de restauration.

5.4.3. La mise en marché de proximité

Au-delà des services de commerce dits « traditionnels », différents concepts en lien avec la commercialisation des produits alimentaires, bien qu'existants depuis plusieurs années au Québec, sont en émergence. Ceux-ci ne visent plus uniquement l'aspect transactionnel du produit, mais insistent pour offrir une « plus-value » ou une expérience au client. De nouveaux canaux de commercialisation qui valorise la mise en marché de proximité ont notamment été développés au cours des dernières années réduisant ainsi les intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Le concept de mise en marché de proximité est intimement lié à celui de l'agrotourisme (voir section 6.3).

Le territoire de la MRC regroupe une vingtaine d'établissements offrant cette valeur ajoutée pour le consommateur. Plusieurs de ces entreprises

réalisent la vente directement au lieu de production ou de transformation, notamment dans le secteur de l'acériculture. D'autres permettent l'autocueillette de fruits ou offrent diverses activités aux visiteurs. Finalement, quelques endroits font la vente et la promotion de produits de la région.

Encore ici, il semble que les possibilités de développement soient limitées puisque seulement trois répondants ont déclaré lors de l'enquête tenue auprès des producteurs agricoles envisager mettre en marché eux-mêmes leurs productions.



6. La multifonctionnalité de l'agriculture

6.1. Présentation du concept

Le territoire agricole est d'abord et avant tout protégé et mis en valeur dans un but de production agroalimentaire. Mais au-delà des bénéfices économiques, l'agriculture offre aussi des apports sociaux et environnementaux non négligeables. « Elle contribue à l'attractivité des territoires, à la gestion et à la protection des ressources naturelles, ainsi qu'au maintien de services dans la communauté, tout comme elle façonne les paysages ruraux »⁸. C'est ce qu'on définit comme la multifonctionnalité de l'agriculture.

6.2. Les paysages

L'un des effets connexes les plus manifestes de l'agriculture sur le territoire est sans contredit son apport sur les paysages. Le défrichage des terres a donné un certain sens au territoire qui nous permet aujourd'hui d'en tirer des bénéfices environnementaux, sociaux et culturels. Sans compter les bâtiments (granges, silos, maisons ancestrales) qui font partie des composantes paysagères définissant l'espace agricole. Ce paysage exerce donc une attractivité, que ce soit pour la population résidente ou les touristes.

Dans un rapport portant sur la connaissance et la mise en valeur des paysages de la région de la Chaudière-Appalaches, Ruralys souligne l'importance de l'agriculture dans la qualité de ceux-ci. La MRC Robert-Cliche recense plusieurs composantes paysagères (thèmes) générées par les activités agricoles tels que la marqueterie créée par les parcelles de terres cultivées et de forêts, les érablières, les versants cultivés ainsi que le patrimoine bâti.

Par ailleurs, dans le même rapport, il est mentionné que les activités agricoles permettent de rehausser la qualité des paysages puisqu'il en résulte des ouvertures sur des éléments de qualités tels que la rivière Chaudière et les collines des Appalaches qui se veulent des éléments emblématiques pour la région.

Ruralys émet également plusieurs recommandations afin de préserver et améliorer la qualité des paysages. Une de celles-ci concerne directement le milieu agricole puisqu'on y propose « d'adopter une approche intégrée visant à consolider la pratique de l'agriculture tout en facilitant la conciliation avec les autres usages ».

6.3. Les activités touristiques

En plus de façonner le paysage de la région, l'industrie agricole est de plus en plus appelée à participer au développement touristique grâce à des activités qu'elle tient en marge de la production. En effet, l'agrotourisme constitue une activité complémentaire de plus en plus prisée par les producteurs et est un complément à la mise en marché de proximité (voir section 5.4.3).

Le concept d'agrotourisme

L'agrotourisme se définit comme une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ceux-ci de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

Source : Groupe de concertation sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand

⁸ MAPAQ



Malgré le fait que l'agrotourisme et la réalisation d'activités connexes à l'agriculture destinées à des visiteurs soient de plus en plus en vogue partout au Québec, il semble que les entreprises de la MRC Robert-Cliche tardent à emboîter le pas. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, ce type d'activité est davantage présent dans le corridor de la route 132 et des routes limitrophes. En fait, plus des trois quarts des entreprises d'agrotourisme de la région de la Chaudière-Appalaches se trouvent dans les MRC traversées par cette route. Cette situation se manifeste de façon plus pointue lorsqu'on analyse la liste des adhérents au *Réseau des arrêts gourmands*, moins populaires dans la MRC Robert-Cliche et l'ensemble de la Beauce. De plus, les résultats de l'enquête démontrent que très peu de producteurs (à peine 2 %) souhaitent éventuellement se lancer dans des activités d'agrotourisme.

6.4. Les événements à caractère agricole

Les événements à caractère agricole permettent non seulement aux exploitants et commerçants d'entretenir des liens d'affaires entre eux, mais contribuent aussi à l'animation des communautés en proposant des programmations culturelles et festives. La MRC Robert-Cliche compte un événement à caractère agricole, soit l'*Exposition agricole et forestière de Saint-Odilon-de-Cranbourne*. Plusieurs autres se déroulent également dans les MRC avoisinantes.

Par ailleurs, plusieurs autres événements non agricoles ont lieu un peu partout sur le territoire dans la presque totalité des municipalités au cours de l'année. Cependant, peu d'entre eux offrent l'opportunité à des producteurs de la région d'y offrir leurs produits.

6.5. Les activités récréatives et de villégiature en zone agricole

Le milieu agricole est finalement propice à plusieurs activités de nature récréative qui se déroulent autant sur les terres agricoles qu'en forêt. Les activités hivernales telles la motoneige, le quad, le ski de fond et la raquette se pratiquent sur des installations non permanentes. Ainsi, en période estivale les travaux agricoles et forestiers reprennent leurs activités.

D'autres activités peuvent aussi être pratiquées en milieux agricole et forestier notamment la marche, la chasse et la pêche. Par ailleurs, la vallée beauceronne et ses routes rurales sont propices à la pratique du vélo. Cette activité pourra être consolidée au cours des prochaines années avec l'aménagement d'une piste cyclable dans l'ancienne emprise du chemin de fer du Québec Central reliant ainsi l'ensemble de la Beauce. Cette piste cyclable sera située en grande partie en zone agricole.



7. Le soutien à l'industrie agroalimentaire

7.1. Le soutien financier et technique

Plusieurs industries québécoises peuvent compter sur un soutien technique et financier visant le plein développement du créneau dans lequel elles évoluent. L'agriculture et la foresterie ne font pas exception. Plusieurs organisations régionales et nationales, qu'elles soient publiques ou privées, ont pour mission d'intervenir dans le développement des entreprises agricoles de leur territoire. Plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine agroalimentaire ont bénéficié de ce soutien.

Or, depuis quelques années, les organismes de soutien liés à l'État doivent faire face à d'importantes réductions de leur financement dues aux compressions budgétaires. Le soutien qu'ils peuvent réaliser se voit donc amputé. Force est d'admettre que le milieu de l'agriculture a fortement été touché par les réductions du financement provenant de l'État puisque depuis l'année 2013-2014, les crédits disponibles pour le portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont diminué de 19,8 %, passant de 1,08 G\$ à 866,2 M\$ en 2016-2017. Ces diminutions ont évidemment un impact sur les organismes et programmes de soutien.

Par ailleurs, les organismes de soutien multisectoriels, dont l'intervention se fait davantage à l'échelle locale et régionale ont eux aussi été affectés par les mesures gouvernementales, influençant du même coup leur capacité d'intervention. D'une part, la *Conférence régionale des élus* (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches qui, en plus de pouvoir soutenir des initiatives de manière ponctuelle, administrait une entente régionale de mise en œuvre du Plan de développement agricole et agroalimentaire a été abolie.

De son côté, le CLD Robert-Cliche, en plus de faire face à une réorganisation importante de ses services, a aussi vu une part de son budget amputée dans la foulée des compressions gouvernementales. Les interventions futures pour le développement de l'agroalimentaire sont donc dans l'incertitude.

7.1.1. Les principaux organismes de soutien financier et technique

Malgré les effets de la conjoncture actuelle, les organismes publics peuvent toujours venir en aide aux entreprises œuvrant dans le secteur de l'agroalimentaire dans la MRC Robert-Cliche. Certains sont davantage généralistes, c'est-à-dire qu'ils interviennent dans plusieurs domaines d'activité. Les interventions de ceux-ci et leur territoire d'application sont davantage à l'échelle locale. D'autres organisations œuvrant davantage à l'échelle nationale sont spécifiquement dédiées à l'industrie agricole. Elles ont souvent des points de services régionaux. Voici quelques-uns des principaux organismes publics et organismes à but non lucratif dispensant divers services aux producteurs agricoles et forestiers.

Centre local de développement Robert-Cliche

Le CLD Robert-Cliche a pour mission de stimuler la croissance économique de la MRC en favorisant l'entrepreneuriat et le développement local. Cet organisme offre de l'aide technique par de l'accompagnement dans l'élaboration du plan d'affaires, l'aide au démarrage, à l'expansion et au transfert d'entreprises, etc.). Il gère également quelques fonds, dont le Fonds local d'investissement pour le démarrage et la croissance des entreprises, en plus d'offrir un volet pour la relève.

Centre d'aide aux entreprises Beauce-Chaudière

Le Centre d'aide aux entreprises a pour mission de participer activement au développement des entreprises de la région de la Beauce en leur offrant du financement et des services-conseils adaptés à leurs besoins. En plus d'offrir de l'aide technique (assistance dans l'élaboration de projets, diagnostic d'entreprise, référencement, etc.), il accorde du financement.

Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches, Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche

L'UPA demeure le plus important regroupement de producteurs agricoles au Québec. Créé en 1924 (alors l'Union catholique des cultivateurs), il regroupe ses membres sous une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent (syndicats locaux ou fédérations régionales) et selon le type de production agricole qu'ils exercent



(production laitière, production porcine, production acéricole, etc.). Environ 500 entreprises sont membres de l'UPA dans la MRC Robert-Cliche. On retrouve cette même structure au sein de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, avec ses 13 syndicats locaux dont celui de Robert-Cliche et ses secteurs spécialisés comme le Syndicat des acériculteurs de la Beauce, les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud et les Producteurs de bovins de Chaudière-Appalaches-Sud. L'UPA offre diverses ressources aux producteurs agricoles (centre d'emploi, collectif régional en formation agricole, comptabilité et fiscalité, santé et sécurité, etc.)

Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA)

La Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) est un organisme dédié au développement de la filière bioalimentaire de la région. Cet organisme régional a une double fonction : la Table est un forum, un espace de débat régional sur le devenir d'une filière fondamentale pour la Chaudière-Appalaches. Elle est aussi un centre de services venant en appui à des projets collectifs. Elle est finalement responsable de la réalisation et de la mise en œuvre de la planification stratégique régionale en agroalimentaire.

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Affiliée à la Fédération de l'UPA, l'APBB est un organisme à but non lucratif dont la mission est de représenter, défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de boisés de la Beauce. L'association s'occupe de la mise en marché du bois des propriétaires de boisés privés. Plus précisément, elle cherche à : optimiser les conditions de mise en marché; explorer de nouveaux marchés plus avantageux; améliorer les standards de qualité de la production du bois. De plus, l'association met à la disposition de tous les propriétaires de boisés une gamme variée et étendue de services reliés à l'aménagement forestier, à la formation ainsi qu'à l'information.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est un organisme à but non lucratif qui a le mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Elle a la responsabilité de la mise en place d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts de son territoire. Par ailleurs, elle administre plusieurs

programmes d'aide pour supporter financièrement des interventions en relation avec le milieu forestier.

Groupement forestier Chaudière

Le Groupement offre à ses membres des services pour le développement et l'aménagement des forêts (récolte et vente de bois, réalisation de plan d'aménagement forestier, plantation, abatage, etc.).

Les clubs-conseils en agroenvironnement

Les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE) sont des regroupements volontaires de producteurs agricoles. Leur mission est d'offrir à leurs membres et à leurs clients une expertise de pointe en agroenvironnement et de les accompagner dans la mise en œuvre de pratiques agricoles durables. Les services-conseils offerts par les CCAE sont regroupés selon six axes d'intervention : amélioration de la gestion des matières fertilisantes; réduction de l'utilisation et gestion raisonnée des pesticides; adoption de pratiques culturales de conservation; aménagement et protection des cours d'eau; atténuation des gaz à effet de serre; amélioration de la biodiversité et cohabitation harmonieuse. Neuf clubs-conseils sont présents dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Centre régional d'établissement en agriculture de la Chaudière-Appalaches

Le CRÉA a pour mission d'accompagner et conseiller les entreprises agricoles dans leur processus de transfert et dans toute autre étape stratégique liée au développement et à la pérennité de leur entreprise.

Financière agricole du Québec – Centre de service de Sainte-Marie

La Financière offre plusieurs types de financement versés sous forme de prêts ou de subventions aux entreprises agricoles. La Financière offre notamment des programmes pour soutenir la relève agricole (ex. : subvention à l'établissement). Par ailleurs, la Financière dispose de plusieurs programmes d'assurance pour les producteurs agricoles, notamment l'assurance stabilisation et l'assurance récolte.



Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

Le MAPAQ a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable. Elle intervient via des sous-ministériats et des directions régionales, dont celle de la Chaudière-Appalaches. Le MAPAQ met en œuvre des programmes visant notamment le développement et la croissance des entreprises de production et de transformation ainsi que la mise en valeur du territoire et des activités agricoles. Elle propose une panoplie de programmes de soutien destinés aux entreprises et collectivités (Prime-Vert, Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, etc.).

Agriculture et agroalimentaire Canada – Bureau régional du Québec

Relevant du Gouvernement fédéral, ce ministère offre des programmes à toute l'industrie agroalimentaire (agriculteurs, coopératives, fournisseurs de service, entreprises, etc.). L'organisme soutient également plusieurs centres de recherche.

Financement agricole Canada – Bureau de Sainte-Marie

Financement agricole Canada offre du financement aux producteurs agricoles et entreprises de transformation sous forme de prêts. Cet organisme propose également des logiciels de gestion, de l'information et des connaissances spécialement conçues pour l'industrie agricole et agroalimentaire.

Union paysanne

L'Union paysanne regroupe environ 1 300 membres au Québec, dont une trentaine est située dans la MRC Robert-Cliche. Elle a été fondée en 2001 dans la foulée des revendications contre les organismes génétiquement modifiés (OGM), contre la mondialisation et pour l'agriculture biologique.

Conseil des entrepreneurs agricoles

Le CEA regroupe cinq associations de productions sectorielles (maraichers, érablières-transformateurs, céréaliers, bovins, gazon). Elle a été créée en 2010.

7.1.2. Les autres programmes de soutien

Outre les programmes de soutien financier orientés vers le démarrage ou la croissance des entreprises agricoles et forestières cités plus haut, d'autres programmes viennent en aide aux entreprises.

Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Ce programme à l'intention des producteurs agricoles vise à défrayer une partie des taxes foncières agricoles pour les exploitants enregistrés au MAPAQ. Un certain nombre de conditions doivent cependant être respectées. Le crédit est appliqué directement sur le compte de taxe.

Une réforme de ce programme est attendue pour 2017-2018. Les calculs permettant de déterminer le crédit de taxes seront modifiés et certaines conditions pour être éligibles au crédit seront revues. Le nombre d'entreprises éligibles serait ainsi augmenté ce qui aurait un impact à la baisse sur le crédit de chaque producteur.

Programme de remboursement des taxes foncières

Ce programme s'inscrit dans la même philosophie que le précédent, mais s'adresse aux propriétaires forestiers sous certaines conditions. Pour obtenir un remboursement, le propriétaire doit tout d'abord détenir un certificat attestant sa qualité de producteur forestier reconnu. Le producteur forestier doit également avoir réalisé ou fait réaliser sur sa propriété des travaux de mise en valeur.

7.2. Les entreprises fournisseurs de services

La section précédente nous a démontré que le réseau d'organismes publics et parapublics offrant des services financiers et techniques spécialisés au domaine agricole est vaste et varié. Or, d'autres types de services sont aussi nécessaires au bon fonctionnement des activités des entreprises agricoles et forestières. Ceux-ci sont dispensés en bonne partie par des entreprises privées qui se sont développées afin de répondre aux particularités du monde agricole. Ainsi, quelques entreprises du territoire se sont notamment spécialisées en construction de bâtiments agricoles, en services de mécanique agricole, en fabrication de machinerie agricole et forestière. Au niveau commercial, des entreprises se sont tournées vers la vente de nourriture pour animaux ou de machineries agricoles et forestières. Des



coopératives agricoles se sont notamment formées pour la vente de produits et équipements pour les secteurs agricoles et forestiers.

Ceci dit, plusieurs services sont aussi dispensés par des entreprises situées à l'extérieur du territoire de la MRC Robert-Cliche notamment en ce qui a trait à la vente de machineries (tracteurs, équipements pour les récoltes, etc.), aux soins des animaux (vétérinaires) et à leur alimentation.

7.3. Les autres regroupements

Afin de diminuer certains frais reliés à la production agricole, des producteurs agricoles peuvent se regrouper afin d'utiliser en commun de la machinerie agricole, des équipements, des intrants, de l'outillage, etc. Ainsi, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) sont un levier économique permettant de maximiser la portée des investissements en matériel agricole. Dans la MRC Robert-Cliche, deux CUMA seraient actives dans les secteurs de Saint-Joseph-de-Beauce ainsi que de Saint-Jules et Tring-Jonction.

Le même concept est également utilisé afin de partager de la main-d'œuvre entre les agriculteurs, les coopératives d'utilisation de main-d'œuvre partagée. Aucune CUMO n'est cependant présente dans la région.

Le mouvement coopératif est aussi bien présent dans le milieu agricole. Dans le secteur de la MRC Robert-Cliche, la coopérative Unicoop desservant également une bonne partie de la région de la Chaudière-Appalaches offre un point de service (Centre de rénovation Saint-Joseph). La coopérative offre divers produits et conseils aux producteurs membres.

7.4. La formation

Depuis la fermeture de l'école d'agriculture de Beauceville en 1945, aucune institution d'enseignement vouée à l'agriculture n'est présente sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Ceci dit, la région de la Chaudière-Appalaches peut compter sur quelques institutions qui offrent des formations en agriculture.

Dans la MRC de Bellechasse, le Centre de formation agricole de Saint-Anselme donne des programmes de formation professionnelle en production animale, production acéricole et mécanique agricole. Le Cégep Beauce-Appalaches situé à Saint-Georges offre quant à lui une attestation d'études collégiales (AEC) en Gestion d'entreprises agricoles, une formation de 750 heures se donnant en soirée et en ligne.

Par ailleurs, le collectif régional de formation agricole de la Chaudière-Appalaches supporté par la Fédération régionale de l'UPA offre de la formation continue pour les producteurs agricoles et forestiers. Finalement, l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce donne aussi des formations à ses membres.



8. Le cadre législatif et de planification

8.1. Mise en contexte

Les activités et pratiques agricoles sont encadrées par un certain nombre de lois, règlements et politiques qui sont régis par les autorités fédérales, provinciales ou municipales. Certains sont entièrement consacrés au domaine agricole alors que d'autres sont davantage transversaux, mais ont tout de même un impact sur le déroulement des activités agroalimentaires. Par ailleurs, certains organismes, essentiellement locaux ou régionaux, soutiennent ou encadrent les activités agricoles par des planifications stratégiques. Ces mandats peuvent être confiés par les instances gouvernementales ou tirent leur origine par une volonté des acteurs du milieu.

Le présent chapitre n'a pas la prétention de brosser un portrait complet du cadre législatif et de planification de la MRC. Il vise davantage à présenter quelques-uns des principaux éléments qui encadrent les activités agricoles.

8.2. L'intervention du domaine fédéral

Dans le domaine agroalimentaire, le palier fédéral intervient notamment dans la mise en marché des produits. Plusieurs accords commerciaux sont de responsabilité fédérale, tout comme les systèmes de gestion de l'offre.

Dans les années 1960, les secteurs canadiens de la volaille, des œufs et du lait ont été aux prises avec des instabilités de prix et des différents commerciaux. Des surproductions ont également fait en sorte que les prix étaient au plus bas. Des offices de commercialisations ont vu le jour menant à des systèmes de gestion de l'offre afin de coordonner l'offre et la demande des produits. La *Loi sur les offices de commercialisations des produits agricoles* adoptée en 1972 pavant la voie à mise en place d'organismes nationaux autorisés à établir la gestion des approvisionnements dans les secteurs précédemment cités. Des systèmes de quotas ont ainsi été instaurés.

Aujourd'hui, deux lois encadrent cette gestion de l'offre soit la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) et la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA).

Or, bien que ces systèmes de gestion de l'offre fassent actuellement l'objet de remise en question, tout porte à croire que la grande majorité des producteurs agricoles du territoire soient en faveur de leur maintien, contribuant à la prospérité de l'industrie agricole et acéricole.

8.3. L'intervention du domaine provincial

Trois instances sont principalement interpellées en matière de législation provinciale. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est responsable de l'application de l'ensemble des lois à caractère agricole. De son côté, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) régie des dispositions environnementales en milieu agricole et forestier. Sa principale intervention se concrétise via le *Règlement sur les exploitations agricoles* adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Finalement, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a pour fonction d'assurer la protection du territoire agricole. C'est elle qui met en application la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Elle statue notamment sur les demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de cette Loi relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, au lotissement et à l'aliénation d'un lot de même qu'à l'inclusion ou l'exclusion d'un lot à la zone agricole.

8.3.1. La Loi sur la protection et les activités agricoles (LPTAA)

Cette loi, sans doute la plus importante en matière d'agriculture au Québec, est entrée en vigueur en 1978. Elle a pour but « d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en zone



agricole dans une perspective à long terme⁹ ». Cette loi décrète la zone agricole, c'est-à-dire le territoire qui sera protégé pour des activités agricoles. Elle encadre plus spécifiquement l'exercice des activités autres qu'agricoles qui seront permises dans cette zone comme l'utilisation d'un lot à une autre fin que l'agriculture (résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle), la coupe des érables dans les érablières, le lotissement et l'aliénation. Le décret déterminant la zone agricole dans la MRC a pour sa part été adopté en 1980.

Cette loi vient également encadrer les demandes à portée collective qui peuvent être réalisées par les MRC (article 59). « Ainsi, une MRC ou une communauté métropolitaine pourra présenter une demande identifiant les endroits dans la zone agricole et à quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles pourraient être implantées »¹⁰. La MRC a procédé à cet exercice en 2012 (voir sections 4.1.1 et 8.4.3)

8.3.2. Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Au niveau environnemental, le *Règlement sur les exploitations agricoles* demeure une des mesures ayant le plus fort impact sur les activités de production agricole. « Le REA vise à améliorer et à protéger la qualité des eaux, notamment celle des lacs et des cours d'eau. Il établit les normes qui contribuent au respect de la capacité de support en phosphore des rivières du Québec, entre autres, en encadrant la gestion des déjections animales et la culture des végétaux. Il prévoit que les déjections animales et les autres matières fertilisantes produites ou utilisées par une exploitation agricole (lieu d'élevage ou lieu d'épandage) soient entreposées et épandues adéquatement afin de limiter leur écoulement vers les cours d'eau »¹¹.

Ce règlement adopté en 2002 légifère également sur l'interdiction d'augmenter les superficies en culture dans les bassins versants dégradés. Cette disposition s'applique actuellement aux municipalités situées dans le bassin versant de la rivière Chaudière donc à l'ensemble des municipalités de la MRC.

Ce Règlement demande en outre aux producteurs agricoles d'adopter un *Plan agroenvironnemental de fertilisation* (PAEF). Cet outil sert à encadrer l'épandage de l'ensemble des matières fertilisantes produites et reçues, sous forme de déjections animales, de matières résiduelles et d'engrais minéraux, sur les parcelles d'une exploitation agricole. Il doit contenir tous les renseignements nécessaires à l'épandage des matières fertilisantes, c'est-à-dire les doses destinées à chacune des parcelles en culture, ainsi que les modes et les périodes d'épandage.

8.3.3. La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* adoptée initialement en 1987, et mise à jour à plusieurs reprises depuis, vise de son côté à assurer la pérennité des plans d'eau et des cours d'eau, maintenir et améliorer leur qualité en accordant une protection minimale adéquate aux rives, au littoral et aux plaines inondables.

La mise en œuvre de cette politique s'effectue en deux étapes : son insertion dans les Schémas d'aménagement et de développement (SAD) des Municipalités régionales de comté (MRC), puis son intégration dans les règlements d'urbanisme de chacune des municipalités du Québec. Ainsi, le Chapitre 3 du Document complémentaire au SADR de la MRC Robert-Cliche énonce concrètement les dispositions à mettre en place afin d'atteindre les objectifs de la Politique (voir section 8.4.2).

8.3.4. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Entré en vigueur en 2014, le RPEP vise à renforcer la protection des sources d'eau potable du Québec. Les différentes dispositions qui y sont contenues interpellent évidemment le monde agricole. Il impose notamment des restrictions ou interdictions d'activités tels le pâturage et le stockage ou l'épandage des déjections animales dans des aires de protections des puits (lieux où est prélevée l'eau potable, autant de surface que souterraine) dont la superficie varie en fonction de différents critères. La superficie de ces aires est établie en fonction de la catégorie du puits (déterminée selon le nombre

⁹ CPTAQ

¹⁰ CPTAQ

¹¹ MDDELCC



de personnes desservies) et la vulnérabilité de la ressource eau (déterminée notamment selon la profondeur de la nappe, du type de sol, la pente du terrain, etc.).

8.3.5. Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Cette loi a été adoptée en décembre 2015. Elle a pour objet d'établir des règles pour assurer la protection des animaux dans une optique visant à garantir leur bien-être et leur sécurité. L'ensemble des impacts de cette loi n'est pas encore connu.

8.4. L'intervention du domaine local et régional

Bien que le cadre législatif relatif au monde agricole soit en bonne partie assumé par les autorités provinciales, les niveaux local et régional ont aussi entre leurs mains des dispositions venant encadrer en partie les activités agricoles surtout par l'aménagement du territoire. Ces outils sont régis par les municipalités locales et les MRC.

8.4.1. Le Schéma d'aménagement et de développement

Le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) constitue le principal outil de législation au niveau régional (à l'échelle de la MRC). Entré en vigueur en 1988, le SAD de la MRC Robert-Cliche a depuis été révisé. Le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est entré en vigueur en 2011. Le SADR est le document qui donne les grandes lignes de l'organisation du territoire et qui planifie son développement. Il identifie notamment les grands enjeux du territoire, les grandes orientations d'aménagement et les grandes affectations.

Compte tenu de son importance dans la MRC Robert-Cliche, l'agriculture occupe évidemment une place de choix au schéma. Dans un premier temps, la section portant sur les grands enjeux du territoire identifie les problématiques reliées à l'agriculture et propose des pistes de solution ainsi que des objectifs spécifiques.

De son côté, le chapitre sur les grandes orientations du territoire (chapitre 3) consacre une section sur l'exploitation des ressources qui intègre l'aspect agricole. Ainsi, l'orientation « assurer le maintien et le développement des activités liées aux ressources du territoire dans une démarche de

développement durable » se décline en plusieurs objectifs concernant l'agriculture et la foresterie :

- Établir la priorité des activités agricoles en zone agricole et particulièrement dans les secteurs dynamiques;
- Élaborer un découpage territorial basé sur les caractéristiques des milieux agricoles, forestiers et autres vocations et assurer la compatibilité des usages à l'intérieur de chacun des secteurs délimités;
- À l'intérieur des secteurs agroforestiers et forestiers, protéger et assurer le développement des activités agricoles tout en permettant l'occupation d'autres usages en lien avec les autres potentiels du milieu dans une démarche de cohabitation harmonieuse et d'occupation minimale territoriale;
- Favoriser le développement d'activités et de pratiques agricoles en harmonie avec les différents milieux naturels et humains environnants;
- Assurer le renouvellement des ressources forestières en incitant les intervenants du milieu à multiplier les bonnes pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement;
- Maintenir une biodiversité dans les boisés qui est essentielle à la conservation de la faune et de la flore.

Finalement, le SADR identifie les grandes affectations du territoire précisant du même coup les caractéristiques ainsi que les bâtiments et usages autorisés. Parmi les grandes affectations, nous en retrouvons trois qui sont davantage en lien avec les activités agricoles et forestières, soit les affectations agricoles, agroforestières et forestières (Tableau 6).



Tableau 6 - Principales caractéristiques des affectations agricoles, agroforestières et forestières, MRC Robert-Cliche

Affectation	Principales caractéristiques	Bâtiments et usages autorisés (non exhaustif)
Affectation agricole	• Prédominance des usages agricoles; • Regroupement d'exploitations agricoles importantes et variées; • Homogénéité de l'utilisation du sol à des fins agricoles; • Bonne valeur foncière des entreprises agricoles; • Peu de terres en friche	• Habitations unifamiliales isolées; • Certains commerces et services intégrés à l'habitation; • Commerces et services complémentaires aux activités agricoles ou forestières; • Industries de transformation de produits agricoles ou forestiers complémentaire à une entreprise agricole ou forestière; • Infrastructures d'utilité publique; • Exploitations agricoles et forestières; • Activités récréatives extensives (sans équipement ex. : pistes de ski de fonds, sentier de motoneige, camping sauvage, etc.)
Affectation agroforestière	• Bonnes productions animales, mais dispersées sur le territoire; • Valeur foncière et taux de réinvestissement modérés ou faibles; • Paysage avec alternance de blocs de terres agricoles et de secteurs boisés ou reboisés avec usages résidentiels et de villégiature; • Terres en friche et activités de reboisement dans quelques secteurs; • Couvert forestier plus important	• Bâtiments et usages autorisés à l'intérieur de l'affectation agricole; • Toute industrie de transformation de produits agricoles et forestiers; • Sites d'extraction (carrières ou sablières); • Activités récréatives intensives (avec équipement ex. : base de plein air, club de golf, etc.)
Affectation forestière	• Territoire boisé principalement; • Prédominance des activités reliées à la forêt (coupe de bois, acériculture, etc.); • Productions animales et terres cultivées en petit nombre; • Présence d'activités récréatives et de villégiature en bordure des lacs et des cours d'eau	

Source : MRC Robert-Cliche

Il est à noter que la zone agricole comprend également des affectations de villégiature et récréatives où les usages résidentiels (permanents ou saisonniers), les activités récréotouristiques et certains commerces liés au tourisme se côtoient. Ces affectations couvrent de plus faibles superficies sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

8.4.2. Le document complémentaire

Le document complémentaire est la partie du Schéma d'aménagement et de développement révisé qui regroupe les règles et les obligations auxquelles devront se conformer les municipalités lors de l'élaboration de leur plan et de leurs règlements d'urbanisme. Ce document vise à préciser certains moyens de réalisation quant aux volontés d'aménagement exprimées dans le SADR.

En matière d'agriculture, deux sections du document complémentaire au SADR de la MRC Robert-Cliche viennent principalement encadrer les pratiques agricoles. Le chapitre 3 concernant la protection des rives, du littoral et de la plaine inondable vient notamment statuer sur la bande de protection de végétation à conserver en bordure des rivières ou encore sur les constructions et ouvrages permis dans les plaines inondables.

De son côté, le chapitre 8 du document complémentaire a pour but d'encadrer l'implantation des usages et constructions agricoles et non agricoles en zone agricole afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usages sur l'ensemble du territoire de la MRC. Concrètement, il vient entre autres imposer des distances séparatrices à respecter lors de la construction d'une nouvelle installation d'élevage. Il peut également déterminer les distances séparatrices minimales à respecter



pour les nouvelles constructions résidentielles érigées à l'intérieur des affectations agroforestière et forestière afin de minimiser les inconvénients relatifs aux odeurs engendrées par l'épandage de lisier ou de fumier.

En matière de foresterie, le chapitre 4 vient encadrer les opérations de prélèvement de la matière ligneuse. Il vient aussi identifier les situations où des certificats d'autorisation sont requis et les dispositions à respecter pour assurer une pérennité des boisés.

8.4.3. L'application de la demande à portée collective (article 59 de la LPTAA)

Bien qu'issu d'une loi provinciale, l'application de l'article 59 appartient aux MRC. Une entente à portée collective conclue entre la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la Fédération de l'UPA, la MRC Robert-Cliche et ses 10 municipalités constituantes a permis en 2012 de fixer les conditions d'implantation résidentielle en zone agricole permanente (zone verte) et ne nécessitant plus de demande d'autorisation à la CPTAQ.

Différents secteurs appelés îlots déstructurés ont alors été identifiés (voir section 4.1.1) et les conditions d'implantation de bâtiments et d'usages autres qu'agricoles y ont été déterminées. Dans ces îlots, la construction d'une résidence peut être autorisée, suivant les normes précisées à la réglementation d'urbanisme de la municipalité. En contrepartie, aucune nouvelle résidence ne sera autorisée ailleurs à l'intérieur de l'affectation agricole, à l'exception des résidences des producteurs ou de leurs employés, et ce, tel que prescrit par la LPTAA. L'entente à portée collective encadre également les constructions permises de même que les conditions à respecter à l'intérieur des affectations forestières et agroforestières. Le contenu a été intégré au SADR et au document complémentaire (chapitre 2)

8.4.4. Comité consultatif agricole

Dans la MRC Robert-Cliche, le comité consultation agricole (CCA) a été mis en place en 1997. Composé d'élus municipaux, d'agriculteurs et de citoyens, le CCA a pour tâches de faire des recommandations au Conseil des maires sur les questions d'aménagement du territoire agricole, notamment les politiques agricoles régionales, les orientations gouvernementales ainsi que les pratiques agricoles. Il a aussi le devoir d'examiner chacun des règlements

modifiant la réglementation d'urbanisme d'une municipalité constituante de la MRC lorsque ce règlement modificateur touche la zone ou les activités agricoles de cette municipalité.

8.4.5. Plans d'urbanisme et règlements municipaux

Le plan d'urbanisme est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire. Comme le Schéma d'aménagement et de développement, il identifie les affectations du sol. Les municipalités adoptent aussi d'autres règlements visant à encadrer ses interventions et celles des citoyens, notamment en matière d'urbanisme et d'utilisation du sol, pensons notamment aux règlements de zonage, de construction, de lotissement, etc.

Par ailleurs, la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux dans l'intérêt de leur population. Elle peut notamment intervenir dans les domaines de l'environnement, de la salubrité et des nuisances. Ainsi, les municipalités peuvent, par règlement, prohiber l'épandage de déjections animales jusqu'à concurrence de 12 jours. Or, dans la MRC Robert-Cliche, aucune municipalité ne s'est prévaluée de cette option, préférant émettre des avis de bonne collaboration lors d'événements particuliers ou réalisant des ententes avec les producteurs agricoles.

8.4.6. Plans directeurs de l'eau

Bien que les Plans directeurs de l'eau n'aient pas de force légale au même titre que les schémas d'aménagement, ils émettent des constats et proposent des actions qui interpellent le monde agricole. Ce sont les Organismes de bassins versants qui ont la responsabilité de l'élaboration et du suivi de cette planification, en plus de contribuer à sa mise en œuvre en état responsable de la réalisation de certaines actions.

Pour le bassin versant de la rivière Chaudière, le plan d'action réalisé en 2014 par le COBARIC interpelle le milieu agricole notamment sur les questions de protection des sources d'eau potable, sur l'utilisation des pesticides, sur les problématiques de cyanobactéries, sur la promotion de la mise en valeur des cours d'eau et des milieux humides et sur le maintien de bandes riveraines.



9. Les enjeux transversaux

Les pages précédentes ont brossé un portrait de situation en fonction de thématiques précises et sectorielles. Or, certains enjeux plus généraux nécessitent un regard particulier et doivent tout de même être documentés dans le cadre de l'exercice de PDZA même si les données quantitatives en lien avec ceux-ci sont moins disponibles. Trois enjeux nous sont apparus plus pertinents à traiter compte tenu de l'état de situation dans la MRC Robert-Cliche : la relève agricole, la cohabitation et les enjeux environnementaux.

9.1. L'enjeu de la relève agricole

Le vieillissement de la population est un phénomène abondamment documenté au Québec. Plusieurs personnes issues du « baby-boom » prendront leur retraite au cours des prochaines années (même que cette tendance est débutée), laissant plusieurs postes vacants au sein des entreprises. Mais plusieurs de ces travailleurs sont aussi propriétaires et auront éventuellement à léguer les rennes de leurs entreprises. Le monde agricole n'est pas exempt de cette situation. L'enjeu de la relève agricole demeure donc d'actualité.

On considère la relève agricole comme étant les propriétaires d'exploitations agricoles étant âgés de moins de 40 ans. Dans la MRC, on compte près de 160 exploitants de la relève, soit 22,2 % de tous les propriétaires agricoles (voir section 5.1.3). Le MAPAQ a réalisé en 2011 un portrait de cette relève agricole pour le territoire de la MRC Robert-Cliche. Il révèle notamment qu'elle est davantage active en production laitière (48 %), qu'elle détient les exploitations agricoles davantage en copropriété (60 % de la relève partage des parts avec d'autres personnes) et qu'elle est davantage scolarisée (près de 85 % détient au moins un diplôme d'études professionnelles). Les résultats de l'enquête auprès des producteurs agricoles de la MRC obtenus récemment tendent à confirmer ces tendances.

La relève agricole fait face à certains défis particuliers qui font en sorte que l'acquisition d'une entreprise de ce secteur demeure complexe.

N'en demeure pas moins que l'établissement de la relève en agriculture passe souvent par le transfert familial d'une entreprise déjà en activité. Le

portrait du MAPAQ souligne que près de 75 % de la relève agricole de la MRC a privilégié ce moyen. Un peu plus de 10 % des producteurs de moins de 40 ans ont pris la relève d'un propriétaire non apparenté alors que 15 % ont démarré une nouvelle entreprise.

Ceci dit, l'enjeu de la relève agricole semble interpeler bon nombre de producteurs de la MRC Robert-Cliche. Selon l'enquête qui leur a été proposée, près de 60 % des exploitants agricoles estiment que la relève agricole est l'un des trois principaux défis auxquels devra faire face l'industrie au cours des prochaines années, parmi les 12 proposés.

9.2. Les enjeux de cohabitation

La cohabitation des différents usages en milieu rural demeure un défi particulier. Nous l'avons vu précédemment, la multifonctionnalité de l'agriculture permet l'émergence des diverses activités complémentaires et consolide des fonctions non agricoles. En résulte parfois certains conflits d'usages entre producteurs agricoles et autres résidents, entre ruraux et néoruraux. Les facteurs de conflits peuvent être variés : le bruit et la poussière occasionnés lors des travaux dans les champs, le partage de la route entre la machinerie agricole et les voitures ainsi que les odeurs produites lors de périodes d'épandage du lisier.

L'enquête menée auprès des producteurs agricoles nous a cependant démontré que peu de conflits ont récemment eu lieu puisque seulement 10 % des producteurs disent avoir vécu une situation conflictuelle au cours des deux dernières années.

Pour leur part, les intervenants municipaux s'entendent pour dire que les activités agricoles bénéficient d'une bonne perception de la part de la population. Cette perception est partagée par les agriculteurs (moyenne pondérée de 6,7 sur 10 selon l'enquête).

Par ailleurs, l'agriculture urbaine semble très peu pratiquée dans la MRC Robert-Cliche. Outre la culture de fruits et légumes dans des potagers ou des jardins, seuls quelques élevages de poules sont à noter dans deux



municipalités du territoire, mais il semble que cette pratique reste marginale et suscite que très peu d'intérêt.

9.3. Les enjeux environnementaux

Les activités agricoles ont certes un impact sur la qualité de l'environnement. Or, depuis plusieurs années, le secteur de l'agriculture a vu plusieurs actions de sensibilisation et règlements être mis de l'avant afin d'encadrer les pratiques et réduire ainsi les effets sur l'environnement. En ce sens, le principal outil législatif ayant été mis en place au cours des 20 dernières années est le *Règlement sur les exploitations agricoles* (voir section 8.1) qui vient notamment interdire toute augmentation de superficie cultivée, ce qui a pour effet de réduire les impacts sur la qualité de l'eau. Ceci dit, l'équilibre entre le droit de produire et la gestion environnementale demeure fragile et complexe.

L'utilisation de produits chimiques (engrais, pesticides, etc.) est une des causes de pollution d'origine agricole. Les engrais utilisés sont une source de phosphore et d'azote qui affectent éventuellement la qualité de l'eau.

Les matières résiduelles générées par l'industrie agricole ont aussi un impact sur le milieu et la gestion qui en est faite reste un défi pour les producteurs agricoles. Les matières résiduelles produites sont essentiellement de deux ordres : les matières d'origine organiques (déjections animales, résidus de récolte, etc.) et celles produites dans le cadre des activités de production de l'exploitation agricole (issues de l'entretien du matériel agricole – pneus, huiles, etc., plastiques pour l'enrobage des balles, vieilles tubulures, emballages vides, etc.).

L'effet des matières organiques sur l'environnement, notamment des lisiers, est abondamment documenté. Utilisés pour fertiliser les champs et ainsi accroître la production, ils contiennent du phosphore, de l'azote et des coliformes qui peuvent éventuellement se retrouver dans les lacs et les cours d'eau, affectant du même coup la qualité de l'eau. La région connaît d'ailleurs un surplus de phosphore depuis 2002 ce qui a entraîné un moratoire sur la création de nouvelles terres en culture (voir section 8.1).

Au cours des dernières années, la problématique des cyanobactéries (algues bleu-vert) dans les lacs du Québec a abondamment fait les manchettes. La

prolifération des cyanobactéries est notamment causée par l'abondance de phosphore et d'azote qui se retrouvent dans l'eau. Dans la MRC Robert-Cliche, le lac Fortin situé dans les municipalités de Saint-Victor et Saint-Alfred a été touché par cette problématique au moins à une reprise annuellement au cours de six des neuf dernières années. Il est cependant difficile d'évaluer l'impact de l'industrie agricole sur cette problématique puisque d'autres causes peuvent être possibles tel le débordement des installations septiques.

Au niveau de l'indice de la qualité bactériologique et physicochimique (IQBP), les échantillons prélevés dans le Bras Saint-Victor (au pont de l'avenue Lambert) entre 2012 et 2014 démontrent une concentration occasionnelle de coliformes fécaux supérieure au critère établi pour les activités récréatives impliquant un contact direct avec l'eau. Au niveau du phosphore, les concentrations sont occasionnellement au-dessus du critère établi pour la vie aquatique et les activités récréatives.

Pour ce qui est de l'eau souterraine, selon les données du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES), le problème esthétique de l'eau (goût, odeur, couleur) le plus répandu concerne une concentration plus élevée en manganèse dans certains puits analysés. Pour ce qui est de la potabilité de l'eau, encore ici la MRC présente un bon bilan puisqu'un seul aurait eu une concentration plus élevée en fluorure. Ces problématiques ne seraient pas dues aux activités agricoles.

Par ailleurs, le Projet d'identification des sous-bassins agricoles prioritaires en Chaudière-Appalaches souligne qu'aucune des 28 zones touchant à la MRC Robert-Cliche n'est déclassée, c'est-à-dire que les activités agricoles n'exercent pas une pression majeure pour le moment sur la qualité de l'eau. Les problématiques enregistrées à l'échelle de la région de la Chaudière-Appalaches sont davantage situées au nord du territoire.

Bref, bien que des épisodes de dégradations peuvent être enregistrés à l'occasion, il semble que la qualité des eaux de surfaces et souterraines de la MRC Robert-Cliche soit généralement de qualité satisfaisante. Ceci dit, les producteurs agricoles et les intervenants doivent toujours être à l'affût des pratiques plus consciencieuses de la protection de l'environnement et de la santé publique. D'ailleurs, l'enquête a permis de démontrer que 55 % des



producteurs de la MRC ont instauré des pratiques ou procédé à l'achat d'équipements afin de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. Ce taux augmente à 67 % lorsqu'on exclut les producteurs acéricoles.

Ainsi, l'implantation ou le maintien de bandes riveraines, l'aménagement des terrains en pentes, une saine gestion de l'épandage et la réduction de l'utilisation des produits chimiques et de pesticides sont toutes des pratiques que les producteurs agricoles peuvent mettre de l'avant contribuant à la préservation de la ressource eau.

Pour leur part, les déchets produits dans le cadre des activités de production des exploitations agricoles constituent une autre problématique. L'utilisation accrue des plastiques est notamment à signaler. En effet, au cours des dernières années, plusieurs producteurs ont délaissé ou réduit considérablement la production de foin sec pour se consacrer à la production d'ensilage. L'ensilage nécessite l'utilisation de plastiques lorsque le producteur utilise les techniques de silo-fosse, de silo-meule ou de l'enrobage de balles rondes. Cette pratique engendrerait la production d'environ 190 tonnes de déchets par année dans la MRC. Après utilisation, ces plastiques se retrouvent souvent au lieu d'enfouissement technique (LET). Or, quelques MRC québécoises offrent le service de cueillette de ces plastiques dans le but de les recycler. La MRC Robert-Cliche en collaboration avec les intervenants du milieu agricole évalue actuellement les moyens pour valoriser davantage ces plastiques après usage. Les vieilles tubulures peuvent pour leur part être valorisées en les acheminant à l'écocentre situé à Beauceville.

La protection des milieux humides interpelle également le monde agricole et forestier. La MRC compterait environ 3 000 ha de milieux humides engendrant ainsi une certaine restriction dans l'utilisation des terres. Plusieurs de ces milieux étant situés dans les boisés, ils doivent être protégés par une zone tampon, réduisant ainsi la coupe forestière dans ces zones.

Par ailleurs, plusieurs rivières et ruisseaux circulent en milieu agricole et nécessitent à l'occasion des interventions pour faciliter l'écoulement de l'eau. L'entretien des cours d'eau dans les espaces cultivés est cependant encadré par la *Procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu*

agricole. Ainsi, les travaux d'entretien de ces cours d'eau en milieu agricole doivent préalablement obtenir les permissions nécessaires du MDDELCC.

Bref, plusieurs enjeux à caractère environnemental touchent le milieu agricole et leur gestion reste un défi autant pour les producteurs que les intervenants publics.

Les outils d'analyse

Afin de documenter davantage l'état de situation en regard de la qualité de l'eau, deux initiatives ont principalement été menées au cours des dernières années par divers organismes. Le Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) a permis de dresser un portrait de la ressource eau souterraine à l'échelle de la région de la Chaudière-Appalaches. Il renseigne les intervenants sur sa qualité, sa quantité et sa vulnérabilité afin de les aider dans leurs actions visant la protection de la ressource.

Pour sa part, le Projet d'identification des sous-bassins agricoles prioritaires en Chaudière-Appalaches a permis d'identifier les zones pour lesquelles la dégradation de l'eau semble provenir majoritairement du secteur agricole à l'échelle de la région administrative. Des 216 unités de bassin versant (UBV) que l'on y retrouve, 28 sont situés dans la MRC Robert-Cliche. La comparaison de ces unités a permis de faire ressortir les 30 UBV où la pression agricole est la plus importante





Diagnostic

10. Mise en contexte

L'élaboration du portrait de situation étant complétée, la deuxième étape du PDZA consiste à réaliser un diagnostic du secteur agroalimentaire de la MRC. Prenant appui sur les éléments majeurs qui se dégagent du portrait de situation, le diagnostic nous amène un cran plus loin en portant un certain jugement sur ceux-ci : est-ce que les éléments énoncés contribuent à l'essor ou au déclin de l'agriculture, quel est notre degré d'emprise sur ceux-ci, ont-ils une réelle influence sur le développement de l'industrie agroalimentaire, etc.

Le diagnostic constitue également une étape de la réalisation du PDZA où les principaux acteurs locaux et régionaux ont pu apporter une contribution concrète à sa réalisation. En effet, l'élaboration du PDZA s'appuyant en grande partie sur une démarche participative, il devenait impératif d'aller chercher le pouls du milieu pour cette étape.

11. Étapes de la réalisation du diagnostic

Afin de rallier les principaux intervenants du milieu, il importait que le diagnostic s'appuie sur un processus simple et efficace. La méthode proposée consistait en premier lieu à identifier les principaux constats (faits ou perceptions) émanant du portrait de situation et de l'enquête tenue auprès des producteurs agricoles (faits saillants et éléments importants à retenir). Ces énoncés ont en outre été répertoriés selon diverses catégories.

Ce diagnostic a par la suite fait l'objet de discussions avec les acteurs qui contribuent au développement de l'industrie agroalimentaire du territoire. Ainsi, les intervenants ont été invités à faire part de leurs points de vue lors de focus groups ou d'entrevues individuelles qui nous ont permis de valider et bonifier le diagnostic, en identifiant notamment les forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur agroalimentaire de la MRC Robert-Cliche (voir section 11.1 Méthodologie FFOM). Ces rencontres nous ont également permis d'identifier des éléments pour l'élaboration de la vision de développement de l'industrie agroalimentaire ainsi que des pistes d'action.

La période de consultation a permis de rejoindre plus de 70 intervenants lors de 22 rencontres.

À la suite de ces rencontres, un ajustement du diagnostic a été réalisé avec les membres du comité technique et le comité directeur a procédé à sa validation.

11.1. Méthodologie FFOM¹²

La méthodologie retenue pour l'élaboration du diagnostic consiste à déterminer les forces et les faiblesses de l'agriculture de la MRC visée ainsi que les opportunités et les contraintes qui se rapportent au secteur agricole (méthodologie FFOM).

Dans le contexte de l'élaboration d'un PDZA, les forces et les faiblesses comprennent des éléments sur lesquels au moins un des acteurs de première ligne du PDZA (MRC, municipalités, UPA) a une emprise. Ces constats peuvent donc être influencés par l'environnement interne.

- Les **forces** représentent les aspects positifs sur lesquels on peut bâtir le futur (ex. : diversification des entreprises agricoles; hausse des superficies cultivées sur le territoire, etc.).
- Les **faiblesses**, par opposition aux forces, sont les aspects négatifs à l'égard desquels il existe d'importantes marges d'amélioration (ex. : grande quantité de terres agricoles dévitalisées (terres en friche, morcellement, etc.); baisse du nombre d'entreprises agricoles; âge moyen des exploitants agricoles plus élevé que par le passé).

Toujours dans le contexte de l'élaboration d'un PDZA, les opportunités et les menaces sont les éléments sur lesquels les acteurs ont peu ou n'ont pas de pouvoir. Ces constats sont influencés par l'environnement externe.

- Les **opportunités** constituent le potentiel extérieur positif dont on peut éventuellement tirer parti, en considération des forces et des

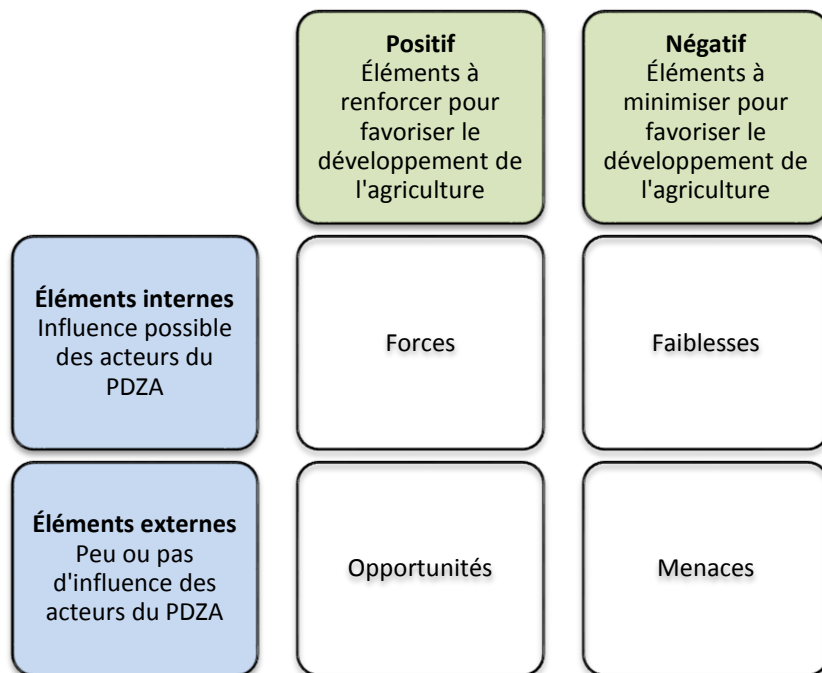
¹² La présente section est tirée de *Comment établir un bon diagnostic?*, MAPAQ



faiblesses actuelles (ex. : sols d'excellente qualité dans la majeure partie de la MRC et propices à une grande variété de cultures; présence d'un bassin important de consommateurs à proximité).

- Les **menaces** sont les problèmes, les obstacles ou les limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture dans la MRC (ex. : réalisation prochaine d'un projet autoroutier d'envergure dans la zone agricole; prix moyen des terres agricoles de la MRC plus élevé que le prix moyen à l'échelle régionale; grande proportion de propriétaires terriens qui ne sont pas des exploitants agricoles).

Afin de faciliter la compréhension, les constats peuvent être répertoriés à l'aide de cette grille d'analyse :



12. Énoncés constituant le diagnostic

À la suite des rencontres de consultation et des ajustements apportés par le comité technique et le comité directeur, nous avons pu distinguer 65 énoncés qui ont été répartis selon la méthodologie FFOM et subdivisés selon sept thématiques pour en faciliter l'analyse.

Bien que cette liste ait fait l'objet de plusieurs discussions, d'autres énoncés auraient également pu s'y retrouver. Cependant, dans l'objectif de synthétiser le tout, nous avons délibérément choisi de limiter le nombre d'énoncés et de sélectionner ceux qui doivent davantage être pris en compte dans la détermination future des actions.

Par ailleurs, nous sommes conscients que la classification des énoncés selon la méthodologie FFOM peut, dans quelques cas, donner lieu à certaines interprétations dépendamment sous quel angle est analysé le constat. Ainsi, ce qui peut par exemple être une opportunité pour un acteur pourrait de façon réciproque être interprété comme étant une menace pour un autre. La classification proposée se veut d'abord et avant tout un outil pour faciliter l'analyse de la situation.



12.1. Les forces

Les aspects démographiques et socioéconomiques

- Importante part des ventes et revenus réalisés par les entreprises des secteurs primaire et secondaire de la MRC attribuable à la production et transformation agroalimentaire

Le cadre physique et environnemental

- Plusieurs interventions réalisées par les producteurs agricoles pour améliorer la qualité des terres (drainage, irrigation, etc.)
- Terrains possédés par les agriculteurs en très grande majorité cultivés et productifs
- Complémentarité manifeste entre les activités agricoles et forestières
- Conscientisation de la part des producteurs de l'apport de l'agriculture et de la forêt à la qualité des paysages
- Forte sensibilité des producteurs agricoles sur l'impact de leurs activités sur l'environnement, traduite par de nombreux efforts et investissements réalisés au cours des dernières années

Le capital humain

- Membres de la relève agricole en plus grand nombre dans la MRC qu'ailleurs au Québec
- Relève agricole davantage scolarisée et intéressée par la formation continue
- Forte sensibilité des producteurs agricoles envers les enjeux de relève
- Présence de ressources et programmes pour l'attraction de main-d'œuvre immigrante
- Services en formation spécialisée répondant aux besoins disponibles dans la région ou à proximité
- Bonne conscientisation face aux problématiques de détresse psychologique dans le monde agricole

Les entreprises agricoles et leurs productions

- Volonté d'investissements de la part de plusieurs producteurs, notamment en production laitière
- Prédominance de fermes de type familiale
- Superficies destinées à la culture en stabilité
- Perception positive de l'état de situation des entreprises par leurs propriétaires
- Diversité des types de production agricole à l'échelle de la MRC
- Présence de plus d'un type de production au sein de plusieurs exploitations agricoles
- Production laitière bien implantée et qui génère d'importants investissements
- Production acéricole en forte croissance appuyée par une filière bien développée

Les activités forestières

- Bonne variété d'essences forestières
- Boisés agricoles généralement utilisés et productifs

La transformation et le commerce

- Présence d'entreprises de transformations sur le territoire ou à proximité en complémentarité avec les principaux types de production

Autres

- Région traditionnellement solidaire misant sur l'entraide
- Potentiels pour le développement d'attractions touristiques misant sur les produits ou l'expérience agricoles
- Cohabitation généralement harmonieuse entre le milieu agricole et le milieu urbain



12.2. Les faiblesses

Les aspects démographiques et socioéconomiques

- Aucun énoncé

Le cadre physique et environnemental

- Potentiel des sols plutôt limité
- Méconnaissances sur les interventions possibles dans les fossés, ruisseaux et milieux humides en territoire agricole et forestier
- Méconnaissance de l'état de situation et des interventions possibles à l'égard des friches de la MRC

Le capital humain

- Population agricole détenant peu de formations spécialisées en agriculture
- Bonne proportion de producteurs de 55 ans et plus qui ne connaît pas le moment où elle se départira de ses parts dans l'entreprise agricole

Les entreprises et leurs productions agricoles

- Nombre d'entreprises de production agricole d'élevage en légère baisse
- Production biologique peu développée

Les activités forestières

- Peu d'intérêt manifesté par les propriétaires de boisés pour les produits forestiers non ligneux (PFNL)

La transformation et le commerce

- Mise en marché de proximité (circuits courts) moins développée qu'ailleurs dans la région, secondée d'un faible intérêt de la part des producteurs

Autres

- Aucun énoncé

12.3. Les opportunités

Les aspects démographiques et socioéconomiques

- Bassins de consommateurs importants à proximité du territoire
- Part du secteur agricole dans la structure économique locale plus grande que celle de la région de la Chaudière-Appalaches
- Pression urbaine très limitée sur le territoire agricole
- Territoire généralement bien desservi en infrastructures publiques

Le cadre physique et environnemental

- Territoire de la MRC situé en très grande partie en zone agricole

Le capital humain

- Plus de jeunes issus de familles non agricoles intéressés par l'agriculture
- Bonne opinion envers les producteurs agricoles de la région
- Intérêt marqué de la part des producteurs agricoles pour l'accueil de main-d'œuvre immigrante

Les entreprises et leurs productions agricoles

- Phénomène de hausse du prix des terres encore limité localement
- Soutien financier et technique spécialisé en agriculture et foresterie développé et disponible à proximité du territoire

Les activités forestières

- De nombreuses plantations réalisées dans les années 1990 prêtes pour la récolte

La transformation et le commerce

- Développement d'une piste cyclable en zone agricole traversant l'ensemble de la MRC

Autres

- Aucun énoncé



12.4. Les menaces

Les aspects démographiques et socioéconomiques

- Évolution démographique stable accentuant le vieillissement de la population
- Aucun pôle démographique d'importance sur le territoire
- Bassin de main-d'œuvre disponible faible et peu spécialisée
- Moyenne de revenus des ménages plus faible

Le cadre physique et environnemental

- Inondations fréquentes dans la vallée de la rivière Chaudière et ses affluents où les terres ont les meilleurs potentiels
- Interventions difficiles pour l'entretien des fossés en milieu agricole, notamment en bordure de la rivière Chaudière
- Possibilités d'interventions limitées au niveau du morcellement des terres agricoles pour favoriser l'émergence de nouveaux producteurs

Le capital humain

- Présence de plusieurs producteurs vieillissants
- Problématiques de recrutement et de rétention de main-d'œuvre qualifiée importantes auprès des entreprises agricoles

Les entreprises et leurs productions agricoles

- Taxation exerçant une pression croissante sur les entreprises agricoles et propriétaires forestiers
- Modification du programme de crédit de taxe qui accentuera la pression sur les entreprises agricoles
- Expansion possible de la superficie cultivable très limitée
- Remise en question des systèmes de gestion de l'offre
- Accroissement des charges administratives dues aux normes et règlements encadrant les pratiques agricoles
- Incertitudes entourant les impacts des nouvelles exigences en matière de bien-être animal et biosécurité

Les activités forestières

- Difficulté d'accès au marché pour les bois de petite dimension dans le résineux
- Peu de débouchés futurs pour le bois de qualité pâte résineuse dont la production est prisée par les exploitants agricoles

La transformation et le commerce

- Aucun énoncé

Autres

- Territoire situé hors des corridors touristiques traditionnels





Vision concertée

13. Mise en contexte

La Vision concertée est une composante essentielle du PDZA. Elle donne une ligne directrice au plan et contribue à mobiliser les forces vives du milieu. Elle est en quelque sorte le reflet de notre vision d'avenir du développement de l'agriculture sur notre territoire.

La vision concertée n'est pas de même nature que les autres éléments des documents de planification. Elle se situe en amont du processus de planification territoriale. Première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une communauté en général : développement économique, environnemental et social.

Il s'agit d'une image globale qui indique où la collectivité souhaite en être dans un horizon de planification à long terme, soit dans 15 à 20 ans ou plus. C'est le produit de l'imagination et des valeurs clés de tous ceux qui participent à son élaboration, combinées à une analyse objective de la situation.

Cette vision permet d'aborder les grands défis touchant un ensemble de secteurs d'activité et constitue un appel à l'action pour réaliser un futur voulu. Elle est également le fruit d'un exercice de détermination des orientations à privilégier concernant les citoyens et les partenaires économiques, sociaux, communautaires et culturels, publics ou privés.»

L'énoncé de vision présenté ici s'inspire des concepts et des valeurs qui ont été discutés lors des rencontres de consultation et qui ont été recueillis lors de l'enquête auprès des producteurs agricoles.

14. Étapes de réalisation de la vision concertée

L'élaboration de la Vision concertée s'est réalisée en différentes étapes, permettant de valider la pertinence des éléments qui la composent et de projeter la MRC Robert-Cliche vers l'avenir.

Lors de la rencontre sur l'élaboration de Vision concertée à laquelle ont été conviés les membres des comités technique et directeur, deux ateliers ont été tenus. Dans un premier temps, les participants ont été invités à identifier les concepts qu'ils souhaitaient voir inscrits dans l'énoncé de vision, à partir

d'une liste établie à la suite des rencontres de consultation et de l'enquête auprès des producteurs agricoles et forestier. Près d'une vingtaine de concepts distincts ont émergés de cet atelier.

Dans un deuxième temps, les participants, divisés en 3 groupes ont été invités à rédiger un énoncé à partir des concepts identifiés lors du premier atelier. Un exercice de synthèse a par la suite permis de dégager une proposition de Vision concertée retenant 10 concepts clés auxquels les participants ont adhéres (Graphique 50).

Cet énoncé fut légèrement peaufiné pour être présenté lors de la tenue du Forum de consultation suivant l'approbation par les deux comités de travail et le Conseil des maires.

Graphique 50 - Concepts retenus pour l'élaboration de la Vision concertée



15. Énoncé de vision concertée

Ancrée dans notre patrimoine, l'agriculture de la MRC Robert-Cliche sera portée par des familles fières, engagées et solidaires. *Les activités qui en découlent favoriseront l'occupation dynamique de notre territoire*, et ce, dans un objectif d'enrichissement de nos collectivités.

Reconnue pour sa diversité et s'accomplissant en harmonie avec le milieu, *notre agriculture sera propulsée par des entrepreneurs innovants et qualifiés* qui seront appuyés par leurs communautés. *Elle se distinguera par des entreprises de production et de transformation rentables agissant en complémentarité* et dont la pérennité sera assurée par une relève active.





Plan d'action

16. Mise en contexte

Le Plan d'action retenu pour la mise en œuvre du PDZA comprend un total de 15 actions réparties dans 6 grands axes d'intervention qui sont les suivants :

Graphique 51 – Axes d'intervention du Plan d'action



Les actions de mise en œuvre gravitent autour de l'une d'entre-elle qui consiste à « Assurer la concertation entre les différents intervenants en matière de développement de l'industrie agroalimentaire » (Graphique 51).

17. Élaboration du Plan d'action

L'élaboration des précédentes étapes et l'enquête menée auprès des producteurs agricoles et forestiers ont permis de dresser un premier inventaire des actions à entreprendre en vue de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole.

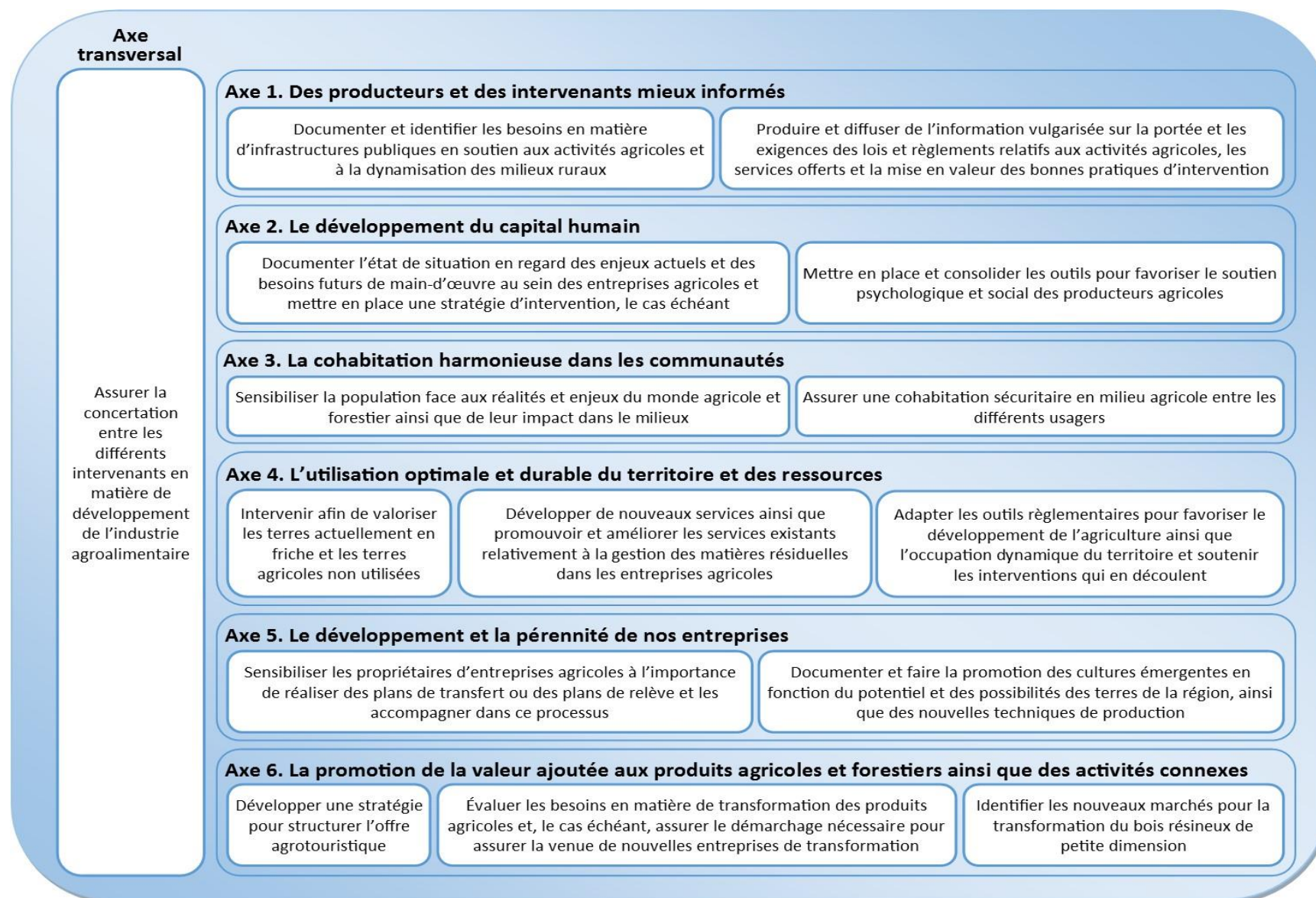
Un exercice de recoupement des actions ainsi qu'un tri préliminaire a par la suite été réalisé afin de ne conserver que les actions sur lesquelles les acteurs ont un réel pouvoir d'intervention.

Ces actions ont par la suite été présentées lors du forum de consultation tenu en janvier 2017. Au cours de cette activité, les participants (organismes publics et privés, producteurs agricoles et/ou forestiers, et élus) ont été invités à prioriser chacune des actions proposées, à l'aide d'un système de votation électronique. Les résultats préliminaires ont ainsi pu être présentés aux participants et discriminés en fonction des groupes de répondants.

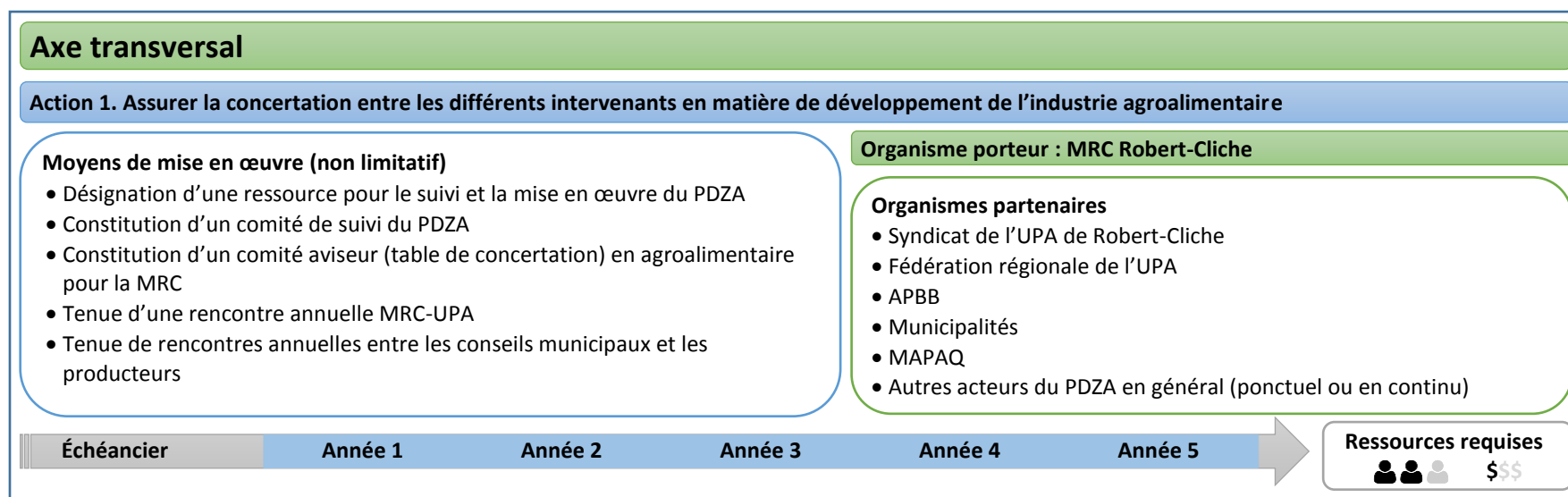
Une rencontre avec les comités technique et directeur a par la suite permis de retenir les principales actions jugées les plus prioritaires. Ces dernières ont été regroupées selon les 6 grands axes d'interventions. Pour chacune des actions retenues, différents moyens de mise en œuvre sont proposés. L'organisme porteur, soit l'organisme responsable de la réalisation de l'action, et les organismes partenaires y sont également détaillés. Un échéancier préliminaire ainsi qu'une évaluation des ressources nécessaires sont finalement suggérés.



18. Plan d'action



19. Plan d'action détaillé



Axe 1. Des producteurs et des intervenants mieux informés

Action 1.1 Documenter et identifier les besoins en matières d'infrastructures publiques en soutien aux activités agricoles et à la dynamisation des milieux ruraux

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

Phase 1 - Documentation

- Documenter les services offerts actuellement dans les secteurs agricoles
- Réalisation d'une enquête auprès des producteurs (peaufiner l'état de situation et l'inventaire des besoins)

Phase 2 - Intervention

- Réalisation d'interventions auprès des entreprises prestataires de services
- Réalisation d'interventions politiques

Organisme porteur : Comité de suivi

Organismes partenaires

- MRC Robert-Cliche
- Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche
- Municipalités

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



Action 1.2 Produire et diffuser de l'information vulgarisée sur la portée et les exigences des lois et règlements relatifs aux activités agricoles, les services offerts et la mise en valeur des bonnes pratiques d'intervention

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

- Identification de sujets à couvrir (ex. : Portée du Règlement sur les exploitations agricoles, la gestion des cours d'eau, les bandes riveraines, etc.)
- Réalisation de chroniques à diffuser dans les publications régionales spécialisées et les bulletins locaux
- Réalisation de séances d'information et de formation
- Accompagnement des producteurs dans leurs interventions

Organisme porteur : Comité de suivi

Organismes partenaires

- MAPAQ
- Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche
- MRC et municipalités
- MDDELCC, APBB, Réseau agriconseils
- COBARIC
- Autres organismes (ponctuel)

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



Axe 2. Le développement du capital humain

2.1 Documenter l'état de situation en regard des enjeux actuels et des besoins futurs de main-d'œuvre au sein des entreprises agricoles et mettre en place une stratégie d'intervention, le cas échéant

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

Phase 1 - Documentation

- Recension des données disponibles
- Réalisation d'une enquête auprès des entreprises
- Évaluation du bassin d'emplois disponibles pour les futures années

Phase 2 - Intervention

- Adaptation d'outils pour le recrutement de la main-d'œuvre
- Formation des propriétaires en matière de GRH
- Diffusion de l'information sur l'attraction de main-d'œuvre étrangère, sur les CUMO, valorisation de la profession, présentation des services existants, etc.

Organisme porteur : Centre d'emploi agricole

Organismes partenaires

- Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche
- Réseau agriconseils
- Centre local d'emploi

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



2.2 Mettre en place et consolider les outils pour favoriser le soutien psychologique et social des producteurs agricoles

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

- Consolidation du réseau de sentinelles (formation des intervenants)
- Consolidation et arrimage des autres services complémentaires
- Diffusion et publicité sur le service

Organisme porteur : Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Organismes partenaires

- Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche
- CISSS
- MRC Robert-Cliche

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



Axe 3. La cohabitation harmonieuse dans les communautés

3.1 Sensibiliser la population face aux réalités et enjeux du monde agricole et forestier ainsi que de leur impact dans le milieu

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

- Réalisation de chroniques dans les bulletins municipaux, hebdomadaires locaux, pages Facebook, etc.
- Présentation d'événement mettant en valeur le monde agricole (participation à des événements existants ou création de nouveaux)
- Promotion des produits agroalimentaires locaux lors d'événements
- Sensibilisation dans les écoles
- Réalisation de capsules vidéo
- Installation de panneaux d'interprétation et/ou tenue d'activités en bordure de la piste cyclable

Organisme porteur : Comité de suivi

Organismes partenaires

- MAPAQ
- Syndicat de l'UPA Robert-Cliche
- MRC Robert-Cliche
- APBB

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



3.2 Assurer une cohabitation sécuritaire en milieu agricole entre les différents usagers

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

Volet piste cyclable

- Installation de panneaux fixes en bordure de la piste cyclable
- Distribution de panneaux mobiles aux producteurs concernés (pour installer en bordure de la piste cyclable)
- Sensibilisation des usagers de la piste cyclable par la diffusion de dépliants

Volet route

- Installation de panneaux routiers (ou de sensibilisation) annonçant les zones agricoles « dynamiques » et la présence possible de machineries agricoles
- Distribution de panneaux mobiles aux producteurs concernés
- Diffusion élargie de la vidéo sur la sécurité routière

Organismes porteurs : Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche et MRC

Organismes partenaires

- MAPAQ
- Municipalités
- MTQ

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



Axe 4. L'optimisation durable et optimale du territoire et des ressources

4.1 Intervenir afin de valoriser les terres actuellement en friche et les terres agricoles non utilisées

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

Phase 1 - Documentation

- Finalisation de l'étude de caractérisation des friches

Phase 2 - Intervention

- Identification d'une stratégie d'intervention (approche auprès des propriétaires de terrains, identification des cultures possibles, etc)
- Adhésion au service provincial *Arterre*

Organisme porteur : MRC Robert-Cliche

Organismes partenaires

- APBB
- Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche
- MAPAQ
- Réseau Agriconseils

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$\$\$

4.2 Développer de nouveaux services ainsi que promouvoir et améliorer les services existants relativement à la gestion des matières résiduelles dans les entreprises agricoles

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

- Développement d'un service de récupération des plastiques de ferme
- Élaboration d'un plan de communication pour inciter les producteurs à utiliser ce service
- Évaluation pour développer et promouvoir d'autres types de service (récupération des tubulures, compostage agricole, etc.)

Organisme porteur : MRC Robert-Cliche

Organismes partenaires

- Fédération régionale
- Syndicat de l'UPA Robert-Cliche
- Récupération Frontenac

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$\$\$

4.3 Adapter les outils règlementaires pour favoriser le développement de l'agriculture ainsi que l'occupation dynamique du territoire et soutenir les interventions qui en découlent

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

- Réalisation des modifications appropriées au Schéma d'aménagement et de développement révisé
- Planification des besoins en expansion des périmètres urbains
- Soutien technique dans les interventions

Organisme porteur : MRC Robert-Cliche

Organismes partenaires

- Municipalités
- MAPAQ
- Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$\$\$

Axe 5. Le développement et la pérennité de nos entreprises

5.1 Sensibiliser les propriétaires d'entreprises agricoles à l'importance de réaliser des plans de transfert ou des plans de relève et les accompagner dans ce processus

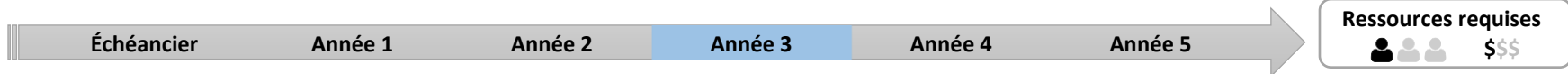
Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

- Identification des entreprises ou producteurs à sensibiliser (via une enquête)
- Mise en place d'une stratégie concertée d'intervention
- Identification des outils à mettre en place ou adapter
- Identification d'ambassadeurs pour l'identification de producteurs concernés

Organisme porteur : Réseau agriconseil

Organismes partenaires

- Syndicat de l'UPA Robert-Cliche
- MRC
- CREA
- Centre d'emploi agricole



5.2 Documenter et faire la promotion des cultures émergentes en fonction du potentiel et des possibilités des terres de la région ainsi que des nouvelles techniques de production

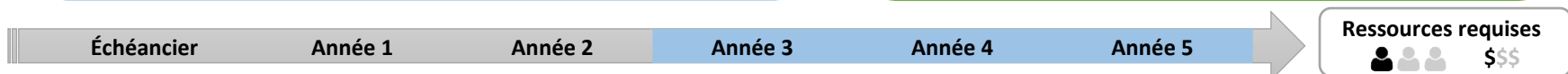
Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

- Réalisation d'un inventaire des cultures possibles
- Réalisation de fiches techniques
- Utilisation des terres en friche comme laboratoire de nouvelles cultures
- Évaluation des possibilités et opportunités concernant les différents types de production (biomasse forestière, houblon, chanvre, lin, asclépiade, argousier, etc.)

Organisme porteur : MAPAQ

Organismes partenaires

- Comité de suivi
- Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche
- APBB
- Réseau agriconseils



Axe 6. La promotion de la valeur ajoutée aux produits agricoles et forestiers ainsi que des activités connexes

6.1 Développer une stratégie pour structurer l'offre agrotouristique

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

- Développement de parcours
- Mise en valeur des produits régionaux
- Accompagnement des producteurs dans la promotion et le développement du produit
- Réalisation d'activités mettant en valeur les produits et producteurs

Organisme porteur : Destination Beauce

Organismes partenaires

- 3 MRC de la Beauce
- MAPAQ

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



6.2 Évaluer les besoins en matière de transformation des produits agricoles et, le cas échéant, assurer le démarchage nécessaire pour assurer la venue de nouvelles entreprises de transformation

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

Phase 1 - Documentation

- Évaluation des besoins en matière de transformation (réalisation d'une enquête auprès des producteurs)
- Identification de l'état de situation (identification des services existants dans la MRC ou à proximité)

Phase 2 - Mise en place des services/prospection d'entreprise

- Identification d'un organisme responsable de la phase
- Identification de la formule à privilégier

Organisme porteur : à définir

Organismes partenaires

- Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche
- MAPAQ
- TACA

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



6.3 Identifier les nouveaux marchés pour la transformation du bois résineux de petite dimension

Moyens de mise en œuvre (non limitatif)

- Identifier le volume de bois disponible résineux de petite dimension
- Réalisation d'une étude de marché pour des produits correspondant à des intrants provenant du bois de petite dimension
- Établissement d'un partenariat pour le financement du projet
- Identification d'un projet et d'un promoteur

Organisme porteur : APBB

Organismes partenaires

- MRC
- Groupement forestier
- Agence de mise en valeur des forêts

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises





Mesures de suivi

20. Mise en contexte

La mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole repose sur la mobilisation et la participation active des divers acteurs ciblés dans le cadre de la démarche. De par leur engagement et à la hauteur de leurs moyens, ces organismes contribueront à la réalisation des actions. En tant qu'organisme initiateur de la démarche, la MRC Robert-Cliche compte s'assurer de la bonne mise en œuvre du PDZA avec diverses mesures de suivi.

21. Mesures de suivi

21.1. Embauche d'une personne-ressource

Le Plan d'action du PDZA prévoit l'embauche d'une ressource à la MRC afin d'assurer un monitoring des différentes actions planifiées et réalisées, en plus de maintenir des liens de communication avec les différents porteurs de dossiers.

La personne responsable de la mise en œuvre du PDZA aura également pour fonction d'assurer la réalisation des actions sous la responsabilité de la MRC et coordonnera les rencontres des comités technique et directeur en fonction des fréquences déterminées au Plan d'action. Elle agira également à titre de personne-ressource auprès des différents organismes relativement aux questions agricoles et forestières, de concert avec l'équipe de professionnels en place à la MRC Robert-Cliche.

21.2. Soutien financier et professionnel

Par l'embauche d'une personne-ressource chargée de la mise en œuvre du PDZA, le Conseil des maires affirme sa volonté de soutenir le développement des activités agricoles, forestières et agroforestière sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Qui plus est, la MRC s'est engagée à la mise en œuvre du présent plan en octroyant un budget de 305 800 \$ sur 5 ans pour la réalisation des actions dont elle est porteuse.

La MRC peut également compter sur le soutien financier et professionnel des divers organismes responsables de la mise en œuvre de certaines actions ou intervenant de près ou de loin à la réalisation de celles-ci.

22. Des indicateurs de suivi

Des indicateurs de suivi seront ajoutés au Plan d'action du PDZA dès les débuts de sa mise en œuvre. Ces indicateurs permettront de suivre l'évolution de chacune des actions et le respect des échéanciers. Le suivi en continu du Plan d'action permettra également de réajuster les moyens de mise en œuvre ou les échéanciers, en fonction des opportunités ou contraintes à la bonne réalisation des actions.



Bibliographie

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (2014). *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région Chaudière-PPMV 2014-2019*, 349 p.

Agriculture et agroalimentaire Canada (s.d.) *Vue d'ensemble de la méthode de classification pour déterminer le potentiel agricole des terres*, <<http://sis.agr.gc.ca/pages/nsdb/cli/classdesc.html>>.

Agrométéo Québec (s.d.) *Atlas agroclimatique du Québec – Un outil d'aide à la décision et de sensibilisation*, <<http://www.agrometeo.org/index.php/atlas>>.

APBB (2011-2015) *Compilation des volumes de bois à pâte et de bois de sciage*, territoire de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

Brodeur, Catherine, Simon Dostie et Rosalie-Maude St-Arnaud (2012). *Valeur et propriété des terres agricoles : Enjeux et perspectives*, Rapport final préparé par le Groupe AGÉCO pour La Coop fédérée, <http://groupeageco.ca/fr/pdf/stat/ValeurEtProprieteDesTerresAgr_EnjeuxEtPersp_RapportCompleet.pdf>, 102 p.

CARTV (s.d.). *Agriculture biologique : historique et fondement*, <<https://www.cartv.gouv.qc.ca/agriculture-biologique-historique-fondement>>.

CLD Robert-Cliche (s.d.) *Répertoire des entreprises*, <<http://www.cldrc.qc.ca/fr/repertoires>>.

COBARIC (2014). *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière : Mise à jour 2014 - Diagnostic*, Comité de bassin de la rivière Chaudière, <http://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/COBARIC_PDE-final2.pdf>, 61 p.

COBARIC (2014). *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière : Mise à jour 2014 – Enjeux, orientations, objectifs, plan d'Action, acquisition des connaissances et plan de suivi et de mise en œuvre*, Comité de bassin de la rivière Chaudière, <http://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/COBARIC_PDE-final3.pdf>, 256 p.

COBARIC (2014). *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière : Mise à jour 2014 - Portrait*, Comité de bassin de la rivière Chaudière, <http://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/COBARIC_PDE-final1.pdf>, 256 p.

CAPERN (2016). *Analyse du phénomène d'accaparement des terres agricoles - Observations, conclusions et recommandations*, Assemblée nationale du Québec, 16 p.

Côté, Marc-André, Diane Gilbert et Solange Nadeau (2012). *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des



forêts privées et du Ministère des Ressources naturelles du Québec, <<http://www.foretprivee.ca/wp-content/uploads/2013/01/Enqu%C3%AAtes-propri%C3%A9taires-forestiers-2012.pdf>>, 42p.

Courville, Serge, Pierre C. Poulin et Barry Rodrigue (2003). *Histoire de Beauce-Etchemin-Amiante*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Les régions du Québec », 1 047 p.

CPTAQ (1999). *La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles - En bref*, <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/loi_en_bref.pdf>, 10 p.

CPTAQ (2001). *La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles – Modifications législatives du 21 juin 2001*, <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/Modifi.pdf>>, 21 p.

CPTAQ (2006). *L'approche d'ensemble dans la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole*, <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/art-59.pdf>>, 12 p.

DAIGLE, Jonathan, Audrey Morin, Simon Lemieux et Annie Ouellet (2014). *Projet d'identification des sous-bassins agricoles prioritaires en Chaudière-Appalaches*, Rapport final réalisé dans le cadre du programme Prime-Vert Sous-volet 3.1 – Approche régionale du MAPAQ, <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/ChaudiereAppalaches/Agroenvironnement/Rapport_final_projet_identification_sous-bassins_prioritaires.pdf>, 61 p.

Filière biologique du Québec (2014). *Stratégie collective de développement du secteur biologique québécois 2014-2018*, <http://www.filierebio.qc.ca/Filierebio/Documents/Strat%C3%A9gie%20collective%20secteur%20biologique%20qu%C3%A9bécois%202014_2018.pdf>, 37 p.

Financière Agricole, La (2015). *Bulletin Transac-TERRE – Édition 2015*, <<https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2015.pdf>>, 4 p.

Financière Agricole, La (2016). *Bulletin Transac-TERRE – Édition 2016*, <<https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2016.pdf>>, 4 p.

Gouvernement du Québec, Institut de la Statistique du Québec et MAPAQ (2012). *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/agriculture/profil-bioalimentaire2012.pdf>>, 128 p.

Groleau, Marcel (2016). *Taxes foncières agricoles : les producteurs ne sont pas dupes*, texte d'opinion, Union des producteurs agricoles (UPA), publié le 27 avril 2016, <<https://www.upa.qc.ca/fr/textes-dopinion/2016/04/taxes-foncieres-agricoles-les-producteurs-ne-sont-pas-dupes/>>.



Heminthavong, Khamla (2015). *Le mécanisme de la gestion de l'offre au Québec – en bref*, Bibliothèque du Parlement, Division de l'économie, des ressources et des affaires internationales, Service d'information et de recherches parlementaires, Publication n° 2015-128-F, <<https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2015-138-f.pdf>>, 12 p.

Institut de la Statistique du Québec (s.d.). *La Chaudière-Appalaches ainsi que ses municipalités régionales de comté (MRC), Fiche synthèse par MRC*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_12/region_12_00.htm>.

Lebel, Alexandre, Mathieu Duguay, Maurie Girard-Gadreau, David Noreau et Céline Oberlé (2015). *L'identification des déserts alimentaires en milieu rural*, Université Laval, Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional, <http://www.agencesss12.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/Feuillet_deserts_alimentaires_2015-03-27-VF.pdf>, 10 p.

Lefebvre, R., Ballard, J.-M., Carrier, M.-A., Vigneault, H., Beaudry, C., Berthot, L., Légaré-Couture, G., Parent, M., Laurencelle, M., Malet, X., Therrien, A., Michaud, A., Desjardins, J., Drouin, A., Cloutier, M.H., Grenier, J., Bourgault, M.-A., Larocque, M., Pellerin, S., Graveline, M.-H., Janos, D. et Molson, J. (2015). *Portrait des ressources en eau souterraine en Chaudière-Appalaches, Québec, Canada*. Projet réalisé conjointement par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA) et le Regroupement des organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches (OBV-CA) dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES), Rapport final INRS R-1580, soumis au MDDELCC en mars 2015, 300 p. + annexes.

Lois et règlements :

Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LRC (1985), ch. A-6)

Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, chapitre B-3.1)

Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)

Loi sur les offices des produits agricoles (LRC (1985), ch. F-4)

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, chapitre Q-2, r.35)

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, chapitre Q-2, r.35.2) Règlement sur les exploitations agricoles (RLRQ, chapitre Q-2, r.26)

MAMOT (2016). *Guide La prise de décision en urbanisme – Document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement*, <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/document-complementaire-au-schema-damenagement-et-de-developpement/>>.

MAPAQ (s.d.). *Agriculture biologique*, types de productions, <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/alimentsbio.aspx>>.



MAPAQ (s.d.). *Carrefour alimentaire du Québec*,
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/marches/marchesquebecois/Pages/CarrefourAlimentaireduQuebec.aspx>>.

MAPAQ (s.d.). *La multifonctionnalité de l'agriculture*, Fiche d'information,
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/definition_multifonctionnalite.pdf>, 5 p.

MAPAQ (2003). *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles pour la MRC Robert-Cliche*, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.

MAPAQ (2006). *Monographie de l'industrie porcine au Québec*, <[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/monographieporc_finale\(2\).pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/monographieporc_finale(2).pdf)>, 47 p.

MAPAQ (2010). *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles pour la MRC Robert-Cliche*, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.

MAPAQ (2011). *Monographie de l'industrie de la volaille au Québec*, <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Volaille.pdf>>, 84 p.

MAPAQ; Guay, Jean-François (2014). *Le paysage : état de la question*, Vision agricole, Octobre 2014, p. 5,
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/chaudiereappalaches/journalvisionagricole/octobre2014/Pages/paysage.aspx>>.

MAPAQ (2014). *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles pour la MRC Robert-Cliche (données partielles)*, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.

MAPAQ (2015). *Plan de développement de la zone agricole – Comment établir un bon diagnostic*,
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/PDZA_Etablirdiagnostic.pdf>, 12 p.

MDDELCC (s.d.) *Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*, Foire aux questions, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/faq.htm#1>.

MDDELCC (1996). *Atlas sur l'état de l'environnement au Québec*, <<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/regards/atlas/pression.htm>>.

MDDELCC (2000). *Portrait régional de l'eau, Chaudière-Appalaches (Région administrative 12), pressions humaines sur le territoire*,
<<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/regions/region12/>>.

Meloche, Jean-Philippe et Guy Debailleul (2013). *Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs – Ampleur, causes et portée du phénomène*, Rapport de projet, CIRANO, <<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013RP-04.pdf>>, 71 p.



MFFP (s.d.). *Remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*, <<http://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privees/programmes-laide-financiere/remboursement-taxes-foncieres-producteurs-forestiers-reconnus/>>.

MRC Robert-Cliche (2011 et 2016). *Sommaires des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC Robert-Cliche*.

MRC Robert-Cliche (2011). *Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements*, <<https://www.beaucerc.com/fr/schema-damenagement>>, 179 p.

Robitaille, André et Jean-Pierre Saucier (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*, Les publications du Québec, 214 p.

RURALYS (2013). *Les paysages de la Chaudière-Appalaches – Vers la connaissance et la mise en valeur*, Rapport final Volume 1, 124 p.

Société du patrimoine des Beaucerons (1988). *La Beauce et les Beaucerons – Portrait d'une région, 1737-1987*, 381 p.

Statistique Canada (2011). *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011*, <<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>>.

Statistique Canada (2011). *Recensement de l'agriculture 2011*, <<https://www.statcan.gc.ca/fra/ra2011/index>>.

Statistique Canada (1901-2011). *Recensements du Canada 1901 à 2011*, <<http://www.statcan.gc.ca>>.

UPA (s.d.) *La trousse d'information PDZA*, <<http://www.trousse.pdza.ca/index.html>>.

Veillette, Daniel et Jean-Pierre Dubruc (1984) *Un cadre écologique de référence pour l'aménagement du territoire des municipalités régionales de comté : exemples des MRC Desjardins et de Robert-Cliche*. Ministère de l'Environnement du Québec, 126 p.



Annexes

Annexe 1 – Méthodologie pour le calcul des investissements à partir des permis de construction

Afin de déterminer une partie des investissements réalisés en agriculture et en foresterie, nous avons analysé les informations relatives aux émissions de permis pour des unités d'évaluation dont les CUBF sont associés à ces industries. Les CUBF sélectionnés sont¹ :

- Agriculture et activités reliées à l'agriculture : 8121, 8122, 8123, 8124, 8125, 8126, 8127, 8129, 8131, 8133, 8134, 8191, 8199, 8211, 8291, 8299;
- Exploitation forestière : 8311.

Les CUBF sont déterminés en fonction de l'activité ou la fonction principale qui a lieu sur l'unité d'évaluation. Cependant, d'autres fonctions peuvent se trouver sur une même unité d'évaluation. Par exemple, une résidence pourrait aussi être implantée sur une unité d'évaluation associée à de l'élevage de bovins laitiers (CUBF 8122). Il se pourrait également que plusieurs types d'activités puissent se tenir sur une même unité d'évaluation. En contrepartie, des activités de production ou de transformation agricoles ou forestières pourraient également avoir lieu sur des unités d'évaluation non agricole ou non forestière. Ces activités ne peuvent donc pas être comptabilisées dans cet exercice.

Dans la même foulée, certains permis émis sur une unité d'évaluation en lien avec les activités agricoles ou forestières peuvent être octroyés à d'autres fins (ex. : construction d'une maison, installation d'une piscine, aménagement paysager). Pour d'autres permis, l'information disponible ne nous permet pas de déterminer si les travaux ont été exécutés pour les fonctions agricoles, forestières ou résidentielles (ex. : construction d'un garage, revêtement extérieur, toiture).

Donc, pour les besoins de l'exercice, il a été déterminé de recenser uniquement les permis où il est clair que les travaux sont réalisés dans le cadre d'activités agricoles ou forestières. Ainsi, les types de travaux sélectionnés dans notre inventaire sont :

Pour les activités agricoles :

Amélioration de bâtisse (ABA), abris (ABR), camp (CAM), cabane à sucre (CAS), construction de bâtisse (CBA), déménagement de bâtisse (DBA), écurie (ECU), fosse à fumier (FFU), grange-étable (GET), grange (GRA), hangar (HAN), laiterie (LAI), modification de bâtisse (MBA), porcherie (POR), poulailler (POU), remise à machinerie (RAM), serre (SER), silo (SIL), vacherie (VAC).

Pour les activités forestières :

Amélioration de bâtisse (ABA), abris (ABR), camp (CAM), cabane à sucre (CAS), construction de bâtisse (CBA), déménagement de bâtisse (DBA), hangar (HAN), modification de bâtisse (MBA), remise à machinerie (RAM)

Considérant les limites méthodologiques, l'exercice n'a pas la prétention de donner avec précision les investissements imputables aux activités agricoles, mais bien de présenter les principales tendances.

Les données ont été extraites en mars 2016 pour les permis émis entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2015.

¹ D'autres CUBF sont associés à l'agriculture, mais n'ont pas été sélectionnés puisque non répertoriés dans la MRC



Annexe 2 – Méthodologie pour le calcul de la valeur foncière attribuable à l’agriculture et la foresterie

Afin de déterminer la richesse foncière imputable aux activités de production agricole et forestière, nous avons extrait du sommaire des rôles d’évaluation de chaque municipalité de la MRC Robert-Cliche les informations relatives aux unités d’évaluation dont les CUBF sont associés à ces industries. Les CUBF sélectionnés sont :

- Agriculture et activités reliées à l’agriculture : 8121, 8122, 8123, 8124, 8125, 8126, 8127, 8129, 8131, 8133, 8134, 8191, 8199, 8211, 8291, 8299
- Exploitation forestière : 8311.

Les CUBF sont déterminés en fonction de l’activité ou la fonction principale qui a lieu sur l’unité d’évaluation. Cependant, d’autres fonctions peuvent se trouver sur une même unité d’évaluation. Par exemple, une résidence pourrait aussi être implantée sur une unité d’évaluation associée à de l’élevage de bovins laitiers (CUBF 8122). Il se pourrait également que plusieurs types d’activités puissent se tenir sur une même unité d’évaluation. En contrepartie, des activités de production ou de transformation agricoles ou forestières pourraient également avoir lieu sur des unités d’évaluation non agricole ou non forestière. Ces activités ne peuvent donc pas être comptabilisées dans cet exercice.

Considérant les limites méthodologiques, l’exercice n’a pas la prétention de donner avec précision la valeur foncière imputable aux activités agricoles, mais bien de présenter les principales tendances.

Les données sont issues des sommaires des rôles d’évaluation des municipalités de la MRC Robert-Cliche pour les années 2011 et 2016. Il faut cependant traiter l’information issue des sommaires des rôles avec vigilance. L’évaluation de l’ensemble des unités de la MRC Robert-Cliche se réalisant sur un cycle de trois ans, il peut être hasardeux de comparer une municipalité à une autre. Par exemple, le sommaire 2016 de la ville de Beauceville est réalisé avec l’évaluation de 2012 alors que celui de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne comprend des données évaluées en 2014.



Annexe 3 – Caractéristiques des organismes de soutien à l'industrie agroalimentaire

Organisme	Mandat	Territoire couvert	Points de service	Site Internet
Centre local de développement Robert-Cliche	Soutien financier et technique	MRC Robert-Cliche	Saint-Joseph-de-Beauce	www.cldrc.qc.ca/
Centre d'aide aux entreprises Beauce-Chaudière	Soutien financier et technique	MRC de La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan	Beauceville	www.caebeauce.com/
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche	Soutien technique et représentation politique	Ensemble du Québec (UPA) Région de la Chaudière-Appalaches (Fédération) MRC Robert-Cliche (syndicat de l'UPA de Robert-Cliche) Territoires variés (pour les secteurs spécialisés)	Saint-Georges et Sainte-Marie	www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca/ www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca/fr/syndicat-de-lupa-de-robert-cliche
Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA)	Soutien technique et représentation politique	Région de la Chaudière-Appalaches	Lévis	taca.qc.ca/
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	Soutien technique et représentation politique	Principalement les MRC beauceronnes et quelques municipalités limitrophes	Saint-Georges	www.apbb.qc.ca/
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière	Soutien financier, soutien technique et représentation politique	MRC Robert-Cliche, Lotbinière, des Appalaches, de la Nouvelle-Beauce et Beauce-Sartigan	Thetford Mines	www.arfpc.ca/
Groupe forestier Chaudière	Soutien technique	Beauce	Saint-Victor	www.groupeforestierchaudiere.com
Les clubs-conseils en agroenvironnement	Soutien technique	Variable	9 clubs-conseils en Chaudière-Appalaches	www.clubconseils.org/
Centre régional d'établissement en agriculture de la Chaudière-Appalaches	Soutien technique	Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale, Charlevoix et Centre-du-Québec	Thetford Mines	www.lescrea.com/fr/chaudiere-appalaches
Financière agricole du Québec – Centre de service de Sainte-Marie	Soutien financier et technique	Ensemble du Québec, intervention régionalisée pour Chaudière-Appalaches Sud (MRC de La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Etchemins, Beauce-Sartigan, Appalaches)	Sainte-Marie	www.fadq.qc.ca/
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Soutien financier et technique	Ensemble du Québec, intervention régionalisée pour Chaudière-Appalaches	Sainte-Marie	www.mapaq.gouv.qc.ca/
Agriculture et agroalimentaire Canada – Bureau régional du Québec	Soutien financier et technique	Ensemble du Canada, intervention régionalisée pour l'ensemble du Québec	Montréal	www.agr.gc.ca/
Financement agricole Canada – Bureau de Sainte-Marie	Soutien financier et technique	Ensemble du Canada, intervention régionalisée pour Chaudière-Appalaches	Sainte-Marie	www.fcc-fac.ca
Union paysanne	Représentation politique	Ensemble du Québec	Lachute	www.unionpaysanne.com/
Conseil des entrepreneurs agricoles	Représentation politique	Ensemble du Québec	Saint-Hyacinthe	www.leconseil.ca



